



## Procès-verbal

### Séance du Conseil Municipal du lundi 08 février 2021

Le Conseil Municipal, convoqué par lettre du lundi 01 février 2021, s'est réuni le lundi 08 février 2021, sous la présidence de David ROBO, Maire

#### Présents :

M. David ROBO, Mme Anne LE HENANFF, M. François ARS, Mme Christine PENHOUE, M. Mohammed AZGAG, M. Michel GILLET, Mme Nadine DUCLOUX, M. Gérard THEPAUT, Mme Hortense LE PAPE, M. Olivier LE BRUN, Mme Chrystel DELATTRE, M. Fabien LE GUERNEVE, M. Patrick MAHE O'CHINAL, Mme Armelle MANCHEC, M. Patrick LALOUX, M. Eric ROUILLON, Mme Marie CLEQUIN, M. Jean-Pierre RIVERY, Mme Violaine BAROIN, M. Jean-Jacques PAGE, M. Patrice KERMORVANT, Mme Annaïck BODIGUEL, M. Franck D'ABOVILLE, Mme Marie-Odile BRIAND, Mme Karine SCHMID, M. Maxime HUGÉ, M. Vincent GICQUEL, Mme Pascal DEVOILLE, Mme Virgine TALMON, Mme Elen KERGUERIS, M. Marc-Antoine MENIER, M. Franck POIRIER, M. Christian LE MOIGNE, Mme Sandrine BERTHIER, Mme Laëtitia DUMAS, M. Simon UZENAT, M. Guillaume AUFFRET, M. Patrick LE MESTRE, Mme Odile MONNET, Mme Marie-Noëlle KERGOSIEN, M. François RIOU.

#### Pouvoirs :

Mme Monique JEAN représentée par Mme MANCHEC  
Mme Latifa BAKHTOUS représentée par Mme DUCLOUX  
M. Alain-Michel RICHER représenté par M. D'ABOVILLE  
Mme Claire BOEDEC représentée par M. LE GUERNEVE

Membres en exercice : 45

Secrétaire de séance : M. Marc-Antoine MENIER

En ouverture de séance, le Maire, David ROBO, demande à l'Assemblée d'observer une minute de silence en hommage à Pierre PAVEC, Maire de Vannes de 1983 à 2001 et membre du conseil municipal dès 1977, Conseiller général de Vannes Ouest, Président du district puis de l'agglomération. Il rappelle que Pierre PAVEC présida le conseil d'administration du CHU CHUBERT de l'hôpital, et par la fusion notamment des services hospitaliers de Vannes et Auray, il fut un précurseur en la matière. David ROBO souligne que Pierre PAVEC a profondément marqué la ville de Vannes ainsi que son Histoire, à travers ses différentes réalisations telles que le Chorus, le rachat de l'hôtel de Limur, le réaménagement de la chapelle des Carmes en auditorium, la halle des Lices, le quartier de Cliscouët et les zones d'activités. Pierre PAVEC avait à cœur de pouvoir attirer des entreprises notamment en aménageant le parc du Golfe, fierté de tous les Vannetais(e)s. De plus, il était très fier du déploiement de l'Université de Bretagne-Sud, cap important franchi durant ces vingt dernières années, ville universitaire présente en Bretagne et au niveau national. Les élus qui l'ont accompagné dans cette belle aventure de 18 ans lui rendent hommage.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020**

Le procès-verbal est approuvé à l'UNANIMITE.

Dans cette période de pandémie, le conseil municipal n'étant pas ouvert au public, il est retransmis sur les réseaux sociaux de la ville.



## Séance du Conseil municipal du 08 février 2021

### SYSTEMES D'INFORMATION

#### Morbihan Energies - Participation de la ville au projet

#### "Territoires d'Innovation" - Contrat

**Mme Anne LE HENANFF présente le rapport suivant :**

Par délibération en date du 12 octobre dernier, il a été décidé de signer un accord de consortium avec Morbihan Energies et 35 autres partenaires pour participer à un projet « territoires d'innovation ». Dans ce cadre, la Ville de Vannes s'est engagée pour participer à l'action : « Permettre le développement de la smart city pour tous et d'une hyper vision départementale ». Afin d'organiser et régler notre participation, il est notamment demandé d'approuver les grands principes suivants :

- Communiquer publiquement le plus régulièrement possible ;
- Valoriser les ressources locales dans le déploiement des actions ;
- Intégrer les partenaires du projet ;
- Faciliter la répliquabilité des projets ;
- Mutualiser les ressources.

#### **Débat**

**M. Guillaume AUFFRET, Conseiller municipal de l'opposition :** nous nous réjouissons de la participation de Vannes à ce projet gouvernemental, territoire d'innovation. Nous pouvons espérer de belles retombées pour notre territoire. Une meilleure maîtrise des données de la Ville, c'est une qualité supérieure de certains services, par exemple une optimisation des espaces de stationnement. C'est aussi une réduction des coûts, potentiellement en ce qui concerne l'éclairage public. A terme, on peut aussi espérer une baisse des émissions de gaz à effet de serre. Les bénéfices à attendre de ce consortium sont nombreux et placent résolument notre commune à l'avant-garde des réflexions sur la ville technologique. La ville de demain. Si nous avons un regret, c'est celui de ne pas avoir de réflexion plus aboutie sur la question pour notre ville. Et la question que nous nous posons est : est-ce que cette signature sert d'affichage ou est-ce que vous avez, monsieur le Maire, une vision de la ville intelligente pour notre commune?

**M. David ROBO, Maire :** Nous avons porté ce dossier avec Morbihan Énergies et nous avons une vision pour la Ville, multi-facettes et transversale qui sera votée au cours de ce mandat à travers différentes politiques.

**Mme Anne LE HENANFF, 1<sup>ère</sup> adjointe :** Concernant la Smart-city, notre vision est très claire et très précise et à long terme. Cela occuperait un peu plus que les quelques minutes qu'on pourrait imaginer sur ce sujet-là, lors de ce conseil municipal. Mais vous entendrez parler de la smart city. On a une vision puisqu'on est une ville innovante. Monsieur AUFFRET, je suis sûre que vous en êtes rendu compte que la ville de Vannes est une ville numérique, une ville qui est innovante au niveau national. On est acteur, mais on ne veut pas le faire tout seul. Et faire de l'affichage, ce n'est pas notre philosophie non plus. Ce qui nous intéresse, c'est de servir les intérêts des Vannetais. Donc, la Smart City se fera à la ville de Vannes, en partenariat avec l'agglomération et Morbihan Énergie. Comme vous avez pu lire dans le contrat, c'est la première étape. Il y en a trois. On acte ce soir, la première étape, vous entendrez donc parler très régulièrement de ce projet et de la smart city en général à Vannes.

**M. Gérard THEPAUT, Adjoint délégué au Climat, biodiversité et finances :** Le projet de Smart City est un projet global porté par Morbihan Énergies lorsque l'appel à manifestation d'intérêt est sorti. En tant que vice-président de Morbihan Énergies, j'ai porté ce projet pendant plusieurs mois et l'ai même défendu à Paris devant le jury. Je peux vous garantir qu'il y a eu un travail énorme de fait, autant par les services de Morbihan Énergies que de la part des élus qui étaient présents et de toutes les entreprises présentes également. Cela me fait un peu mal quand j'entends que c'est un affichage alors que c'est un projet qui est vraiment porté.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## Séance du Conseil municipal du 08 février 2021

### SECRETARIAT GENERAL

### Statuts de GMVA - Approbation

**M. Vincent GICQUEL présente le rapport suivant :**

Par délibération en date du 17 décembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé de nouveaux statuts supprimant des mentions jugées contradictoires aux délibérations des communes s'opposant au transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité.

Conformément aux dispositions de l'article L.56211-5 du Code général des collectivités territoriales, ces statuts sont proposés à l'approbation du conseil municipal dans un délai de 3 mois.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**



## Séance du Conseil municipal du 08 février 2021

### SECRETARIAT GENERAL

#### Action Coeur de Ville - Avenant à la convention

**M. Olivier LE BRUN présente le rapport suivant :**

La ville de Vannes a été retenue parmi les 222 communes du programme national Action Coeur de Ville. A cet effet, une convention-cadre a été signée le 28 septembre 2018. Ce document comportait une liste d'études et d'actions à réaliser afin de conforter l'attractivité et d'améliorer le fonctionnement du centre-ville, cœur d'agglomération. Cette convention a été transformée par arrêté préfectoral en date du 28 octobre 2019 en Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) conformément à l'article 157 de la Loi Elan du 23 novembre 2018. Le régime d'autorisation d'exploitation commerciale a été ainsi modifié afin notamment de faciliter l'implantation de projets commerciaux au sein du périmètre prioritaire défini par l'arrêté.

Par ailleurs, l'inscription du territoire dans ces dispositifs permet :

- Que l'ensemble de la Commune soit éligible au dispositif « Denormandie » d'aide fiscale pour l'investissement locatif visant à favoriser la rénovation de logements anciens ;
- Une mobilisation prioritaire des dispositifs et des aides de l'Agence Nationale pour la Rénovation de l'Habitat (ANAH) à destination du parc de logements privés situés en centre-ville.

Conformément aux dispositions de la convention-cadre initiale, il convient de formaliser un avenant n°1 dit de « déploiement ». Le projet d'avenant comprend en particulier :

- Un bilan de la phase d'initialisation (études et opérations) ;
- Une synthèse du diagnostic territorial ;
- Une confirmation de la stratégie de redynamisation ;
- Une confirmation du périmètre prioritaire d'intervention.

Il est à noter que la convention évoluera dans le cours de l'année 2021 afin d'intégrer de nouvelles actions dont notamment l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

Il est proposé d'approuver l'avenant numéro 1 à la convention-cadre Action Coeur de Ville.

#### **Débat**

**M. Simon UZENAT, Conseiller municipal de l'opposition:** Ce bordereau est bienvenu et pour rappel, cette étape aurait dû se produire 18 mois après la signature intervenue en septembre 2018. Trente mois se sont écoulés et tout ne peut pas être expliqué par la crise sanitaire. Nous déplorons le caractère très lapidaire de l'évaluation intermédiaire et le fait que les études ne soient toujours pas communiquées aux élus. Nous vous demandons donc de bien vouloir y remédier. Je reviens rapidement sur trois axes majeurs de cette convention le commerce, les mobilités et le logement. S'agissant du commerce, le diagnostic confirme bien les alertes que nous avons pu vous adresser à l'époque, à savoir la décroissance de la part relative du centre-ville par rapport aux zones périphériques, notamment avec le départ des grands employeurs et l'éloignement des services publics, un marché à tendance spéculative. En matière de déplacement, nous regrettons l'occasion manquée pour les bus à haut niveau de service avec voies réservées entre l'avenue de Keranguen et la place de la Libération. Il s'agit d'une condition indispensable pour la régularité et l'attractivité des bus et sans doute un préalable avant même la question de la généralisation de la gratuité. Enfin, sur le logement, le diagnostic souligne, je cite, « un marché immobilier inflationniste ». Les mots ont du sens et donc les conséquences sociales, au détriment des familles, des ménages modestes ou encore des primo accédant de ce marché inflationniste. Ces prix sont donnés dans le document relatif à l'OPAH-RU qui a été examiné au sein du conseil communautaire. Je me permets de les donner ce soir : 3000 à 4000 euros le mètre carré pour des biens à réhabiliter et de 5000 jusqu'à 10000 euros le mètre carré pour l'existant et le neuf. La vacance des logements est enfin reconnue comme un problème avéré et lourd. Cette étude confirme que 780 logements sur ce secteur sont vacants depuis plus de deux ans, avec plus de 3000 à l'échelle de Vannes. Une question se pose : le gouvernement a fait une annonce récemment d'un dispositif territorialisé de lutte contre la vacance de logement. Avez-vous prévu d'y inscrire la Ville? Concernant les logements abordables, à la fois la question des logements intermédiaires dont



nous avons parlé à de nombreuses reprises et sur lesquels la production à Vannes est notoirement insuffisante. De plus, s'agissant du seuil d'application du taux de logements locatifs sociaux prévus par la loi SRU, je vous avais interrogé lors du conseil communautaire parce qu'il était évoqué l'abaissement de ce seuil pour le secteur concerné par le programme d'action Cœur de ville de 20 logements. Parce qu'aujourd'hui, c'est la norme votée par le conseil municipal en 2006 et confirmée en 2017. L'abaissement de 20 logements à cinq logements. Nous militons, vous le savez très bien, pour l'abaissement de ce seuil. Nous proposons à l'échelle de la Ville de passer à huit logements ou îlots en fonction des opérations. Pouvez nous apporter des précisions sur ce point qui est important concernant notre vote? Si vous prenez l'engagement ce soir de communiquer les études parce que je pense qu'il n'y a rien à cacher, nous voterons favorablement. C'est pour nous une condition indispensable.

**Patrick LE MESTRE, Conseiller municipal de l'opposition :** Le programme Action Cœur de Ville, ce sont 5 milliards d'euros, impulsés par le gouvernement pour redynamiser le centre-ville de 222 villes moyennes. Et nous ne pouvons évidemment que nous réjouir que Vannes fasse partie de ces 222 villes, nous voterons donc ce bordereau bien évidemment. Ce programme recouvre de multiples dimensions :

- Favoriser le développement économique
- Développer l'accessibilité, les mobilités et les connexions
- Valoriser les bâtiments, l'espace et le patrimoine public
- Garantir des services de qualités aux usagers.
- Proposer une offre attractive en matière d'habitat

C'est sur ce dernier enjeu que je profite de ce bordereau pour intervenir. En effet, la ville de Vannes connaît une vacance de logement importante dans certains quartiers, je pense notamment à Kercado et au centre-ville. Seuls ceux du centre-ville sont concernés par cette action. Je souhaiterais savoir s'il y a eu des valeurs cibles fixées en matière de réhabilitation de logements et de retour de population dans le centre-ville. En effet, de ces chiffres peuvent dépendre le dynamisme économique du commerce de proximité en centre-ville, les aménagements en matière de transport ou de stationnement, les effectifs des écoles, etc... Bref, l'ensemble de l'aménagement urbain que vous vous apprêtez à réaliser, de la place de la Libération aux rives du Port. Y a-t-il des éléments quantifiés sur ce retour de population en centre-ville?

**M. François RIOU, Conseiller municipal de l'opposition :** L'article 3 de l'avenant proposé fait un quadruple constat : une démographie en baisse, la présence de logements dégradés vacants, un développement de l'offre touristique et une augmentation des prix. Face à ce constat, dans le même document, on assigne à l'opération quatre objectifs : rééquilibrer le peuplement du centre-ville, mobiliser le parc privé vacants et dégradé, préserver le patrimoine, embellir les linéaires en cours de route qualifié déqualification et maintenir une offre commerciale diversifiée. Dans ces quatre objectifs, je retrouve bien les quatre éléments du constat précédent. Je ne trouve pas d'objectifs adaptés au constat qui est fait du prix du logement et je le regrette. J'avais posé en commission la question de l'opportunité pour la Ville de répondre à l'appel d'offres lancé par le ministère du Logement, auquel vient de faire référence Simon UZENAT. Je pense qu'effectivement, il y avait dans cet appel d'offres, la promesse d'outils qui est particulièrement adaptée à la situation particulière vannetaise, et je regrette que l'on n'y réponde pas. Par ailleurs, l'axe 4 concernant la mise en valeur des formes urbaines contenues dans cet avenant, pointe comme une menace l'absence de maîtrise foncière sur certains secteurs. Comment avance le dossier de création de l'Office foncier solidaire? Parce que le fait de pointer, là encore l'absence de maîtrise du foncier rend de plus en plus aiguë cette question et on peut me renvoyer aux compétences de l'agglomération, mais on ne voit pas grand-chose. Je précise par ailleurs que, comme mes collègues, je voterai pour bordereau, compte tenu de l'enjeu.

**M. David ROBO, Maire :** Je rappelle que même si mon équipe était là avant mars 2020, nous avons été installés au mois de mai 2020 sur un programme que nous avons présenté aux Vannetais(e)s. Il n'a échappé à personne que depuis mi-mai 2020, c'est un peu compliqué de faire avancer les dossiers et de gérer en même temps la pandémie. Ce n'est pas une excuse, mais il est aussi bon de le rappeler. M. UZENAT, vous parlez de disproportion entre le commerce de centre-ville et de périphérie. Je rappelle que je m'étais engagé en 2012, élu maire de Vannes, de ne pas favoriser d'ouvertures à Vannes Ouest. Depuis 2012, il n'y a pas eu d'autorisation pour de nouvelles surfaces de vente. Je suis beaucoup plus optimiste que vous sur le commerce de centre-ville. Effectivement, on a la rue du Mené, la rue Joseph Le Brix qui font beaucoup parler d'elles ces temps-ci. J'ai dit dans un quotidien régional, il y a quelques semaines, que j'étais plutôt optimiste pour cette rue. Les contacts que j'ai pu avoir avec les propriétaires et les différentes enseignes vont en effet en ce sens. De plus, je vous rappelle que le 4 janvier dernier, était installé au sein de nos services, un manager de centre-ville. Il faut être toujours très vigilant, mais on a un taux de vacance que beaucoup de villes bretonnes de la même strate nous envie. On a beaucoup de commerces indépendants qui sont très



dynamiques et qui se battent au quotidien, comme on peut le voir avec la Fédération du commerce de Vannes, pour que notre centre-ville continue à prospérer et accueillir de nombreux clients.

Sur les voies en site propre, M. UZENAT, j'ai fixé une feuille de route très claire au service de l'agglomération en terme de mobilité. J'ai demandé ce que dans les mois qui viennent, on puisse étudier une voie en site propre des bus du Super U Saint-Avé pour aller jusqu'à Laroiseau. Il y a les emprises nécessaires sur la route départementale, puis sur le boulevard Monsabert. C'est quelque chose de réalisable durant ce mandat. La majorité municipale a décidé de maintenir la piste sur le boulevard de la Paix, qui part de presque la commune de Séné, pour venir jusqu'à la Madeleine. Nous allons travailler dans les semaines qui viennent à éventuellement, une voirie partagée, comme cela se fait de plus en plus en France entre les cyclistes et les bus. Nous travaillons à différentes hypothèses tant au sein de la mairie qu'au sein de l'agglomération.

Tous les groupes politiques présents lors du dernier scrutin municipal ont inscrit la création d'un Office foncier solidaire. Aujourd'hui, nous travaillons sur deux hypothèses à Vannes d'implantation pour créer cet office solidaire communal. Est ce qu'il sera communautaire ou s'appuiera sur un office existant déjà? On travaille avec des services juridiques sur ce point, avec les services urbanisme. Je sais aussi, pour ceux qui y siègent, que Vannes Golfe Habitat n'a pas que des ambitions en périphérie du centre-ville, mais aussi en cœur de ville. Comment faire revenir des habitants? M. RIOU, M. LE MESTRE. Je crois au cœur de ville. La Ville a racheté un site qui est sans doute cher à votre cœur, qui est le site de l'ancien université Bretagne Sud, derrière l'hôtel de ville. On sait qu'à terme, c'est 200 à 300 logements qui pourront y être construits. Donc, voilà aussi un moyen de faire revenir de la population en cœur de ville et des ménages. Nous travaillons aussi sur le type de logement. C'est vrai que nous sommes une ville où il y a des constructions d'immeubles collectifs. Nous avons une surreprésentation des T2 et T3. Nous avons changé d'approche avec les promoteurs pour travailler sur beaucoup plus de T3 et T4 de manière à accueillir soit des primo-accédant, soit des familles déjà composées. C'est ce que nous faisons à travers les différents programmes qui nous sont proposés aujourd'hui. Concernant les logements vacants sur la ville, ce n'est pas 3000, les services fiscaux annoncent un nombre de logements vacants sur l'ensemble de la ville de 2500 et un taux de vacances de 8.5% et dans le cadre de l'emprise de l'OPAH RU un taux de 13.3%. Je me réjouis de l'OPAH-RU avec son ambition de 445 logements identifiés comme non loués à Vannes aujourd'hui, pour certains insalubres, pour certains inaccessibles. Je rappelle que pour beaucoup de logements de centre-ville, il faut passer par le commerce en rez-de-chaussée pour accéder au logement supérieur. L'engagement de l'OPAH –RU est clair : remettre sur le marché dans les années qui viennent 100 logements actuellement non loués. Il y a une ambition importante pour le cœur de ville, vous avez raison de le souligner M. LE MESTRE, il faut de la population pour nourrir les écoles, faire fonctionner les services publics qui s'y trouvent et les commerces. Nous sommes au début de ces étapes et je vous le rappelle M. UZENAT, nous n'avons rien à cacher. Les 3 dossiers sont liés : déplacement avec GMVA, Action Cœur de Ville et OPAH-RU.

**M. Simon UZENAT, Conseiller municipal de l'opposition :** Vous n'avez pas répondu à ma question sur l'abaissement du taux de logements sociaux.

**M. David ROBO, Maire :** On reste sur 25 % de logements sociaux au-delà de 19 logements. Cela ne concerne pas l'OPAH-RU car en centre-ville, il n'y a pas de résidence vacante à plus de 19 logements.

**M. Simon UZENAT, Conseiller municipal de l'opposition :** La vacance est plus faible que dans d'autres communes, on remarque une rotation importante conjuguée à la crise sanitaire, à des loyers très élevés. Et cette rotation, c'est bien noté dans l'avenant, est bien liée à cette tendance spéculative du marché commercial. La question des loyers est aussi importante pour l'implantation d'indépendants. Oui il a des signaux positifs mais ce que l'on observe c'est la diversification du centre-ville, c'est un combat du long terme, il peut être rapidement perdu si on n'y prend pas garde.

**M. David ROBO, Maire :** Nous sommes totalement d'accord.

**M. Simon UZENAT, Conseiller municipal de l'opposition :** Sur les voies réservées BUS, j'entends bien la proposition St Avé – Laroiseau. Tout ce qui contribuera à fluidifier la circulation des bus aura notre soutien. Pour autant, on a identifié depuis longtemps des axes structurants, comme l'axe Est-Ouest, on est très heureux que vous ayez choisi de la maintenir. Cependant dans son organisation actuelle, elle ne permet pas sur cette portion-là, la réalisation de voies réservées aux bus dans les 2 sens. Si vous faites passer les bus, la piste vélo ne sera plus sécurisée. Donc cela veut dire soit une autre piste cyclable de l'autre côté du boulevard, soit une deuxième voie. Concernant l'axe du rond-point du palais des arts jusqu'au Fourchêne, là encore des études ont été menées par l'agglomération et à l'époque, il avait été dit que c'était trop compliqué, trop cher, mais les éléments n'avaient pas été particulièrement partagés. Je vous demande d'ailleurs une nouvelle fois de nous adresser ces études.



Sur le logement, je vous ai entendu dire qu'il y a trop de petits logements et que vous travaillez dans ce sens avec les promoteurs. Ça va dans le bon sens car les petits logements pénalisent les familles. On sera très attentifs aux dispositions que vous mettrez dans les prochains marchés. En revanche, sur 2500 logements vacants, la dernière information communiquée en fin de mandat dernier mentionnait pas loin de 10% de logements vacants. Si cela a baissé tant mieux, mais 2500 logements vacants, c'est loin d'être anecdotique.

**M. David ROBO, Maire :** Je vais vérifier les chiffres mais je crois que nous sommes actuellement à 8.5% de logements vacants, le taux national est de 8.3 %. Quand on parle d'office solidaire, d'OPAH-RU, de ce que compte Vannes Golfe Habitat dans ces quartiers de la ville, on est bien dans l'objectif de combattre cette vacance.

**M. Simon UZENAT, Conseiller municipal de l'opposition :** En effet, on n'est pas loin du taux national. Nous sommes sur un territoire extrêmement sollicité et donc 8.3% de vacance sur un territoire qui ne connaît pas de tension sur le marché du logement, cela ne produit pas le même effet que chez nous sur le prix de l'immobilier.

**M. David ROBO, Maire:** Vous savez très bien que les vraies vacances, elles se regardent à l'aune des trois ans de vacances, et pas avant. Vous le savez aussi bien que moi je pense.

**M. Simon UZENAT, conseiller municipal de l'opposition :** Dans l'étude OPAH-RU par exemple, ils ont retenu deux ans. Mais ce qui est sûr, c'est que, au-delà des quartiers prioritaires, notamment dans le centre-ville jusqu'à la gare où il y en a un nombre important de logements qui ne sont plus en état, qui sont vétustes, cette situation-là mérite en effet notre vigilance et des moyens d'action qui doivent être mobilisés.

Pour terminer, conformément à l'article 14.1 du règlement intérieur, nous déposons un projet de délibération que nous souhaitons soumettre au vote du conseil municipal sur l'instauration d'un quota de logements sociaux dans les opérations privées. Si on applique le règlement intérieur, vous renvoyez ce débat là à la fin du conseil municipal. Cela concerne l'abaissement du seuil dont nous parlions à l'instant.

**M. David ROBO, Maire :** Nous voterons donc à la fin du conseil municipal.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**



## Séance du Conseil municipal du 08 février 2021

### COMMANDE PUBLIQUE

### MARCHES PUBLICS

### Achat - OPAH-RU - Constitution d'un groupement de commandes avec Golfe du Morbihan Vannes Agglomération

**Mme Hortense LE PAPE présente le rapport suivant :**

Dans le cadre de la convention Action Cœur de Ville, Golfe du Morbihan-Vannes agglomération a décidé de mettre en œuvre une opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) en centre-ville. Les objectifs de cette OPAH-RU sont de rééquilibrer le peuplement du centre-ville, de mobiliser le parc vacant et dégradé, de préserver le patrimoine et d'embellir les linéaires en cours de déqualification ainsi que de maintenir une offre commerciale diversifiée. Pour y parvenir, l'OPAH-RU propose la mise en œuvre d'un panel d'outils préventifs, incitatifs voire coercitifs. Parmi ceux-ci figurent des actions relevant des compétences communales : la police de l'habitat et l'étude puis la mise en œuvre d'une nouvelle campagne de ravalement obligatoire.

Compte tenu de l'intérêt pour GMVA et la Ville de coordonner au mieux leurs compétences et les actions, il est proposé de mettre en place un groupement de commandes qui sera régi par la convention jointe en annexe. Le coordonnateur du groupement sera Golfe du Morbihan-Vannes agglomération, à ce titre, GMVA assurera l'ensemble de la consultation jusqu'à la notification du marché.

#### **Débat**

**Mme Laëtitia DUMAS, Conseillère municipale de l'opposition,** déclare : nous saluons la proposition de constituer un groupement de commandes pour coordonner les compétences et les actions. Celui-ci a tout son sens sur ce projet compte tenu de l'ampleur du sujet et de ses enjeux. Nous regrettons cependant que la convention proposée n'intègre pas au point 5.2, sur la partie responsabilité, l'intégration dans les marchés des clauses sociales et environnementales. Nous vous proposons de pouvoir sur ce type de projet rajouter cette dimension-là.

**M. David ROBO, Maire :** c'est un marché de prestations intellectuelles et c'est le bureau d'études qui va mettre en œuvre les clauses efficacement dans le traitement du dossier ensuite.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**



## Séance du Conseil municipal du 08 février 2021

### AFFAIRES FONCIERES

#### Ilot Petit-Fers - Acquisition d'un local

##### **M. Olivier LE BRUN présente le rapport suivant :**

L'îlot Petit-Fers concentre différents enjeux d'intérêts majeurs pour le centre-ville en matière de préservation et de valorisation du patrimoine, de potentiel commercial et d'amélioration de l'habitat. Son réaménagement fait actuellement l'objet d'une étude. La S.C.I. d'Auray a proposé à la commune, l'acquisition d'un local commercial de 68 m<sup>2</sup> occupé par l'agence d'intérim « Gerinter » et situé en façade Sud de l'îlot. Afin de préserver les possibilités de réaménagement futur de cet ensemble, il est proposé d'acquérir ce bien au prix de deux cent mille euros (200 000 €), frais d'agence inclus, après avis de la direction immobilière de l'Etat,

#### **Débat**

**M. LE MOIGNE, Conseiller municipal de l'opposition :** Vous nous proposez d'acquérir un local situé dans l'immeuble appelé Petit-Fers. Ce bâtiment a une grande valeur patrimoniale non seulement à l'échelle de la ville, mais aussi à l'échelle de la Bretagne. Par son caractère unique, sa centralité lui offre de multiples débouchés commerciaux ou culturels. Nous allons approuver cet achat puisque nous avons déjà demandé de le faire en 2013. A cette époque, il était en vente pour 400 000 euros les mille cent mètres carrés. On ne peut que regretter l'occasion manquée. Nous avons acheté depuis le premier local à 117 500 euros qui fait 42 mètres carrés. Ce soir, on achète un local à 68 mètres carrés pour 200 000 euros. Cet immeuble est vide depuis vingt ans puisque la dernière activité de pizzeria avait fermé en 2001. Si l'offre d'achat du reste du bâtiment se présente à nouveau, nous vous demandons de ne pas laisser passer l'affaire qui devient chère aux contribuables vannetais.

**M. Guillaume AUFFRET, Conseiller de l'opposition :** Nous soutiendrons nous aussi l'acquisition de ce local. Nous avons ici avec le Petit-Fers, un espace vide de plusieurs centaines de mètres carrés avec un aspect patrimonial notoire, et tout cela en plein centre-ville. De notre côté, dans notre programme municipal, nous avons proposé de transformer cet espace en espace d'exposition pour les artisans de la ville et du territoire. Quel que soit le projet qui sera finalement retenu, il est important que la Ville ait son mot à dire dans la transformation de cet espace. Qu'est-ce que vous nous proposez? Qu'est-ce que vous souhaitez?

**M. David ROBO, Maire :** Je veux d'abord revenir sur ce qu'a dit M. LE MOIGNE. A l'époque, j'avais dit que la ville n'a pas forcément tout le temps vocation à acheter. Il y avait un acquéreur privé qui avait de l'ambition pour ce bâtiment, pour le restaurer dans sa splendeur, pour faire en sorte que ce bâtiment débouche rue Saint-Nicolas, rue Decker et rue Alain le grand. À plusieurs reprises, des permis de construire ou de travaux ont été déposés et ont été refusés par les services de l'État qui estimaient que ce n'était pas respecter l'histoire de ce bâtiment et qu'à travers les opérations qui étaient programmées, on ne pourrait pas faire quelque chose de convenable dans l'îlot. C'est pour ça que la Ville, depuis maintenant 18 mois, se substitue aux acquéreurs. On achète dès qu'il y a une opportunité de racheter les commerces du rez-de-chaussée pour avoir une vue d'ensemble des deux bâtiments. Une étude a été lancée. On attend les conclusions de cette étude qui sera bien sûr communiquée en commission à l'ensemble des élus municipaux. Quelle destination donnera-t'on à ce bâtiment? Est-ce une destination privée, une destination publique? J'ai une page blanche aujourd'hui et je n'ai pas d'idées préconçues sur le devenir de ce bâtiment. Mais il faut le protéger, le sauvegarder parce que le privé n'a pas été capable de le faire.

**M. Gérard THEPAUT, Adjoint délégué au climat, à la biodiversité et aux finances ,** explique : M. LE MOIGNE, nous ne parlons pas des mêmes choses. Ce qui était vendu en 2013, à 400 000 €, c'était la partie intérieure, une ancienne cafétéria. Je l'avais visité avec le propriétaire de l'époque et c'était tout ce qui était l'intérieur. Cela ne comprenait pas les commerces qui donnent sur la rue Alain Legrand et qui sont tous les propriétés de deux personnes différentes. Nous n'avons pas laissé passer une opportunité en 2013, que l'on rachèterait aujourd'hui bien plus cher. Ce ne sont pas les mêmes lots.



**M. Simon UZENAT, Conseiller municipal de l'opposition :** Nous partageons évidemment l'étude dans le cadre du programme Action-cœur de ville et c'est évidemment une nécessité. Nous avons conscience aussi de toute la difficulté architecturale et géographique de ce lieu, des contraintes sanitaires, etc. Pour le réaménagement, évidemment, cela va être un projet de longue haleine. Pour autant, nous sommes bien d'accord, Monsieur THEPAUT, nous ne parlons pas exactement des mêmes biens. Les deux sont quand même géographiquement liés, nous sommes d'accord. Parce que pour ceux qui ne connaissent pas cet endroit que j'ai eu l'occasion de visiter en 2014, il s'agit d'une ancienne galerie commerciale souterraine de 1000 mètres carrés avec une grande halle métallique, unique en Bretagne. Les propriétaires voulaient s'en séparer parce qu'il y avait plusieurs copropriétaires qui ne savaient pas quoi faire de ce bâtiment depuis des années. Ils avaient manifesté leur accord pour le céder à la Ville. Donc, nous avons relayé cette proposition et vous aviez dit que la Ville n'avait pas vocation à tout acheter. Ce qui est sûr, c'est que si la Ville s'était portée acquéreur à l'époque, cela aurait pu faciliter les choses. Et dans le cadre de la réalisation de l'étude et sur la vue à long terme que vous appelez de vos vœux et que nous partageons, bien évidemment, c'est une nécessité. On est bien d'accord que l'essentiel de l'îlot Petit-Fers est propriété privée.

**M. ROBO :** Oui, même si nous avons essayé, il y a maintenant plusieurs années, de racheter une partie de cet îlot de gré à gré.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**



## Séance du Conseil municipal du 08 février 2021

### AFFAIRES FONCIERES

#### Allée des Troènes - Cession de parcelles à Bretagne Sud Habitat

**M. Frank D'ABOVILLE présente le rapport suivant :**

Plusieurs emprises d'une surface totale d'environ 170 m<sup>2</sup> sont propriétés de la commune mais utilisées exclusivement par les habitants de la résidence des Troènes, appartenant à Bretagne Sud Habitat. Il s'agit de la parcelle section CV numéro 0345 et de deux emprises à prélever sur la parcelle section CV numéro 0365.

S'agissant d'une opération à vocation sociale, il est proposé de procéder à une régularisation foncière à titre gratuit.

Préalablement, il convient de constater la désaffectation des parcelles concernées et de prononcer le déclassement du domaine public des parcelles considérées et leur intégration dans le domaine privé de la commune ;

**ADOPTE A L'UNANIMITE**



## Séance du Conseil municipal du 08 février 2021

### AFFAIRES FONCIERES

#### Rue de Montaigne - Projet de résidence étudiante - Cession de terrain

**M. Patrice KERMORVANT présente le rapport suivant :**

Dans le cadre du projet de construction d'une résidence étudiante de 40 logements, la société Armor Gestion sollicite l'acquisition d'une parcelle sise rue Michel de Montaigne d'une superficie d'environ 1000 m<sup>2</sup>. Les arbres et le cheminement situés le long du terrain seront préservés et l'accès s'effectuera par la résidence voisine, propriété de Vannes Golfe Habitat.

Un accord est intervenu sur la base d'un prix de deux cent douze mille euros (212 000 €), conforme à l'avis des domaines, déduction faite du coût des travaux nécessaires à la desserte du terrain en voirie et en réseaux pour un montant de quatre-vingt-dix-neuf mille euros (99 000 €).

#### **Débat**

**M. Franck POIRIER, conseiller municipal de l'opposition :** Selon les chiffres de la Ville, Vannes accueille désormais 8000 étudiants, ce qui représente plus de 15 % de sa population. Même si tous les étudiants n'habitent pas à Vannes, le nombre d'étudiants résidant sur la ville est très important, de l'ordre de deux tiers. Vannes est aujourd'hui la troisième ville étudiante de Bretagne. Le nombre d'étudiants n'a cessé d'augmenter depuis 25 ans. Les besoins en termes de logements étudiants sont très importants aujourd'hui. Ce qu'on constate, c'est que depuis 25 ans, il y a eu peu de réalisation de résidences étudiantes et aucune construction de résidences universitaires par le CROUS. Personne ne peut dire qu'il n'y a pas de problème. Officiellement, les étudiants trouvent à se loger dans le parc privé à Vannes ou dans les villes proches. Ils trouvent toujours à se loger, mais est-ce satisfaisant ? Et à quel prix se logent-ils ? Il faut souligner que les conséquences d'une offre insuffisante en résidences ou dans le parc de logements sociaux sont nombreuses : logements souvent mal adaptés à la vie étudiante, avec des loyers élevés et éloignés de leur centre d'études. Le premier constat est que l'offre de logements en résidence universitaire est notoirement insuffisante à Vannes. Ce type d'hébergement accueille 12 % des étudiants en France. L'unique résidence universitaire à Vannes permet d'accueillir moins de 4 % des étudiants. Si le CROUS est le principal responsable de cette situation, on ne peut pas dire que la Ville, depuis la création de l'université en 1995, ait entrepris quoi que ce soit pour encourager la construction d'une résidence universitaire à côté du campus universitaire. Dans ce contexte de manque de logements adaptés, la construction d'une résidence étudiante est bienvenue, mais avec 40 logements, ça ne changera guère la situation actuelle. D'autant plus que cette résidence sera implantée rue Montaigne, à côté de trois autres résidences existantes (la résidence universitaire du Crous, le village des étudiants et le Jardin des universités). Tout le monde peut comprendre qu'il faudrait plutôt mettre une résidence près du campus universitaire de Tohannic, car c'est là aujourd'hui qu'il y a le plus d'étudiants à Vannes, plutôt que d'ajouter une nouvelle résidence dans le quartier déjà le plus pourvu en ce domaine. Je rappelle que si l'on veut réduire les déplacements étudiants en voiture, il faut d'abord leur proposer des logements près de leur lieu d'étude. Dans le contexte actuel de crise sanitaire, économique et sociale, il faut aussi lier le problème de logement à la très grande précarité étudiante. Le budget moyen d'un étudiant qui ne vit plus chez ses parents est de l'ordre de 600 euros nationalement. Il est plus faible à Vannes. 70 % de ce budget est consacré au logement. C'est la première charge. Aujourd'hui, les étudiants sont en grande difficulté car leur budget a fortement baissé, en particulier parce que les jobs étudiants ont disparu. Avant la crise, on notait que 73 % des étudiants travaillaient pendant leurs études. On ne peut plus en rester à répéter qu'il n'y a pas de problème de logement étudiant à Vannes. On ne peut plus ne pas se poser la question du coût des loyers. Notre position est qu'il faudrait équilibrer l'offre de logements étudiants. D'abord, réaliser une nouvelle résidence universitaire à proximité du campus de Tohannic. Je signale qu'il y avait une opportunité d'intégrer une résidence universitaire dans le cadre du projet Rive gauche. Le 113, rue du Commerce, est à moins de 700 mètres du campus. Pour autant, nous ne sommes pas opposés à une résidence étudiante de 40 logements à Kercado, mais cela ne va pas vraiment régler le problème que je viens d'exposer. Je terminerai par une interrogation sur le prix de vente de cette parcelle : il nous paraît bien élevé si nous voulons contenir le prix des loyers des logements étudiants, il faut contenir le prix du foncier. Pour cette opération, le prix de vente est de 212 euros du mètre carré ; sur Laroiseau, les cessions de la ville s'effectuent à 40 euros ou à 50 euros du m<sup>2</sup>. Et il y a quelque temps, la Ville a acquis, pas très loin de Kercado, une parcelle boulevard des Îles de



10000m<sup>2</sup> à 25 euros du mètre carré. Nous estimons que la Ville ne devrait pas vendre au plus haut le foncier si elle veut contribuer à offrir sur son territoire des logements à des prix abordables pour les étudiants. Enfin, une autre manière de baisser le prix des loyers est de vendre cette parcelle à un promoteur, un constructeur ou un opérateur de résidences étudiantes. Et ce n'est pas ce qui est fait ici, puisque cette parcelle est vendue à une société de conseil.

**M. David ROBO, Maire, répond :** Je rappelle qu'à Vannes, il y a 312 lits en résidence universitaire contre 191 à Lorient. Je parle sous le contrôle de M. KERMORVANT et de M. LE MESTRE. Vous savez très bien, M. POIRIER, que l'enseignement pour la construction des bâtiments, soit d'études, soit de logements, soit de restauration de l'enseignement supérieur, intervient dans le cadre des CPER (Contrat de Plan Etat-Région). Dans les CPER passés et l'actuel, j'ai fait remonter les besoins en logements étudiants au niveau de la Région et de l'État et ce, sans effet. Nous avons beaucoup insisté sur cette thématique du logement dans le cadre des CPER, qui n'est toujours pas signé aujourd'hui, et dans le cadre des précédents. Effectivement, l'Etat ou la Région ont déjà souscrit beaucoup d'investissements à Vannes notamment pour le restaurant universitaire, le maintien de deux restaurants universitaires à Kercado. Cette thématique universitaire ne fait pas partie des priorités du gouvernement et de la Région. Quant au prix du terrain, le coût de viabilisation a été enlevé. Le prix vous paraît peut-être onéreux mais au j'estime qu'il correspond au marché. La collectivité fait aussi un effort. Le jour où on viendra me voir avec un projet de qualité sur à Tohannic ou à côté de Tohannic, nous le regarderons avec la plus grande bienveillance.

**M. Patrick LE MESTRE, Conseiller municipal de l'opposition :** Vous pouvez aisément imaginer que mon propos va rejoindre en partie celui de M. POIRIER. Nous ne pouvons que nous réjouir que le nombre d'étudiants à Vannes soit aussi important et que les étudiants puissent trouver plus aisément des logements. Le système Air BnB est en effet venu atténuer sinon anéantir les effets de l'accroissement d'un parc privé réalisé pendant de nombreuses années. Et ces logements à proximité de l'IUT et de l'ICAM permettront d'accueillir en partie des étudiants qui seront sans doute en plus grand nombre dans l'institut dans les prochaines années du fait de la transformation du DUT en 2 ans en BUT – Bachelor universitaire de technologie – sur 3 ans.

Je voulais toutefois formuler 3 questions/remarques :

- Comment préparer la venue des étudiants sur ce site (juste derrière les résidences) et ainsi éviter que ne se reproduisent à cet endroit des conflits de voisinage tels que ceux connus autour de la résidence universitaire un peu plus haut sur le boulevard ?
- Même si le tunnel de Kerino et l'évolution des lignes de bus ont grandement facilité les trajets entre Kercado et Tohannic Il faudrait que ce type de construction puissent être envisagé également à proximité de Tohannic qui est l'autre site universitaire de Vannes et le plus important.
- Enfin, dans le cadre de cette réflexion sur les logements étudiants, au-delà des résidences étudiantes, il faudrait pouvoir proposer des résidences intergénérationnelles qui constituent sans doute un mode de logement pertinent pour l'avenir.

**M. David ROBO, Maire :** Il y a un projet de colocation à Kercado.

**Mme Hortense LE PAPE, Adjointe déléguée à l'urbanisme, bâtiments et habitat :** Juste une petite précision parce que depuis quelques temps, j'ai dû me déplacer en autobus, je précise que les transports en commun sont extrêmement rapides et efficaces.

Pour ce qu'on appelle la colocation solidaire, il s'agit de fournir à des étudiants des offres en colocation à Kercado. Cela permet aussi de lutter contre la vacance de ces quartiers. Les étudiants auront un certain nombre d'avantages, notamment un appartement meublé dont ils seront exonérés de loyer, pendant le mois de juillet et le mois d'août, leur évitant de déménager, moyennant des petits services pour les plus âgés ou les plus jeunes. Cela sera engagé dès la rentrée prochaine 2021 avec 3 logements pour 9 étudiants, pour monter en puissance à l'avenir.

**M. François RIOU, Conseiller municipal de l'opposition :** Il y a sans doute une opportunité au cours de laquelle il ne faudrait pas manquer, à savoir l'opération Coeur de ville qui s'appuie entre autres sur le constat de 780 logements vacants. Il serait dommage de ne pas inclure dans les études liées à la mise en œuvre de l'OPAH-RU, une offre particulière dédiée à ce public. Je sais bien qu'en centre-ville, un étudiant, ça fait toujours un peu peur. Il n'en reste pas moins que dans cette même logique que celle que vous venez d'évoquer Mme LE PAPE, il y a là des solutions de mixité, d'habitat et une mixité de fonctions tout à fait intéressante à explorer.

**M. Simon UZENAT, Conseiller municipal de l'opposition :** Pour réagir à ce qu'a pu dire votre adjointe sur la rapidité des bus, on en fait tous le constat. Il faut faire de la pédagogie, il faut être de plus en plus incitatif. Jusqu'à présent, cet argument-là est difficilement vendable pour les étudiants parce que l'on doit constater que beaucoup



continuent d'utiliser leur voiture, saturant les parkings. Ils ont beau être à côté pour certains, pourraient venir à pied ou à vélo. Et je dis ça pour en avoir échangé aussi avec les universitaires. Que dire aujourd'hui? Les bus y circulent bien. Donc il n'y a pas de problème à implanter une nouvelle résidence étudiante ici. Parallèlement, nous avons la question des surfaces de parking sur Tohannic, pour lesquels, dans le cadre de l'agglomération, nous débattons pour savoir s'il faut continuer à consommer du foncier pour accueillir des voitures. C'est vrai que cela nous interroge de confier ce bien là, qui présente des problèmes techniques entre la déclivité, l'accès par la résidence Montaigne, à une société de conseil qui va elle-même voir avec d'autres entreprises, et donc servir d'intermédiaire. On sait que tous ces gens-là ne sont pas des philanthropes, donc ça peut contribuer à renforcer le coût du foncier et donc le prix de l'immobilier. Au passage, quand même, il n'y a pas l'avis de France Domaine. Si on est très légaliste, ça pose un problème.

**M. David ROBO, Maire :** Nous avons vérifié. L'avis des domaines doit être mentionné dans la délibération mais n'a pas besoin d'être annexé. Vous avez raison, nous avons eu un problème de présence de véhicules très important, il y a 4 ou 5 ans. J'ai le sentiment que ce problème de véhicules est moins présent sur le site, alors que pour autant, il y a beaucoup plus d'étudiants maintenant. L'IFPS a ouvert 3, 4 formations depuis. Le cyber sécurité a doublé ses effectifs dans ses promotions, et les sections de droit et éco-gestion ont toujours autant de succès à Vannes. Donc, si vous faites un ratio étudiants voitures, ça commence à baisser. L'Agglomération, bien avant que j'en prenne la présidence, a pris les dispositions par rapport à cela, par rapport au vélo longue durée pour les étudiants. Nous étions passé sur une carte de bus non plus annuelle, mais sur une carte de bus à 10 mois. J'ai le sentiment que ça avance. Ça avance doucement, mais les responsables, ce ne sont pas les enfants, mais les parents ou les grands parents qui offrent ces véhicules. Il y a une particularité vannetaise, c'est que plus de 50 à 60 % des étudiants qui sont scolarisés sur ce site sont morbihannais. Et donc, peut-être qu'à un moment, les parents préfèrent que l'enfant ait une voiture parce que cette voiture peut permettre d'avoir un travail à côté et de se déplacer un peu plus loin que le site vannetais de leur domicile pour trouver des emplois et offre une certaine mobilité.

**Mme Hortense LE PAPE, Adjointe déléguée à l'urbanisme, bâtiments et habitat :** L'idée est d'inciter les étudiants à ne pas avoir de voiture et s'ils en ont une, ils pourront se garer sur le parking qui est juste à proximité. Vraiment, l'idée est de changer les mentalités, de ne pas avoir une place de parking attenante à un studio étudiant.

**M. David ROBO, Maire :** C'est un beau projet. Nous ne pouvons que nous réjouir que des privés investissent dans le logement. Mais je rejoins la première intervention de M. POIRIER, il faut que nous arrivions à faire un peu plus pression sur ceux qui décide de l'implantation de ces résidences étudiantes de l'État sur notre territoire.

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Pour : 40 voix

Abstentions : 5 voix



**Séance du Conseil municipal du 08 février 2021**

**AFFAIRES FONCIERES**

**Stade Jo Courtel - Projet de centre d'entraînement –**

**Désaffectation et déclassement d'un terrain**

**Mme Hortense LE PAPE présente le rapport suivant :**

Dans la perspective du projet de construction d'un centre d'entraînement par la SASP RCV, il convient d'engager une procédure de déclassement et de décider de supprimer l'affectation au stade Jo Courtel des parcelles communales concernées, dont la superficie avoisine les 5651 m<sup>2</sup>. Ces emprises feront l'objet d'une prochaine cession.

**ADOpte A L'UNANIMITE**



## Séance du Conseil municipal du 08 février 2021

### SERVICES PUBLICS COMMUNAUX

#### Avenue Saint Symphorien - Stationnement - Extension du secteur payant

**M. François ARS présente le rapport suivant :**

L'avenue Saint Symphorien est actuellement en zone de stationnement gratuit, les véhicules y restent ainsi stationnés de longues durées au détriment des commerces et riverains. Il est donc proposé de la placer en secteur payant (zone verte) et de mettre en place un tarif riverain ainsi que « le ¼ d'heure gratuit », à l'instar des dispositions déjà prises sur l'ensemble du secteur Sud Gare en 2010. Il est proposé d'approuver l'extension du stationnement payant (zone verte) à la voie citée ci-dessus ;

**ADOPTE A L'UNANIMITE**



## Séance du Conseil municipal du 08 février 2021

### URBANISME

#### Dénomination de voies

**M. Patrick MAHE O'CHINAL présente le rapport suivant :**

Pour des nécessités d'ordre administratif et de gestion urbaine, les dénominations des voies et espaces publics suivants, vous sont proposées pour les voies figurant aux documents ci-annexés.

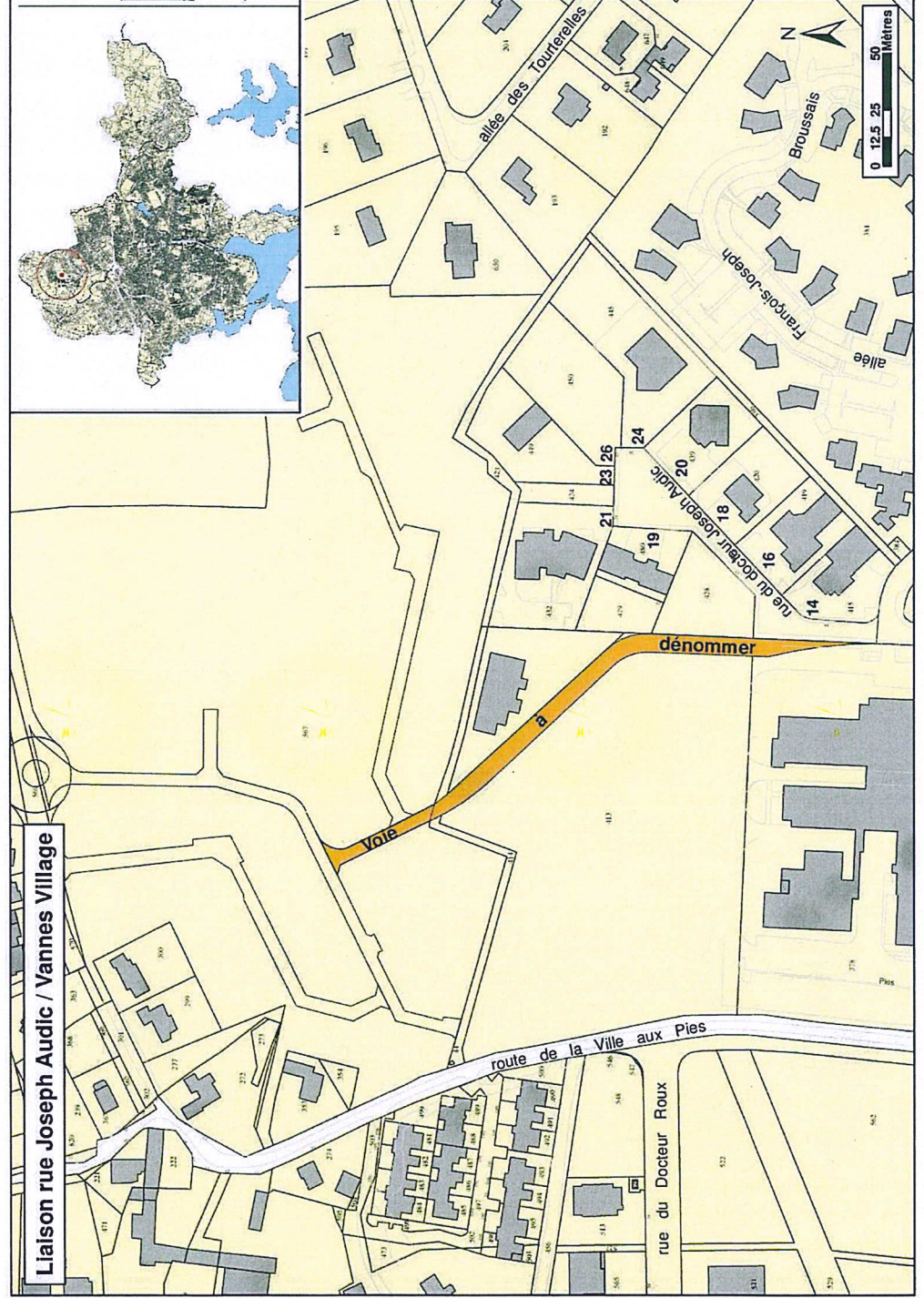
**ADOpte A L'UNANIMITE**



# 1 - Quartier de Kerbiquette Ténénio - Liaison rue Joseph Audic à Vannes Bocage

Voie de liaison entre la rue du docteur Audic et la rue du lotissement Vannes Bocage

Dénomination proposée	Éléments biographiques
<p><u>Voie n° 1</u> Rue Angélique du COUDRAY 1712-1794 Sage-femme</p>	<p>Première sage-femme à enseigner devant public l'« art des accouchements ». A partir de la seconde moitié du 18<sup>ème</sup> siècle elle fait la promotion des sages-femmes éduquées dans des cours pour remplacer les matrones accoucheuses formées sur le tas.</p>

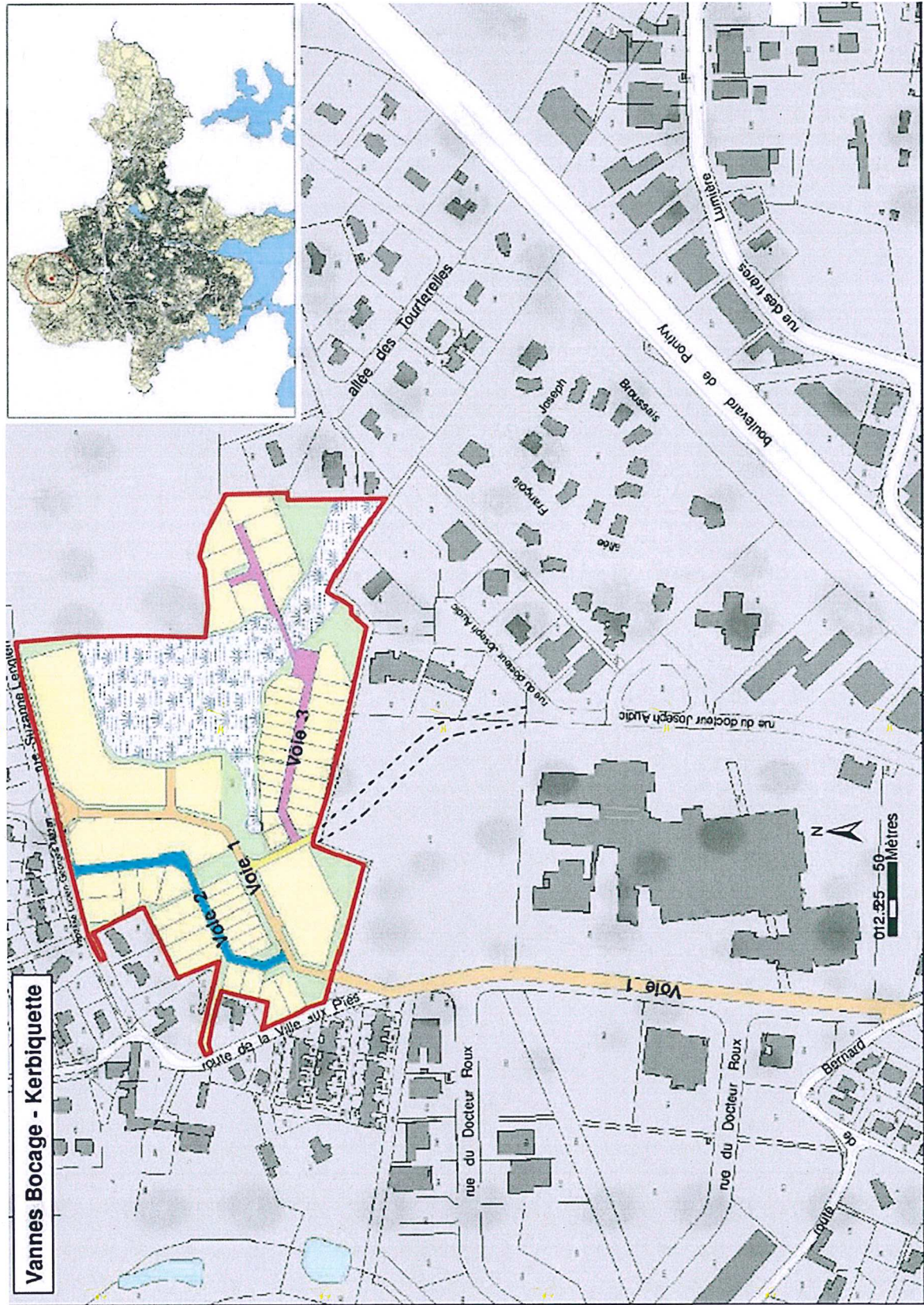




**2 - Quartier de Kerbiquette - Route de la Ville aux Pies Vannes Bocage**  
 Permis d'aménager de 160 logements

Dénominations proposées	Eléments biographiques
<p><u>Voie n° 1</u>                      Rue                      Geneviève                      de Gaulle - Anthonioz                      1920-2002                      Résistante française</p>	<p>Résistante française puis militante des droits de l'homme et de la lutte contre la pauvreté. Elle est la nièce du président de la République Charles de Gaulle</p>
<p><u>Voie n° 2</u>                      Rue                      Odette LOYEN du                      PUIGUAUDEAU                      1894 - 1991                      Ethnologue française</p>	<p>Anthropologue, ethnologue française née à Saint-Nazaire, décédée à Rabat, 1<sup>ère</sup> femme à embarquer sur les thoniers bretons.</p>
<p><u>Voie n° 3</u>                      Allée                      Joséphine BAKER                      1906 - 1975                      Artiste et résistante                      Française</p>	<p>Née à Saint-Louis (USA), Freda Joséphine McDonald, chanteuse, danseuse, meneuse de revue, artiste engagée, lutte contre le racisme. Militante et membre de la Résistance pendant la 2<sup>nd</sup>e Guerre mondiale, elle est décorée de la Médaille de la Résistance Française le 5 octobre 1946. Reçoit l'Insigne de Chevalier de la Légion d'honneur et Croix de Guerre 39 - 45 par le Général Martial Valin.</p>







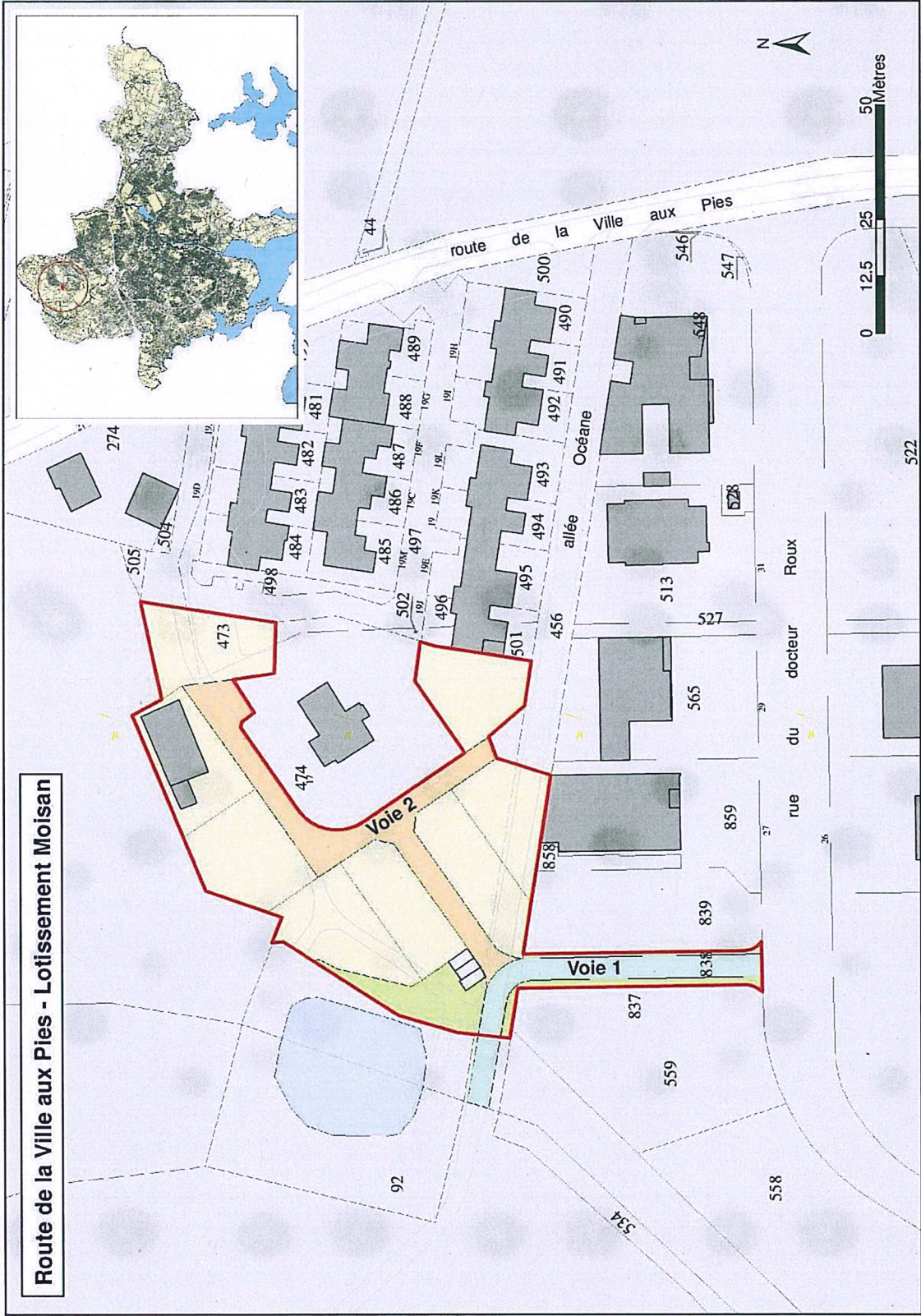
### 3 - Quartier de Kerbiquette Route de la Ville aux Pies Lotissement Moisan

Permis d'aménager de 8 lots à bâtir

Dénominations proposées	Éléments biographiques
<p><u>Voie n° 1</u> Allée Zénaïde FLEURIOT 1829 - 1890 Auteure française</p>	<p>Née à Saint-Brieuc, elle écrit des romans destinés aux jeunes filles, publiés dans la Bibliothèque Rose et Bleue sous le pseudo Anna Ediane. Elle organise et dirige une école professionnelle dédiée à la formation de la jeunesse ouvrière à partir de 1871. Elle fait construire une demeure à Locmariaquer. Décédée à Paris elle sera inhumée à Locmariaquer. <i>Une famille bretonne (1861)</i> <i>Une saison au bord de la mer (1866)</i></p>
<p><u>Voie n° 2</u> Allée Claude LEBRUN 1929 - 2019 Professeure de Lettres et auteure</p>	<p>Créatrice en 1970 du personnage Petit Ours Brun, dans la littérature enfantine, elle enseigne au Lycée Chateaubriand à Rennes, rédige une chronique hebdomadaire dans La Croix, épouse le moderniste François LEBRUN. Auteure de nombreux ouvrages pour enfant, dont un lexique.</p>



Envoyé en préfecture le 23/02/2021  
Reçu en préfecture le 23/02/2021  
Affiché le  
ID : 056-215602608-20210208-210208H15011H2-DE



**Route de la Ville aux Pies - Lotissement Moisan**

Voie 2

Voie 1

route de la Ville aux Pies

Océane

rue du docteur Roux

0 12.5 25 50 Mètres





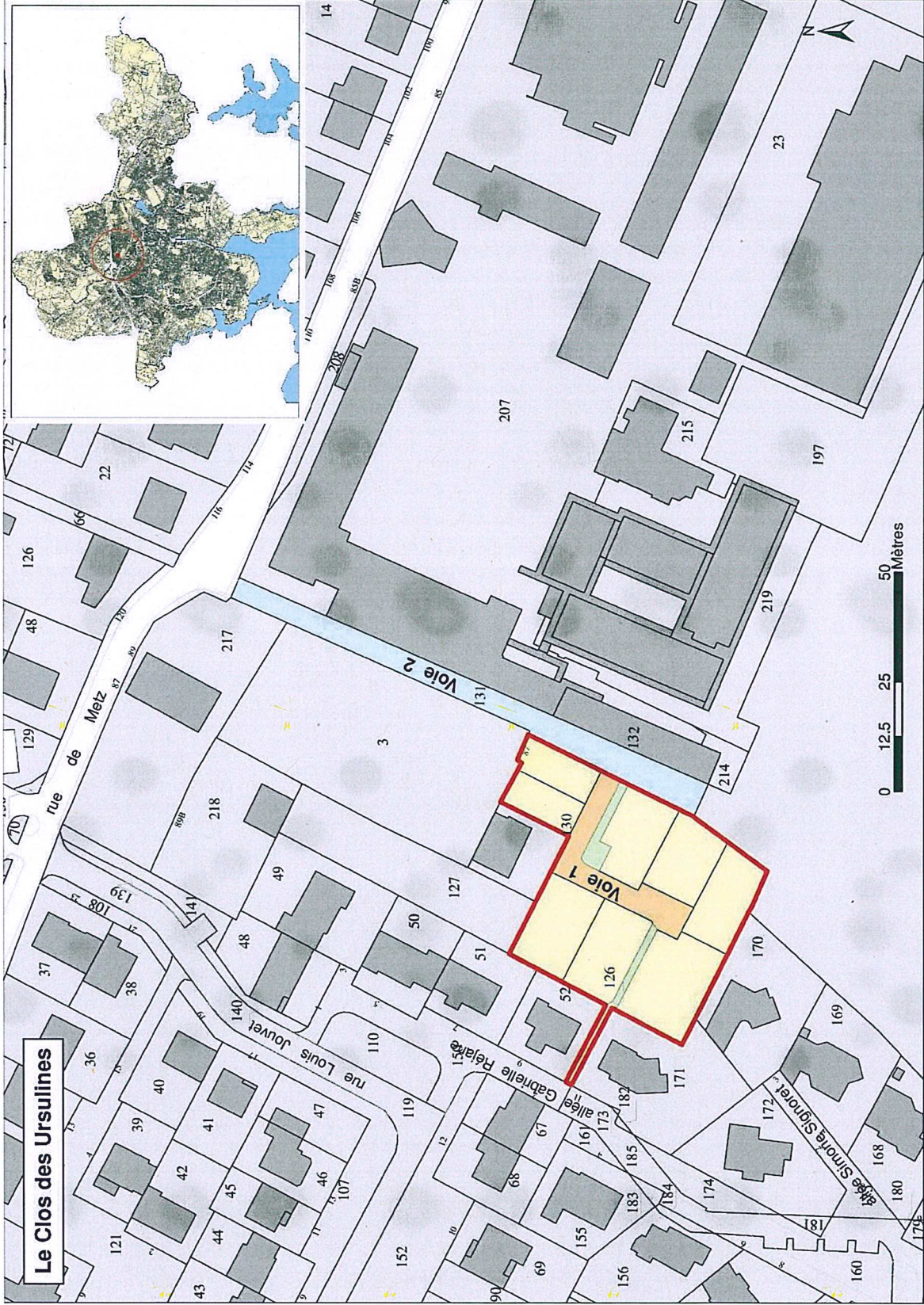
4 - Quartier N.D. de Ménimur - Rue de Metz - Le Clos des Ursulines

Permis d'aménager de 8 lots à bâtir

Dénominations proposées	Éléments biographiques
<p><u>Voie n° 1</u> Allée Sœur Suzanne GUAYS 1608 - 1660 dite Marie des Anges 2<sup>ème</sup> Ursulines sur Vannes</p>	<p>Fondatrice de la congrégation des Ursulines à Vannes</p>
<p><u>Voie n° 2</u> Allée Sainte-Angèle MERICI 1474 - 1540</p>	<p>Religieuse lombarde, fondatrice de la Compagnie de Sainte Ursule, la première congrégation religieuse féminine entièrement dédiée à l'éducation des jeunes filles.</p>



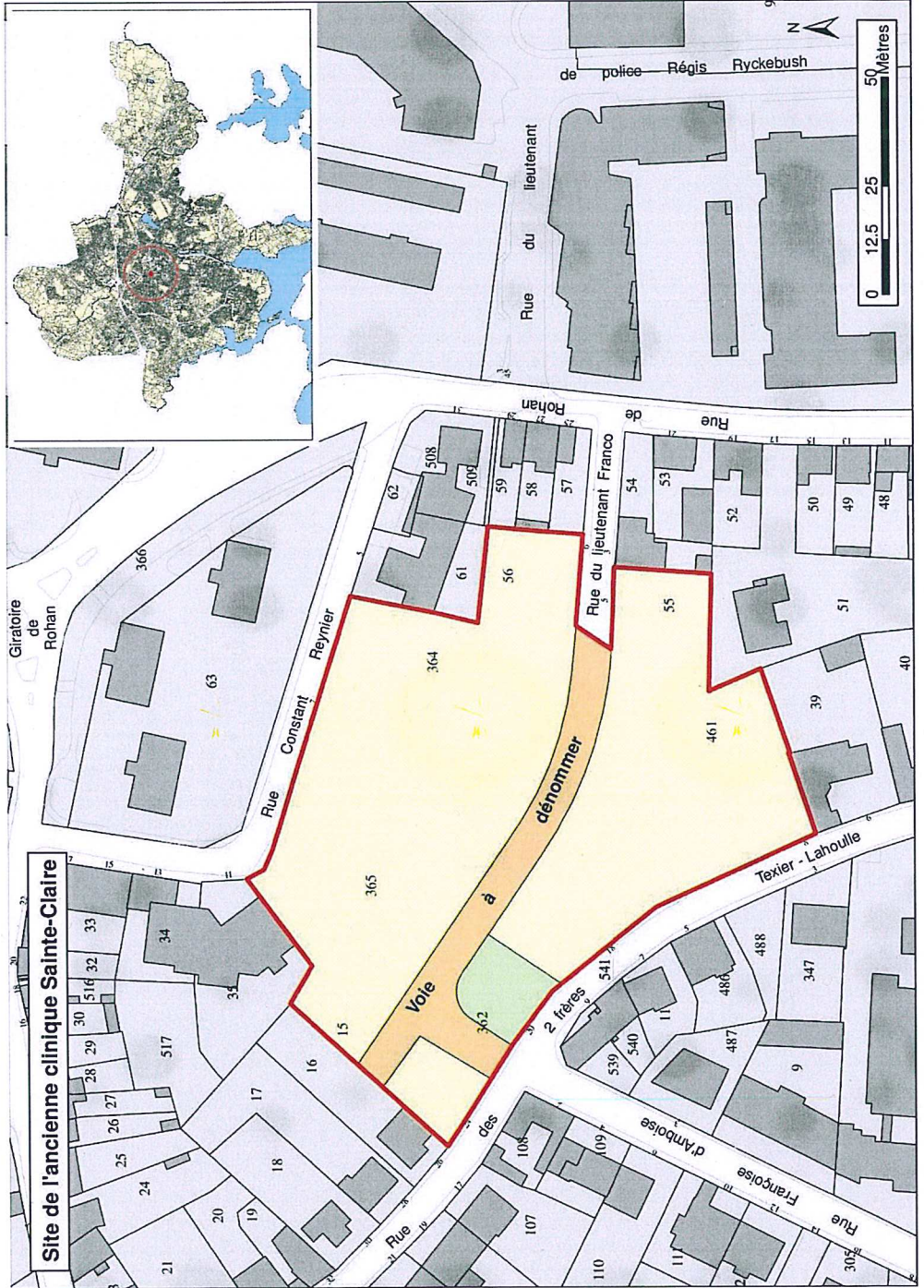
Envoyé en préfecture le 23/02/2021  
Reçu en préfecture le 23/02/2021  
Affiché le  
ID : 056-215602608-20210208-210208H15011H2-DE





**5 - Quartier de Rohan - Rue des 2 frères Texier-Lahoullé - Ex-clinique Sainte-Claire**  
 Permis d'aménager de 5 lots à bâtir

Dénomination proposée	Éléments biographiques
<p><u>Voie n° 1</u>                      Rue                      Lieutenant Jean Franco                      1928 - 1960                      (prolongement de la rue existante)</p>	<p>Saint-Cyrien, tombé pour la France dans les djebels algériens.                      Chevalier de la Légion d'Honneur.</p>



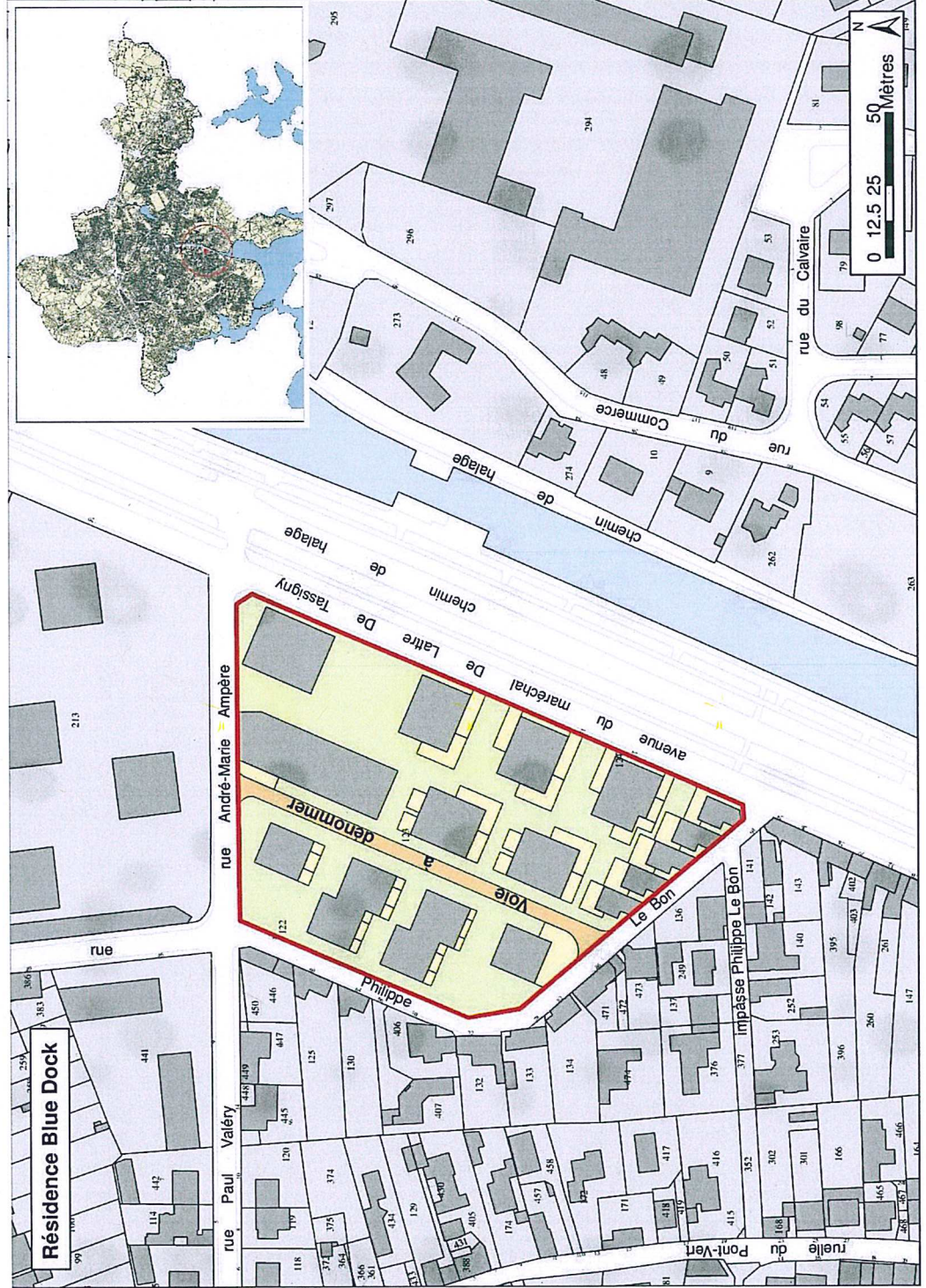


6 - Quartier de la Rive droite du port - Rue Ampère - Résidence Blue Dock  
 Permis de construire 217 logements

Envoyé en préfecture le 23/02/2021  
 Reçu en préfecture le 23/02/2021  
 Affiché le

ID : 056-215602608-20210208-210208H15011H2-DE

<p><b>Dénomination proposée</b></p> <p><u>Voie n° 1</u>                  Rue                  Charles-Marie GUILLOIS                  1910 - 1994                  La voix bretonne de la                  Résistance</p>	<p><b>Éléments biographiques</b></p> <p>Il fut la voix de la France Libre aux côtés du général de Gaulle, chargé de lire et de traduire en breton l'appel du général de Gaulle sur les antennes de la BBC, le 18 juin 1940.</p>
---	---

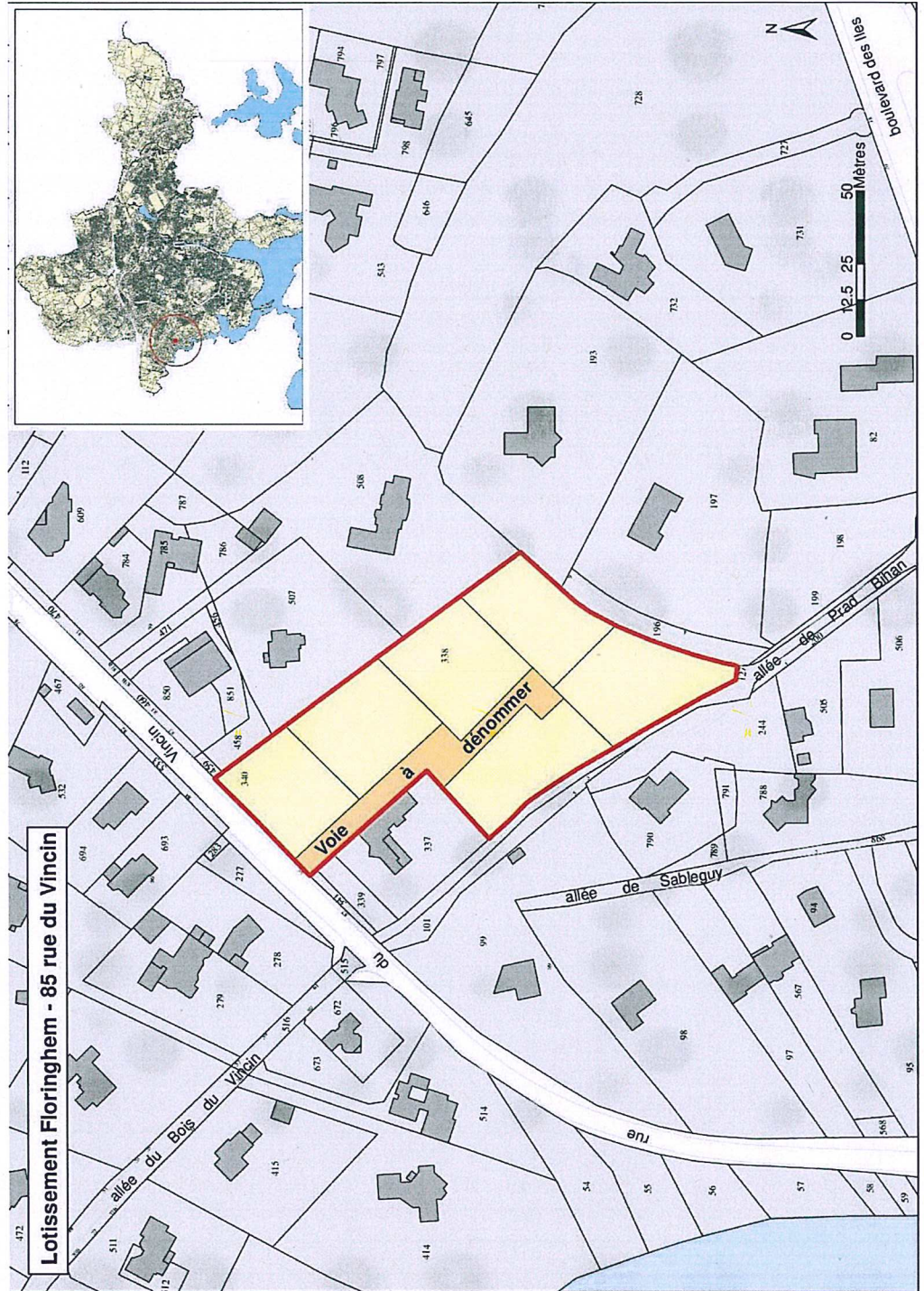




**7 - Quartier du Vincin - 85 rue du Vincin - Résidence Floringhem**  
Permis d'aménager de 6 lots à construire

Envoyé en préfecture le 23/02/2021  
Reçu en préfecture le 23/02/2021  
Affiché le  
ID : 056-215602608-20210208H15011H2-DE

Dénomination proposée	Éléments biographiques
<u>Voie n° 1</u> Allée Parc Er Velin	Toponyme signifiant le parc du moulin.



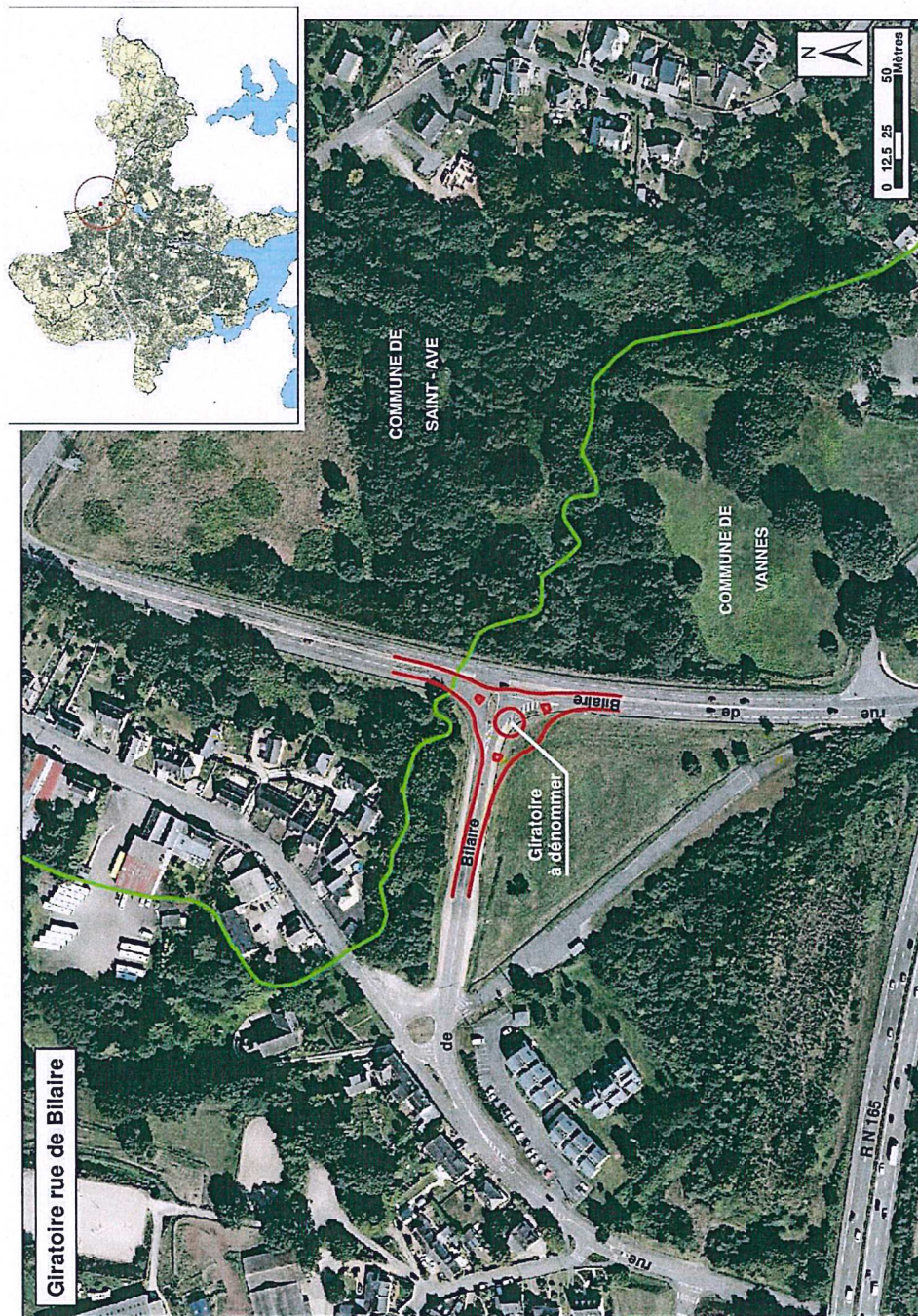


# 8 - Quartier de Bilaire - Rue de Bilaire - Création d'un giratoire

## Création d'un giratoire

Envoyé en préfecture le 23/02/2021  
Reçu en préfecture le 23/02/2021  
Affiché le  
ID : 056-215602608-20210208-210208H15011H2-DE

Dénomination proposée	Eléments biographiques
Voie n° 1 Giratoire du Bilaire	Le ruisseau du Bilaire définit la limite communale entre Vannes et Saint-Avé.





## Séance du Conseil municipal du 08 février 2021

### CULTURE

#### Hangar de Vannes - Appel à projets - Lancement de la procédure

**M. Fabien LE GUERNEVE présente le rapport suivant :**

Par délibération en date du 25 juin 2018, la Ville de Vannes a décidé d'acquérir un hangar d'une superficie d'environ 980 m<sup>2</sup> sis au 4 rue de Strasbourg aux fins de créer un lieu culturel, accessible à tous types de publics, favorisant la diffusion culturelle et l'animation de la vie de quartier. Ce hangar n'a pas vocation à être géré directement par la Ville qui souhaite offrir la possibilité à des porteurs de projets indépendants de l'exploiter en répondant toutefois à une triple ambition :

- Ancrer le lieu dans le quartier et dans la ville en l'articulant au mieux avec les acteurs du territoire pour sa vocation culturelle,
- Rapprocher les populations grâce à une offre de services adaptés,
- Créer un lieu convivial favorisant le lien social, les rencontres, l'animation et la diffusion culturelle.

Pour ce faire, il est proposé de lancer un appel à projets afin de recueillir puis déterminer les candidatures répondant le mieux aux objectifs énoncés. Celles-ci seront présentées à un jury dont les représentants doivent être désignés.

**Il est proposé de :**

- Valider le principe du lancement d'un appel à projets pour la gestion du Hangar de Vannes selon les termes ci-annexés ;
- Créer un jury afin de recueillir puis déterminer les candidatures, considérant le retrait en séance de la candidature du représentant du groupe « Ensemble Libérons les Energies Vannetaises » selon l'annexe jointe ci-après ;

### **Débat**

**M. Simon UZENAT, Conseiller municipal de l'opposition :** Sept ans, c'est le temps qu'il aura fallu entre la promesse électorale de 2014 et le conseil de ce soir pour avancer sur ce dossier. Nous tenons ici à rendre hommage au porteur initial du projet, Eric Krüger, vannetais et créateur culturel bien connu, qui n'a pas compté ses efforts pour le voir aboutir. Sa responsabilité dans la démarche, son parcours et son expérience auraient, de notre point de vue, justifié que la Ville l'associe aux réflexions en cours. D'autant plus que ses préconisations techniques et scénographiques présentent des intérêts au regard des objectifs poursuivis. Quand on peut s'entourer d'expertises, il ne faut pas s'en priver. S'agissant de l'appel à projets en tant que tel, nous partageons avec vous la volonté d'ouvrir ce lieu et, pour ce qui nous concerne, aux acteurs associatifs et aux créatrices et créateurs culturels de notre territoire. Pour autant, nous estimons que le contenu de cet appel à projet est très faible, notamment sur son volet culturel. Nous défendons depuis longtemps la nécessité d'un lieu alternatif dédié à la création culturelle, en particulier pour les arts vivants dont notre territoire manque cruellement aujourd'hui. Les formulations dans cet appel à projets sont trop vagues. Et quand on synthétise véritablement, le document, en réalité, fait à peine deux pages, insuffisant pour préciser la vocation de ce lieu dans un paysage au demeurant communal et intercommunal, sur le plan culturel, qui est très évolutif. Quoi qu'il en soit, parce que nous souhaitons que ce projet avance, nous sommes prêts à participer au jury, mais à la condition que vous retiriez la deuxième phrase du point 2 de cet appel à projets. Je cite « le modèle retenu doit assurer l'indépendance économique du projet » et le retrait également du point 3 relatif aux conditions financières. Il n'est pas acceptable de faire de l'équilibre économique, voire de la rentabilité, un prérequis, a fortiori lorsqu'une crise sanitaire met très durement à l'épreuve les acteurs culturels de notre pays, faisant peser des risques très sérieux sur la pérennité de nombre d'entre eux. Sauf si l'objectif est d'avoir un lieu qui offrira à la création culturelle à titre accessoire. Une collectivité locale, pour nous, ne peut pas lancer un projet à caractère culturel en écartant a priori toute contribution au fonctionnement, sauf à se priver d'initiatives et de projets innovants qui pourraient se révéler intéressants et mobilisateurs. Si des porteurs de projets sont en capacité et certains dans la durée, de garantir l'équilibre financier d'un tel lieu, leur candidature, de toute façon, même avec le retrait des mentions que j'ai évoqué, leur candidature pourrait être examinée. Ça ne



les écartera pas. Mais nous souhaitons que dans le contexte que nous connaissons, des acteurs qui, dans leur projet, n'atteindrait pas cet équilibre, que leurs candidatures puissent être examinées parce qu'ils pourraient proposer une offre culturelle enrichie et contribuer au développement de l'économie culturelle de notre territoire et de l'émergence de nouveaux talents. Parce que derrière la culture, il y a une économie. La culture pour nous, et j'espère que nous partageons cet avis-là, n'est pas une dépense, c'est un investissement qui est indispensable à la vie humaine. Et dans un contexte ô combien délicat pour les acteurs culturels, nous ne voulons pas ajouter une barrière financière qui pourrait nuire au développement et au rayonnement culturel de notre territoire. Nous espérons que vous pourrez accéder à notre demande.

**M. David ROBO, Maire :** Nous choisissons effectivement de mettre en place un jury où deux groupes d'opposition sont représentés. C'est l'ensemble de ses membres qui auditionnera les porteurs de projets. Sous-entendre M. UZENAT que le choix serait déjà fait ! Aucun choix n'est fait et votre collègue qui siègera dans le jury pourra s'en apercevoir. Je ne sais pas qui candidatera pour ce projet. Je rappelle aussi que la ville de Vannes a maintenu l'intégralité des subventions aux associations culturelles en 2020, même quand l'évènement n'a pas eu lieu. Nous voterons ce soir dans le cadre du budget, les subventions des associations culturelles qui sont toujours dans l'expectative de maintenir ou pas leurs évènements et nous maintenons ces subventions. Nous sommes aux côtés des associations culturelles qui font vivre ce territoire. Et dire que nous ne verrions la culture que sous le prisme économique ! Je vous rappelle que durant ce mandat, nous livrerons un musée au château de l'Hermine, un CIAP à l'Hôtel de Limur, que nous avons ouvert dans le précédent mandat, les « Bigotes » ouvertes aux associations. Nous sommes autant que vous, les amis des associations culturelles. Et je maintiens les points 2 et 3 que vous demandez de retirer.

**M. Guillaume AUFFRET, Conseiller municipal de l'opposition :** Cela fait longtemps que nous parlons du projet d'un nouvel espace culturel à Vannes. Les associations, le public et nous même les élus d'opposition sommes prêts. Cela fait sept ans que nous attendons. Sur le principe, nous sommes tout à fait d'accord avec vous. Un projet culturel avec un jury ouvert aux oppositions, c'est très bien et merci beaucoup. Sur la forme, l'appel à projets fait six pages, page de garde incluse. Autant dire qu'il n'y a pas grand-chose dans l'appel à projets. Sur le fond, trois objectifs fixés ont été rappelés par M. LE GUERNEVÉ : ancrer le lieu dans le quartier, en particulier grâce aux associations, rapprocher les populations et créer un lieu convivial. La vocation culturelle du lieu est évoquée en sous proposition du premier objectif et ce flou nous paraît incompréhensible quand on a une ambition culturelle. Ce hangar à Vannes a tous les ingrédients pour devenir un haut lieu de la culture vannetaise. Mais ce n'est pas du tout ce qu'on retrouve dans cet appel à projets. Et notre inquiétude quant à une ambition culturelle au rabais ne diminue pas quand nous lisons que le premier objectif est d'ancrer le lieu dans son quartier ; parce que nous nous posons la question : est-ce que nous sommes en train de sélectionner un projet pour une maison de quartier ou un vrai lieu culturel d'envergure pour notre ville ? Parce que l'espace Darwin bordelais, qui a servi d'inspiration à votre programme pour les municipales, n'est pas la maison de quartier de la Bastide, la rive droite de Bordeaux, c'est bien d'un espace culturel alternatif, créatif, sportif, inséré dans son territoire, mais à la vocation culturelle très affirmée. Par ailleurs, concernant les aspects financiers, nous avons bien noté que la Ville comptait mettre à niveau le hangar, mais qu'elle ne paierait pas les fluides, ce qu'elle fait, il me semble par exemple pour le Dédale, et se réserve le droit de percevoir une redevance. Alors, je récapitule. Nous allons choisir pour ce hangar un projet qui est à la fois culturel et à hauteur de quartiers, qui ne coûte rien ou presque à la ville et qui, au contraire, lui en rapporte en redevances. Un projet culturel qui ne coûte rien. Autant le dire tout de suite, le projet choisi, in fine, a de fortes chances d'être à la hauteur de l'appel sur lequel nous votons aujourd'hui, c'est à dire décevant et pas du tout à la hauteur.

**M. David ROBO, Maire :** Merci pour ce procès d'intention !. M. AUFFRET, M UZENAT, 7 ans, nous allons enlever la dernière année, si vous le voulez bien, ce qui veut dire 6 ans. Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons eu des discussions très difficiles avec le vendeur et que je n'ai pas souhaité acheter avant que les études de dépollution du site n'aient été effectuées, ce qui a pris plusieurs années malheureusement. J'aurais préféré, comme vous M. UZENAT, que ce site puisse ouvrir avant.

**M. François RIOU, Conseiller municipal de l'opposition :** Le caractère un peu général de l'appel à projet me gêne moins que mes collègues, encore que nous aurions pu apporter un peu de précision. Ce n'est pas le sujet sur lequel je souhaitais intervenir, mais plutôt la formule disant que le modèle retenu devrait assurer l'indépendance des branches économiques. Dans le même temps, vous soulignez que cet objet culturel aura des activités qui répondent à l'intérêt général, l'animation culturelle, le lien social, etc. Ça doit se reconnaître, cette activité. Autrement dit, si on parle d'indépendance économique de l'équipement, il faut intégrer dans les apports de lauréat cet apport au lien social. La vie de quartier, c'est bien trop restreint, effectivement, mais au rayonnement de Vannes, etc. C'est un réel apport qui mérite d'être valorisé. Et dès lors qu'on parle d'équilibre économique, cet



apport doit être intégré dans cette recherche d'équilibre, ce qui autorisera à ce que les biens soient mis à disposition quasiment gratuitement en contrepartie de cet apport. Nous ne pouvons pas, à la fois, leur demander d'apporter au commun et dans le même temps, les faire payer.

**M. Fabien LE GUERNEVE, Adjoint délégué à la Culture et au Patrimoine :** Cet appel à projets est volontairement très ouvert. Depuis que je suis maire adjoint à la culture, depuis quelques mois avec le directeur de la culture, nous avons reçu beaucoup d'acteurs culturels. Nous en avons reçu beaucoup qui nous expriment à chaque fois des volontés de créer et d'avoir des lieux de création, des lieux de diffusion. Beaucoup l'expriment donc. Cet appel à projets est volontairement ouvert pour que des acteurs identifiés, regroupés ou qui travaillent ensemble puissent avoir un lieu ou proposer un projet à vocation culturelle, de création et de diffusion. Et c'est vraiment ça, le cœur du projet. Et puis, nous avons fait de la concertation. Nous avons aussi reçu des associations. Nous avons sollicité le conseil de quartier Nord Gare à ce sujet et on nous a rapporté que dans ce nouveau quartier, il y avait un manque de lieu de centralité, à part l'école. Le hangar, nous l'avons mis dans l'appel à projet, peut avoir cette vocation de centralité. Ça peut être plein de choses, un lieu de rencontre, un café, un lieu où les associations puissent se réunir. C'est ce qui nous a conduit à vous proposer cet appel à projet qui est volontairement ouvert pour laisser justement la liberté de créer, de proposer aux acteurs culturels vannetais. Le jury choisira ensuite. Personne n'est propriétaire du projet providentiel. Donc nous allons recevoir les différentes propositions qui nous seront faites pour échanger avec eux. On en discutera entre nous avant de faire notre choix. Et puis, c'est cette volonté émise par le conseil de quartier d'avoir un lieu de centralité, un bar, un restaurant... qui permettra de concourir à une activité économique. La ville n'est pas là pour gagner de l'argent, mais elle est là pour que les acteurs puissent proposer de l'offre culturelle.

**M. Simon UZENAT, Conseiller municipal de l'opposition :** M. LE GUERNEVE parle d'un lieu ouvert, ce n'est pas la conception que nous en avons. Comme vous le disait M. l'Adjoint, c'est une attente pour ce quartier, on a besoin d'un lieu alternatif. Il est extrêmement compliqué d'avoir une activité économique sur ce genre d'activité culturelle et ce n'est d'ailleurs pas la raison d'être. Quand vous parliez de la concertation, on ne vous a pas reproché le principe du jury, nous avons d'ailleurs dit que nous n'étions prêts à y participer. Le problème du jury ce n'est pas comme une commission, ou une institution générale qui va se pencher sur les dossiers sans critères a priori. Là, le jury se réunit sur la base de cet appel à projet qui met bien en condition l'équilibre financier. C'est à partir de là qu'il y a un problème. Je ne comprends pas le refus que vous nous opposez de modifier cet appel à projet. Admettons que vous acceptiez, en quoi cela empêche les acteurs qui seraient à l'équilibre ou qui seraient même en mesure de verser une redevance à la ville, de candidater ? Rien de vous en empêche, sauf qu'en retirant ces éléments, vous ouvrez véritablement le jeu et à la fin de toute façon c'est votre majorité qui décidera. C'est notre demande et dans les faits ça ne change strictement rien.

**M. David ROBO, Maire :** Je maintiens le bordereau tel qu'il est écrit.

**M. Simon UZENAT, conseiller municipal de l'opposition :** Donc nous voterons CONTRE le lancement de l'appel à projet et nous retirons notre candidature pour le jury.

#### **ADOPTE A LA MAJORITE**

Pour : 39 voix

Contre : 6 voix



## Hangar de Vannes

### Composition du jury

- Maire-adjoint en charge de la Culture et du Patrimoine,	Fabien LE GUERNEVE
- Maire-adjointe en charge de la Vie Associative et Démocratie participative,	Latifa BAKHTOUS
- Maire-adjointe en charge de la Communication, Grands Evénements et Relations Internationales,	Nadine DUCLOUX
- Conseiller Municipal Délégué en charge de la Culture et Langue bretonnes,	Jean-Jacques PAGE
- 1 conseiller(ère) municipal(e) de l'opposition	Guillaume AUFFRET

CM 8 Février 2021



« HANGAR DE VANNES »

PROJET

CAHIER DES CHARGES

APPEL A PROJETS

Mise à disposition du Hangar dit « HANGAR DE VANNES »  
en vue de **LA GESTION**

**L'ANIMATION**

**LA VALORISATION**

D'un projet dédié à la **CREATION ARTISTIQUE**

**L'ANIMATION ET LA DIFFUSION CULTURELLE**



## 1) CONTEXTE

La Ville de Vannes souhaite la création d'un lieu culturel favorisant la convivialité, la diversité et la mixité dans un bâtiment d'environ 1000 m<sup>2</sup> se situant dans le quartier Nord de la Gare.

Tout en donnant au lieu un caractère CULTUREL prioritaire, il s'agit de faire émerger un lieu de partage et de rencontre, simple et accessible à tout type de publics.

Ce bâtiment au cœur d'un quartier en pleine rénovation devra prendre en compte l'animation du quartier.

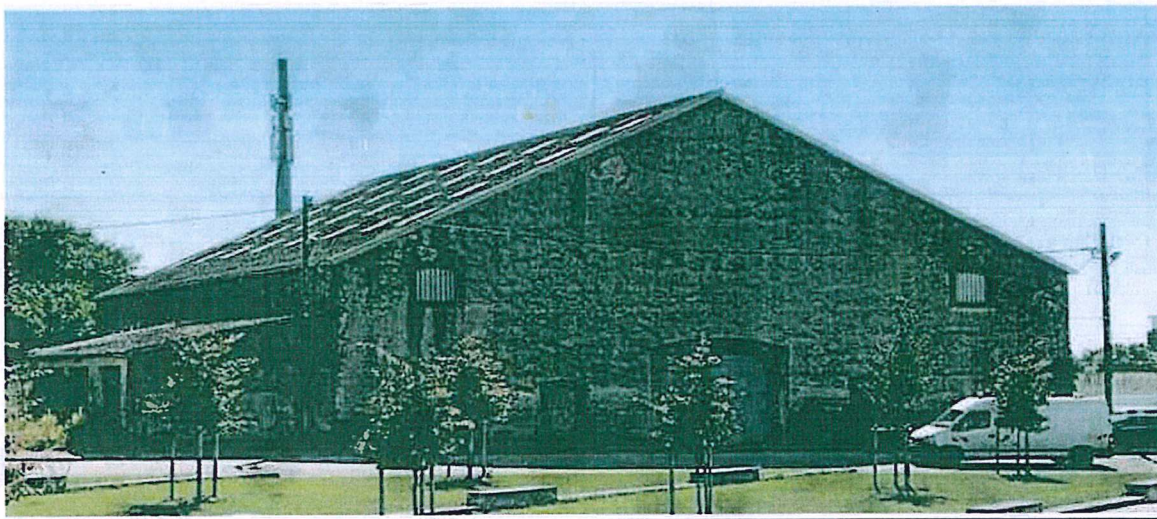
La Ville ne souhaite pas y installer un service municipal et la gestion des lieux sera donc confiée, suite à analyse des réponses au présent appel à projets, à un partenaire indépendant\*.

Chaque candidat est donc autonome dans la définition de son projet, au regard des objectifs généraux énoncés ci-après.

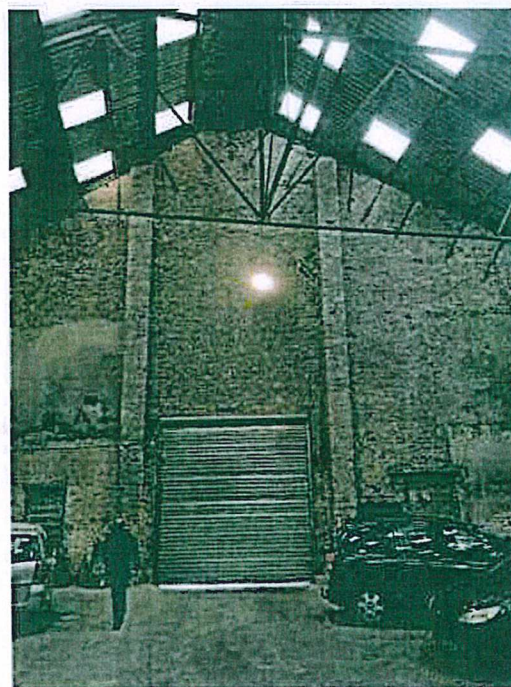
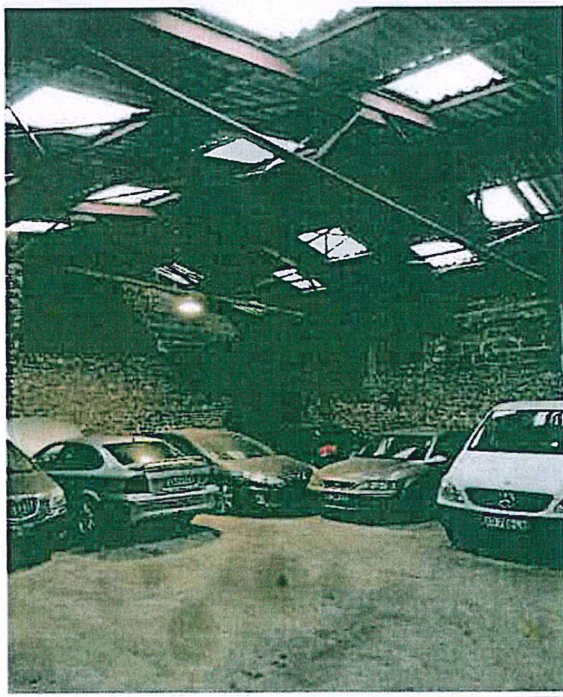
*\* Le porteur de projet devra être mandataire d'un groupement ou d'associations fédérées.*



## CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES



Surface au sol : 950 m<sup>2</sup> sur un terrain d'une superficie d'environ 3 000 m<sup>2</sup>

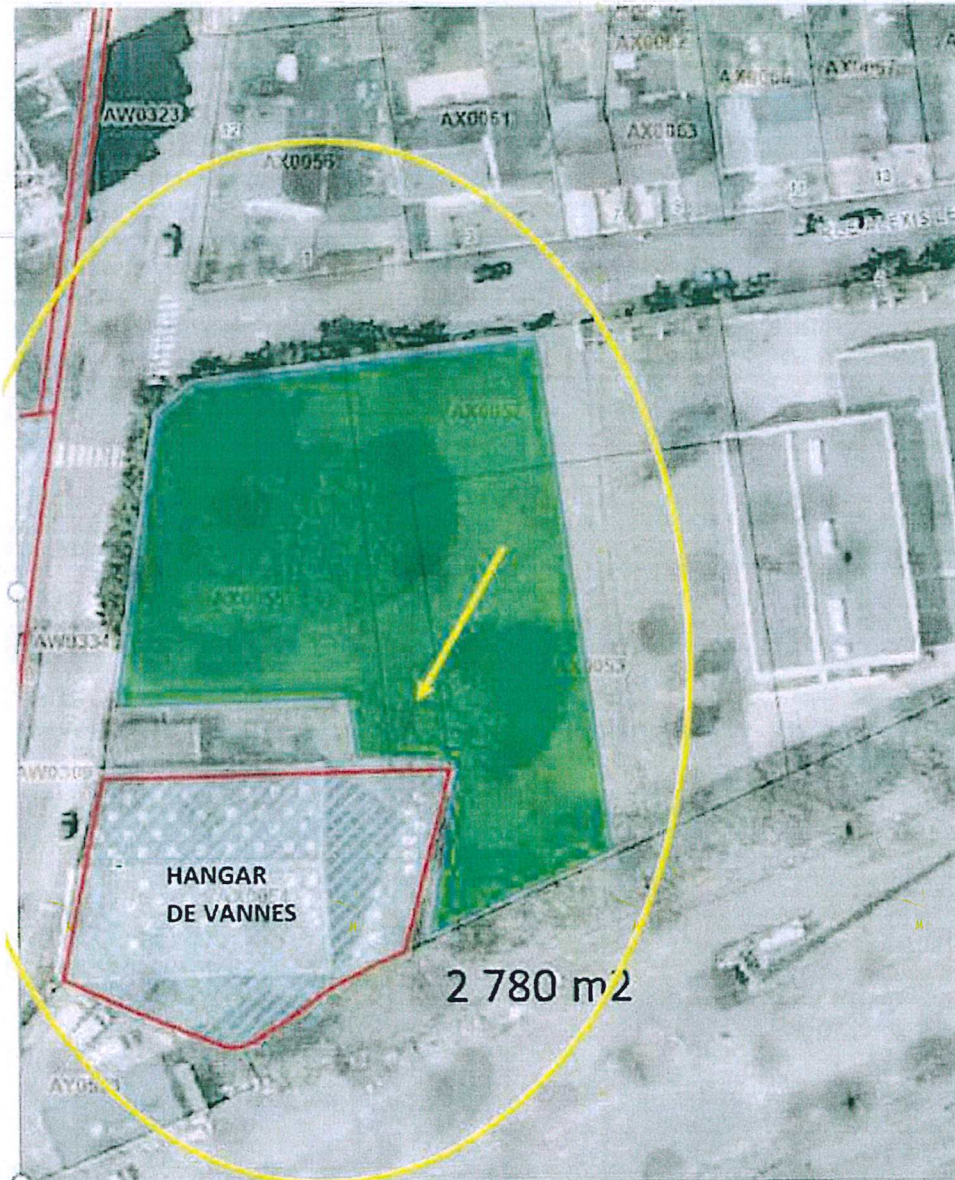


Une étude bâtementaire est en cours et sera remise aux candidats.

Mise à disposition du bâtiment : **Année 2022**



« HANGAR DE VANNES »





## 2) OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Le futur porteur du projet doit proposer en priorité une fonction d'animation culturelle et de création artistique.

Le modèle retenu doit assurer l'indépendance économique du projet. A cette fin, les candidats pourront présenter toute activité permettant cette autonomie.

Chaque candidat devra chercher à répondre aux objectifs :

- D'ancrer le lieu dans le quartier et dans la Ville, en l'articulant au mieux avec les acteurs présents (notamment associatifs) ; pour sa vocation culturelle.
- De rapprocher les populations grâce à une offre de services adaptés ;
- De créer un lieu convivial favorisant le lien social, les rencontres, l'animation et la diffusion culturelle.



### **3) CONDITIONS FINANCIÈRES ET DURÉE DE LA CONVENTION**

Le candidat exploite les locaux à ses risques et périls. Une redevance à la collectivité pourra être envisagée sur une base forfaitaire ou sur un pourcentage du chiffre d'affaire.

La durée de la convention tiendra compte du projet et des investissements consentis par le porteur du projet.

L'ensemble des frais, charges, impôts, taxes, fluides, assurances et fonctionnement courant de l'établissement sont à charge de l'occupant.



#### **4) DOSSIER DE CANDIDATURES ET CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATS**

① Le dossier de candidature devra au moins comporter :

- 1- Une note de synthèse (5 pages maximum) présentant le projet, ses objectifs, les moyens mis en œuvre et la durée de convention souhaitée.
- 2- La composition de l'équipe projet avec les engagements souscrits pour former le collectif.
- 3- Un calendrier prévisionnel de mise en œuvre à partir de l'accord de la collectivité sur le projet.
- 4- Les engagements préalables sollicités auprès de la collectivité pour la mise en œuvre du projet.

② Le jury désigné par le Conseil Municipal examinera et classera les candidatures selon les critères suivants :

- Adéquation du projet proposé aux objectifs énoncés,
- Niveau de la redevance versée à la collectivité,
- Capacité financière et technique à assurer la bonne réalisation du projet.

**③ DATE DE REMISE DES OFFRES JUIN 2021**

à l'adresse suivante : **Monsieur David ROBO**  
**Maire de Vannes**  
**Hôtel de Ville**  
**BP 509**  
**56019 VANNES Cedex**



## Séance du Conseil municipal du 08 février 2021

### SPORTS - LOISIRS

#### Nautisme en Bretagne - Adhésion

**Mme Pascale DEVOILLE présente le rapport suivant :**

Nautisme en Bretagne est une association qui fédère les acteurs du nautisme breton et qui vise à promouvoir et développer les activités maritimes.

L'adhésion à cette association offrirait une nouvelle vitrine à Ty Golfe pour ses séjours et lui permettrait notamment de travailler en réseau, de bénéficier de formations, d'informations et de conseils sur les nouvelles dispositions législatives, réglementaires ou sur les aides financières.

En contrepartie, les logos Région Bretagne et Nautisme en Bretagne devront figurer sur nos supports de communication et une adhésion, d'un montant de 150 € pour l'année 2021, devra être payée.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**



## Séance du Conseil municipal du 08 février 2021

### AFFAIRES JURIDIQUES

#### Lagunes de Tohannic - Concession - Avenant

**M. François ARS présente le rapport suivant :**

Par délibération du 25 juin 2018, l'exploitation et l'entretien du site et des lagunes de Tohannic ont été confiés à la Compagnie des Ports du Morbihan pour une durée de 10 ans.

Un diagnostic technique des lagunes et des équipements, réalisé préalablement à la remise en exploitation du site, a mis en évidence la nécessité de réhabiliter certains équipements.

Ces travaux, chiffrés à 120 000 € TTC, n'étaient initialement pas prévus à la charge de la compagnie et leur réalisation était nécessaire pour permettre un bon état de fonctionnement des installations notamment dans le respect des préconisations de l'arrêté ICPE (Installation Classée pour l'Environnement). Il est proposé

- D'approuver le projet d'avenant n°1 ci annexé au contrat de concession des lagunes de Tohannic ;

#### ***Débat***

**M. Simon UZENAT, conseiller municipal de l'opposition :** En cohérence avec le débat sur la délégation de service public, nous nous abstenons sur ce bordereau.

#### **ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Pour : 40 voix

Abstentions : 5 voix



## Séance du Conseil municipal du 08 février 2021

### AFFAIRES JURIDIQUES

#### CONTENTIEUX

#### Bilan contentieux 2020

**Mme Anne LE HENANFF présente le rapport suivant :**

Par délibération du 8 juin 2020, le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour prendre toute décision concernant les contentieux.

En l'application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, il vous est présenté, en annexe, le compte-rendu des contentieux en cours engagés par ou pour la commune pour l'année 2020.

**PREND ACTE**



## RECNSEMENT DES CONTENTIEUX 2020

## DECISIONS DEVENUES DEFINITIVES

FAVORABLES POUR LA VILLE			
Thème - Objet	Juridiction saisie	Date requête - Requérant	Etat du contentieux
Urbanisme – Construction non conforme au permis de construire – La Ville a gagné en 1 <sup>ère</sup> instance –	Cour d'appel de Rennes	2016 – Ville de Vannes contre M. D	Confirmation du jugement condamnant M et Mme D à régulariser la construction (ouverture) dans un délai de 3 mois sous astreinte ; extension régularisée par un PC délivré entre temps ; confirmation de l'inscription de la condamnation au casier judiciaire.
Urbanisme – Demande d'annulation partielle du Plan Local d'Urbanisme	Tribunal Administratif de Rennes	2017 – M. M	Rejet de la requête par jugement du 4 décembre 2020. Appel possible.
Responsabilité civile – Demande indemnitaire (500 €) de la ville contre une personne responsable de dommages subis par un agent de la police municipale	Tribunal judiciaire de Vannes - Conciliateur	2019 – Ville de Vannes contre M. D	Conciliation du 16 janvier 2020 avec indemnisation à hauteur de 500 €
Responsabilité civile- Demande indemnitaire suite à accident mortel dans le port	Tribunal Administratif de Rennes	2019 – Mme F	Rejet de la requête par jugement du 5 mars 2020

DEFAVORABLES POUR LA VILLE	
Thème - Objet	Date requête - Requérant
Finances – Demande d'annulation du titre de recettes TLPE	2016 – SARL
Tribunal judiciaire de Vannes	
La société relève pour ses enseignes « contrôle technique automobile » du cas d'exonération de la TLPE (dégrèvement à hauteur de 348 €) mais le juge dit que la société est redevable de 220 € pour les autres dispositifs au titre de 2016	



## RECENSEMENT DES CONTENTIEUX 2020

Urbanisme – Demande d'annulation d'une décision d'opposition à une déclaration de travaux (recours au fond et en référé)	Tribunal administratif de Rennes	2020- Société F	Ordonnance de décembre 2020 – Suspension de la décision d'opposition Non-lieu demandé au fond
--	----------------------------------	-----------------	---

DESISTEMENTS PRONONCES			
Urbanisme – Enseigne publicitaire sans autorisation – Demande d'annulation d'un arrêté d'injonction de retrait du dispositif	Tribunal Administratif de Rennes	2017 – Société B	Désistement d'instance de la société

AFFAIRES EN COURS			
Environnement – Demande d'annulation d'un titre de recettes liquidant une astreinte faisant suite à une injonction de supprimer un dispositif publicitaire	Tribunal administratif de Rennes	2017 – SARL P	En cours d'instruction. La Ville est représentée par le Cabinet CVS.
Ressources humaines – 2 contentieux en cours - - Demande d'annulation d'un tableau d'avancement – Appel – La ville a gagné en 1ère instance - - Demande d'annulation d'un arrêté de reconstitution de carrière – 1ère instance devant le TA	Tribunal administratif de Rennes Cour Administrative d'Appel de Nantes	2017 – M. N	En cours d'instruction. Représenté par le Cabinet CVS



## RECENSEMENT DES CONTENTIEUX 2020

Urbanisme – Demande d'annulation d'un permis de construire obtenu rue Nicolazic	Tribunal Administratif de Rennes	2018 – Mme C et M M.	Instruction close – En attente d'une date d'audience.
Urbanisme – Demande d'annulation d'un retrait de permis de construire un garage sur une servitude de passage le long du littoral (impasse du moulin de Campen)	Tribunal Administratif de Rennes	2018- SARL L	Instruction close – En attente d'une date d'audience - La Ville est représentée par le cabinet CVS
Responsabilité civile – Demande indemnitaire suite à un accident piéton	Tribunal Administratif de Rennes	2018 – Mme M	En cours d'instruction – La Ville est représentée par le Cabinet ARES.
Urbanisme – Demandes d'annulation d'un permis de construire modificatif obtenu route de Bernard	Tribunal Administratif de Rennes.	2019 – M. Ca	En cours d'instruction – La Ville est représentée par le Cabinet CVS.
Urbanisme – Demande d'annulation d'un permis de construire obtenu rue Nadar	Tribunal Administratif de Rennes	2019 – M et Mme B	En cours d'instruction – La Ville est représentée par le Cabinet CVS.
Ressources humaines – Recours indemnitaire	Tribunal Administratif de Rennes	2019 – M Pr	En cours – La Ville est représentée par le Cabinet CVS
Urbanisme – Demande d'annulation d'un permis de construire – route de Bernard + demande d'annulation d'un arrêté de non opposition à déclaration préalable de poser une clôture	Tribunal Administratif de Rennes	2020 – M Cl et Mme B	En cours d'instruction – La Ville est représentée par le Cabinet CVS
Urbanisme – Demande d'annulation d'un permis de construire obtenu rue de Normandie	Tribunal Administratif de Rennes	2020 – M B et Mme L	En cours
Ressources humaines – Demande d'annulation d'un refus de reconnaissance de maladie professionnelle	Tribunal Administratif de Rennes – Médiation administrative	2020 – Mme M	En cours
Ressources humaines – Recours indemnitaire contre responsable d'un accident de trajet mortel d'un agent de la Ville	Tribunal Administratif de Rennes	2020– Mme Le B	En cours – La Ville est représentée par le Cabinet Altère'a
Urbanisme – Recours en annulation d'une décision de préemption	Tribunal Administratif de Rennes	2020 – Société R	En cours – La Ville est représentée par le Cabinet CVS
Urbanisme – Recours en annulation du règlement local de publicité	Tribunal Administratif de Rennes	2020 – Syndicat	En cours – La Ville est représentée par le Cabinet CVS
Urbanisme - Recours en annulation contre un refus de permis de construire	Tribunal Administratif de Rennes	2020 – SCI G	En cours – La Ville est représentée par le Cabinet CVS



## RECENSEMENT DES CONTENTIEUX 2020

Foncier – Recours en désenclavement	Tribunal judiciaire de Vannes	2020 – Mme V	En cours – La Ville est représentée par le Cabinet CVS – Désistement demandé par Mme V qui abandonne ses prétentions contre la Ville
Marchés publics – Recours indemnitaire à l'encontre d'une décision de résiliation	Tribunal Administratif de Rennes	2020 – Société OE	En cours – La Ville est représentée par le Cabinet CSS



## Séance du Conseil municipal du 08 février 2021

### COMMANDE PUBLIQUE- MARCHES PUBLICS

#### Marchés 2020

**Mme Anne LE HENANFF présente le rapport suivant :**

Par délibération du 8 juin 2020, le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres.

En l'application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, il vous est communiqué, en annexe, la liste des marchés notifiés en 2020.

**Mme Laëtitia DUMAS, conseillère municipale de l'opposition :** Est-il possible d'avoir plus d'informations notamment sur les clauses sociales ou environnementales selon les catégories ?

**M. David ROBO, Maire :** Nous vous fournirons ces informations.

**PREND ACTE**



## LISTE DES MARCHES CONCLUS

Période concernée : du 01/01/2020 au 31/12/2020

## Travaux

Consultation	Objet du contrat	Titulaire	Code postal	Montant HT	Date
Travaux de consolidation et restructuration complète de la Chapelle Saint Yves	Désamiantage	BRETAGNE WATER BLASTING	29490	7 195,66	13/01/2020
	Paratonnerre	ALAIN MACE	22950	4 790,40	13/01/2020
	Plomberie	FEE	56000	8 462,62	26/02/2020
	Serrurerie - Métallerie	BOURNIGAL PHILIPPE SARL	56140	40 290,20	13/01/2020
	Restauration décor	ATELIER REGIONAL DE RESTAURATION	56500	67 671,36	14/01/2020
	Gros-oeuvre	LEFEVRE SAS	29190	4 700 547,89	02/01/2020
	Electricité	SVEG	56000	219 306,80	13/01/2020
	Menuiserie	LES ATELIERS JEHANNO	56390	155 000,00	13/01/2020
	Charpente bois	ASSELIN	79102	540 115,22	13/01/2020
	Vitreaux	ANCIERS ATELIERS BARTHE BORDEREAU	49100	220 020,78	14/01/2020
	Couverture - zinguerie	LESURTEL JC	49500	617 954,39	13/02/2020



Travaux de mise en conformité PMR au groupe scolaire Jean Moulin Joliot Curie	Plomberie sanitaire chauffage	SANITHERM VANNES	56000	7 954,86	27/04/2020
	Elévateur PMR	ERMHES	35504	17 900,00	27/04/2020
	Désamiantage	DEMOLITION BRETAGNE SERVICES	56250	10 959,00	27/04/2020
	Nettoyage	ARMOR NETTOYAGE	35740	630,00	27/04/2020
	Electricité	BRUNET	86360	22 474,00	27/04/2020
	Terrassement - Démolition - Gros œuvre	ERIC GARAUD	56890	44 998,10	27/04/2020
	Peinture nettoyage	ARMOR PEINTURE PLATRERIE	56700	2 437,30	20/05/2020
	Charpente couverture	BCM CONSTRUCTIONS	56303	38 860,00	20/05/2020
	Peinture	POLYCHROME	56890	17 468,40	29/06/2020
	déménagement	DEMEPOOL DISTRIBUTION	92230	4 200,00	29/06/2020
Travaux de peinture des classes - Ecole Élémentaire Jacques Prévert	Démolition gros œuvre désamiantage	DEMOLITION BRETAGNE SERVICES	56250	12 870,31	27/11/2020
	Menuiseries extérieures bois	MOUREAU	56250	12 490,16	27/11/2020
	Electricité chauffage ventilation	BRUNET	86360	11 356,00	27/11/2020
	Menuiseries intérieures - plâtrerie- isolation	ARMOR ISOLATION SARL	56100	10 598,08	01/12/2020
Cimetière de Boismoreau Rénovation du local des agents d'entretien					



Travaux de mise en conformité PMR et câblage informatique au groupe scolaire Calmette	Electricité	BRUNET	86360	36 458,00	21/04/2020
	Démolition - Gros oeuvre	ERIC GARAUD	56890	44 409,75	21/04/2020
Parc des expositions CHORUS à Vannes - Réparation de la charpente bois	charpente bois	RENOFORS FRANCE	94550	36 955,00	25/05/2020
	éclairage	EERI56	56000	66 480,88	16/06/2020
Salle omnisport du centre sportif de Kercado à Vannes - Remplacement de l'éclairage	résine	STTS SAS	51350	22 940,00	16/06/2020
	chauffage	SANITHERM VANNES	56000	34 991,82	26/06/2020
Travaux de régénération des surfaces en résine des deux courts extérieurs du centre de tennis André Deleau	Clôture et pare-ballon	LE PENDU PAYSAGISTE	56550	66 585,50	29/06/2020
	Aires de jeux et espaces verts	ID VERDE	56880	79 861,13	29/06/2020
Stade Jo Courtel - Réalisation d'un terrain synthétique	Terrassements - Voirie	EUROVIA BRETAGNE / CHARIER TP	56450	637 997,62	29/06/2020
	Revêtement sportif	POLYTAN FRANCE / PIGEON TP LOIRE ANJOU	80440	515 179,75	29/06/2020
Salle de sport Saint-Exupéry à Vannes - Remplacement de l'éclairage	Eclairage sportif et réseaux souples	RESO RESEAUX ENERGIES SECTEUR	56150	156 943,10	29/06/2020
	éclairage	SVEG	56000	43 981,93	02/07/2020



Aménagement paysager parking du Racker et secteur Berthelot / giratoire de Kergrain	Aménagement du parking du Racker	ID VERDE	56880	26 000,00	09/07/2020
	Aménagement du secteur Berthelot et du giratoire	ID VERDE	56880	59 300,00	09/07/2020
Bohalgo - Aménagement de la Coulée Verte	Aménagement	ID VERDE	56880	35 000,00	07/09/2020
	Aménagement	ID VERDE	56880	85 500,00	01/10/2020
Aménagement du parc de Kérizac et d'un verger esplanade des droits de l'Homme	Aménagement	ID VERDE	56880	46 600,00	08/10/2020
	Aménagement	ID VERDE	56880	46 600,00	08/10/2020
Groupe scolaire Brizeux - Renforcement structurel du plancher haut	Structure	EIFFAGE CONSTRUCTION MORBIHAN	56000	274 998,65	10/02/2020
	Terrassement - voirie - réseaux divers	EUROVIA BRETAGNE	56450	659 528,60	18/03/2020
Aménagement de piste cyclable et reprise de tapis RD 767, boulevard de Pontivy - avenue Georges Pompidou	Sol sportif	SPORTINGSOLS	85250	215 205,00	05/05/2020
	Réfection des drainages des terrains de sport en gazon naturel	ETABLISSEMENTS SPARFEL	29260	Montant maximum 600 000,00	18/11/2020
Réalisation d'un mur de soutènement rue des Capucins	Maçonnerie	SOGEA BRETAGNE BTP	56037	241 430,00	01/12/2020



Travaux d'entretien, de grosses réparations et de mise en conformité des bâtiments de la Ville et du CCAS	Couverture	JULE COURVERTURE	56000	Montant maximum 40 000,00	26/05/2020
	Faux plafonds	PICARD SPIE BATIGNOLE GRAND OUEST	56400 35760	Montant maximum 60 000,00	19/06/2020
	Plomberie - Sanitaire - Chauffage - Gaz	FEE SPIE INDUSTRIE & TERTIAIRE	56000 35650	Montant maximum 370 000,00	22/05/2020
	Menuiseries intérieures - Signalétique	SPIE BATIGNOLE GRAND OUEST	35760	Montant maximum 380 000,00	22/05/2020
	Electricité - CFO/CFA - Sécurité incendie - Interphonie	BRUNET (2) CEGELEC PORTES DE BRETAGNE EERI56 / SVEG	86360 56950 56000	Montant maximum 520 000,00	22/05/2020
	Peinture	GOLFE PEINTURE GRAFFISERVICES SOVAPEIC	56000 44590 56000	Montant maximum 350 000,00	22/05/2020
	Ventilation - Désenfumage	FEE SPIE INDUSTRIE & TERTIAIRE	56000 35650	Montant maximum 110 000,00	22/05/2020
	Maçonnerie	SPIE BATIGNOLE GRAND OUEST	35760	Montant maximum 320 000,00	26/05/2020
	Revêtements sols et murs	ATLANTIC SOLS CONFORT LE BEL ET ASSOCIES	44602 56140	Montant maximum 350 000,00	19/06/2020
	Plâtrerie - Cloisons	PICARD SPIE BATIGNOLE GRAND OUEST	56400 35760	Montant maximum 250 000,00	19/06/2020
	Eclairage	GARCZYNSKI TRAPLOIR MORBIHAN	56920	98 216,00	05/10/2020
	Entretien des arbres et élagage	MULTI SERVICES VERTS	56120	Montant maximum 120 000,00	21/12/2020
	Travaux de pose, dépose et maintenance des illuminations de Noël 2020 - 2021				
	Petits travaux d'entretien et d'aménagements paysagers pour les services de la ville				



## Fournitures

Consultation	Objet du contrat	Titulaire	Code postal	Montant HT	Date
Acquisition de petits matériels gamme professionnelle pour les services techniques	matériels d'entretien des espaces verts	EZAN	56870	6 100,00	13/08/2020
	matériels de travaux publics et bâtiments	AXXEL	56450	10 419,00	13/08/2020
	Une tondeuse autoportée	MS EQUIPEMENT	56450	14 167,00	13/08/2020
	Un enfouisseur-préparateur de sol	LOISIRS SERVICES VANNES	56880	13 500,00	13/08/2020
Acquisition de divers véhicules pour le parc automobile	1 fourgon PTAC < 3,5T	AUVENDIS RENAULT VANNES	56000	18 850,75	06/08/2020
	2 fourgons PTAC < 3,5T	MIDI AUTO CITROEN 56	56860	34 928,06	04/08/2020
	Une mini benne à ordures ménagères sur châssis	PB ENVIRONNEMENT	13410	75 390,00	04/08/2020
	Un véhicule utilitaire 4x4	MS EQUIPEMENT	56450	22 000,00	04/08/2020
	Un fourgon transport animaux	AUVENDIS RENAULT VANNES	56000	24 599,00	06/08/2020
Acquisition de licences « Sentinel One »	Informatique	NOVIDY'S SAS	17100	Montant maximum 80 000,00	18/06/2020
Fourniture de défibrillateurs	défibrillateurs et accessoires	D-SECURITE	69320	Montant maximum 54 000,00	17/07/2020



	bulbes, oignons, tubercules,...	VERVER EXPORT	PAYS-BAS	Montant maximum 40 000,00	23/10/2020
	sapins de Noël	ABIES DECOR	89120	Montant maximum 40 000,00	23/10/2020
	graines de gazon pour prairies	HORTIBREIZ	56850	Montant maximum 40 000,00	23/10/2020
	plantes vivaces	PLANDANJOU	49130	Montant maximum 60 000,00	23/10/2020
	chrysanthèmes	BERNARD JEUNES PLANTS	24130	Montant maximum 20 000,00	26/10/2020
	arbres, conifères	CHAUVIRE DIFFUSION	49600	Montant maximum 140 000,00	23/10/2020
	graines de gazon pour les terrains sportifs	KABELIS	29610	Montant maximum 100 000,00	23/10/2020
	plantes de terre de bruyère, rosiers, arbres fruitiers	SOCIETE INITIATIVES ET COOPERATION AGRICOLES KERISNEL	29250	Montant maximum 100 000,00	23/10/2020
	graines annuelles	GRAINES VOLTZ	68000	Montant maximum 140 000,00	26/10/2020
<b>Fourniture de fondant routier</b>	fondant routier	ROCK	68055	Montant maximum 120 000,00	27/10/2020
<b>Fourniture et mise à disposition du logiciel "AUTOCAD"</b>	Informatique	APLICIT	44300	Montant maximum 120 000,00	18/12/2020
<b>Fourniture et livraison de mobilier scolaire</b>	mobilier scolaire, bibliothèque pour les écoles	SAONOISE DE MOBILIERS	79074	Montant maximum 120 000,00	22/12/2020

**Fourniture de végétaux pour la Ville de Vannes**



Fourniture de mobilier de bureau pour la ville et le CCAS	Armoires et vestiaires	BUREAU 56	56880	Montant maximum 200 000,00	16/11/2020
	Bureaux et accessoires	BUREAU 56	56880	Montant maximum 200 000,00	16/11/2020
	Sièges	BUREAU 56	56880	Montant maximum 240 000,00	16/11/2020
Conception, fabrication et aménagement du CIAP, dans l'Hôtel de Limur	Fabrication et aménagement	LUDOVIC SMAGGHE	59000	383 157,15	12/03/2020
	Matériels de signalisation de police et de direction	SIGNAUX GIROD	39401	Montant maximum 300 000,00	01/10/2020
Fourniture de matériels et matériaux divers de signalisation liés à l'exploitation de la route	Produits plastiques ou assimilés de signalisation verticale	SIGNAUX GIROD	39401	Montant maximum 100 000,00	01/10/2020
	Potelets et arceaux à vélo	INGENIA	93100	Montant maximum 600 000,00	01/10/2020
	chauffage	LEGALLAIS BOUCHARD	14200	Montant maximum 160 000,00	23/12/2020
Fourniture de matériels et matériaux divers pour les différents services de la Ville	visserie	AU FORUM DU BATIMENT	75015	Montant maximum 80 000,00	23/12/2020
	isolation	DISTRIBUTION MATERIAUX BOIS PANNEAUX	59813	Montant maximum 160 000,00	29/12/2020
	fer, acier, inox et alu	COMPTOIR METALLURGIQUE DE BRETAGNE	56000	Montant maximum 400 000,00	23/12/2020



Fourniture de matériels et matériaux divers pour les différents services de la Ville	éclairage public	REXEL FRANCE	29000	Montant maximum 2 000 000,00	23/12/2020
	électricité des bâtiments	REXEL FRANCE	29000	Montant maximum 2 000 000,00	23/12/2020
	quincaillerie	FOUSSIER QUINCAILLERIE	72700	Montant maximum 520 000,00	23/12/2020
	plomberie sanitaire	REXEL FRANCE	29000	Montant maximum 400 000,00	23/12/2020
	bois bruts et dérivés	DISTRIBUTION MATERIAUX BOIS PANNEAUX	59813	Montant maximum 600 000,00	29/12/2020
	Matériaux de gros œuvre	VM DISTRIBUTION	85260	Montant maximum 480 000,00	30/12/2020



Consultation	Objet du contrat	Titulaire	Code postal	Montant HT	Date
Expertises écologiques portant sur l'aménagement du nouveau quartier de Beaupré La Lande	Expertise écologique	ALTHIS	56400	17 115,00	29/04/2020
Prestation de nettoyage des vitres extérieures des bâtiments communaux de la Ville de Vannes et du CCAS	Bâtiments en Rez-De-Chaussée uniquement	LS NETTOYAGE	56100	Montant maximum 10 000,00	19/06/2020
	Bâtiments très spécifiques (PAC, CAM, ...)	PROPRETE MORBIHANNNAISE	56890	Montant maximum 80 000,00	18/06/2020
	Bâtiments d'un étage ou plus	LS NETTOYAGE	56100	Montant maximum 20 000,00	19/06/2020
Maintenance des ascenseurs des bâtiments de la Ville de Vannes	Maintenance technique	ARVOR AUTOMATISME	22000	12 210,00	22/06/2020
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) relative à la réalisation de terrains de sport au stade Jo Courtel	Prestation intellectuelle d'assistance à maîtrise d'ouvrage	SPORT INITIATIVES	72510	42 975,00	30/01/2020
Accord-cadre à bons de commande pour l'entretien des espaces verts d'établissements du CCAS de la Ville de Vannes	Prestations d'entretien	PRO NET ENTRETIEN SERVICE	56400	Montant maximum 60 000,00	26/03/2020
Jardins des remparts - Réfection et confortement d'ouvrages maçonnés et de soutènement	Maîtrise d'œuvre	ARTELIA VILLE & TRANSPORT	56303	52 875,00	20/04/2020



Accord-cadre à bons de commandes - Prestations d'assistance au RSSI et au DPO	Prestations intellectuelles de sécurité d'informatique	AGERIS GROUP	57000	Montant maximum 80 000,00	16/06/2020
Prestations de contrôle réglementaire des installations techniques d'électricité et de gaz	Contrôle technique des installations de gaz	SOCOTEC EQUIPEMENTS	35706	Montant maximum 37 500,00	03/08/2020
	Contrôle technique des installations électriques	DEKRA CONSEIL HSE ST HERBLAIN	44819	Montant maximum 135 000,00	28/07/2020
Mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage sur la stratégie financière de la Ville de Vannes	Expertise financière	KLOPFER	75782	Montant maximum 80 000,00	06/08/2020
Prestations de surveillance des sites et de sécurité des manifestations et des publics lors des événements festifs, culturels et sportifs organisés par la ville de Vannes et le CCAS	Fêtes historiques	AMISS SÉCURITÉ PRIVÉE OPTIONS SECURITE SECURITEAM	56850 56440	Montant maximum 80 000,00	20/08/2020
	Gardiennage de sites et sécurité	AMISS SÉCURITÉ PRIVÉE OPTIONS SECURITE SECURITEAM TARGET SECURITY	56850 56440 56300	Montant maximum 320 000,00	20/08/2020
Réalisation des missions de maîtrise d'œuvre, nécessaires pour la mise en œuvre de la tranche 2 du projet du Parc Urbain du Pargo	Maîtrise d'œuvre	D'ICI LA	75011	46 345,00	24/08/2020
Refonte du site internet institutionnel de la Ville de Vannes	Prestation informatique	CREATEUR D'IMAGE	14000	55 700,00	12/10/2020



Etude de diagnostic et de programmation pour la définition d'un projet de revitalisation urbaine et sociale du quartier de Kercado	Prestation intellectuelle de programmation	LA FABRIQUE URBAINE	75011	63 975,00	23/11/2020
Etude de diagnostic et de programmation pour la définition d'un schéma directeur des déplacements urbains et d'un plan guide pour la requalification des espaces publics du centre ville	Prestation intellectuelle de programmation	URBICUS	78000	193 950,00	30/06/2020
Prestations de contrôle réglementaire des installations d'alarme incendie et des systèmes de désenfumage des équipements de la Ville de Vannes et du théâtre Anne de Bretagne	Contrôle technique des installations incendie	DEKRA CONSEIL HSE ST HERBLAIN	44819	Montant maximum 100 000,00	10/07/2020
Entretien, maintenance des portails, portes et de tous équipements automatiques de la Ville de Vannes	Maintenance technique	ABH	35740	Montant maximum 140 000,00	16/07/2020
Mise en décharge de déchets de chantier VRD	Mise en décharge	CHARIER CARRIERES ET MATERIAUX	44410	Montant maximum 100 000,00	22/12/2020
Impression et façonnage du magazine "VANNES MAG" pour les années 2020 à 2023	Impression et façonnage	IMAYE GRAPHIC	53000	Montant maximum 400 000,00	17/02/2020
Prestations d'entretien et de maintenance des systèmes d'incendie de la Ville de Vannes	Maintenance technique	CHUBB FRANCE	56700	Montant maximum 320 000,00	24/07/2020



Prestations de télésurveillance et de surveillance des bâtiments de la Ville de Vannes et du théâtre Anne de Bretagne	Télésurveillance des bâtiments	NEXEUCUR	72190	Montant maximum 120 000,00	26/06/2020
Maintenance et conduite des installations de génie climatique (hors chaudières murales)	Interventions, rondes de surveillance	OPTIONS SECURITE SECURITEAM	56440	Montant maximum 280 000,00	26/06/2020
	Maintenance technique	DALKIA AGENCE DE CAUDAN	56850	355 826,80	30/10/2020



## Séance du Conseil Municipal du 08 février 2021

### RESSOURCES HUMAINES

### TABLEAU DES EMPLOIS

#### Tableau des emplois - Actualisation

**M. David ROBO présente le rapport suivant :**

Pour répondre aux évolutions de l'organisation et des besoins de l'administration, le tableau des emplois est régulièrement adapté.

Les modifications proposées sont notamment les suivantes :

#### Créations de postes et évolutions de temps de travail : +3,5 ETC

- CSC Henri Matisse : remplacement agent CAF
- Espaces Verts : pérennisation emplois (désherbage voirie)
- Augmentation temps de travail CSC Rohan
- Augmentation temps de travail Kiosque
- Pas d'impact sur le 012

#### Modifications d'organisations : +0,5 ETC

- CSC Kercado : Transformation de poste d'Éducatrice de jeunes enfants (1,5 ETC) en postes d'Auxiliaires de puériculture (2 ETC) et d'un poste d'animateur en adjoint d'animation.

- Pas d'impact sur le 012

#### Régularisation d'organisations

- CTM : transformation de postes d'agents de maîtrise / techniciens en poste d'agents de maîtrise

#### Évolutions statutaires ou réglementaires

- Création du cadre d'emploi des masseurs kinésithérapeute, psychomotriciens et orthophoniste (1 poste concerné)

#### Changements d'intitulés de postes

- CTM : 2 postes concernés

### **Débat**

**M. Simon UZENAT, conseiller municipal de l'opposition :** Nous ne siégeons pas dans les instances qui traitent ce sujet, donc nous nous abstenons.

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Pour : 40 voix

Abstentions : 5 voix



## Séance du Conseil municipal du 08 février 2021

### AFFAIRES SOCIALES

#### Rapport annuel sur l'accessibilité

**Mme Chrystel DELATTRE présente le rapport suivant :**

La loi du 11 février 2005, prescrit aux collectivités territoriales de présenter un rapport annuel concernant l'état de l'accessibilité de la voirie, du cadre bâti ainsi que les actualités des services en matière d'accessibilité.

#### **Débat**

**Mme Odile MONNET, Conseillère municipale de l'opposition :** Nous prenons acte du rapport d'accessibilité 2020 qui nous a été présenté, ainsi que du guide « l'autonomie pour bien vivre le handicap à Vannes » qui est très bien conçu, nous tenons à le souligner. Ce guide permet de répondre aux besoins d'informations de toute personne confrontée à une situation de handicap pour elle-même ou pour l'un de ses proches. Le rapport d'accessibilité, et le guide d'autonomie sont le reflet de tout ce qui a été entrepris à Vannes en matière d'accessibilité depuis la loi du 11 février 2005. La ville de Vannes progresse dans ce domaine et il ne faut pas oublier que l'accessibilité rend la vie plus facile pour tous, que l'on soit en situation de handicap ou pas. L'élément phare de 2020 est bien sur l'aire de jeux inclusive de Tohannic pour laquelle tout le monde s'accorde à dire qu'elle est un exemple pour les familles vivant le handicap et qu'elle fait le bonheur des enfants. Chacun reconnaît l'engagement total de l'élue référente en matière d'accessibilité. La ville de Vannes doit bien sûr poursuivre ses efforts. Pour une meilleure visibilité de ce qu'il reste à faire et pour la bonne information de tous, nous souhaiterions avoir à disposition l'ensemble des documents cités dans le rapport. Je veux parler de l'ADAP initial déposé en 2015 en préfecture, le PAVE, ainsi que la charte « mieux vivre à Vannes en situation de handicap ». Nous demandons également que soit annexé l'ADAP de l'agglomération dans lequel figure les arrêts de bus dit prioritaires. Nous souhaiterions également que soient notés tous les montants des travaux tels que figurés sur le rapport 2019, avec le détail de la participation financière des parties prenantes. Ce que nous regrettons par contre, c'est le manquement de la ville à son obligation de mise en accessibilité de ses arrêts de bus dits prioritaires. Si en 2019 des arrêts de bus figuraient dans le rapport, dans celui de 2020, on est à zéro. La ville de Vannes ne répond pas à l'obligation de rendre la chaîne de déplacement accessible aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, comprenant la voirie, les espaces publics, les transports et les ERP. M. le Maire, sur ce point précis, quelles sont vos orientations en tant qu'autorité gestionnaire du domaine public ? Depuis 2017, nous sommes à un point de blocage à Vannes avec moins de 70 points d'arrêts prioritaires accessibles sur 277 points qui devraient devenir accessibles avant février 2021 ; et nous y sommes. Même si le contexte Covid pourrait vous octroyer un délai supplémentaire, il ne sera pas en mesure de vous permettre de rattraper les presque 200 arrêts manquants.

**M. David ROBO, Maire :** Merci pour les compliments ; vous aurez les documents.

Concernant les arrêts de bus, GMVA est l'autorité compétente qui doit mettre en conformité les arrêts de bus. Ça va venir, nous allons l'aborder en agglomération avec mes autres collègues maires. Car ce ne sont pas aux contribuables vannetais de supporter seuls les coûts de mise en accessibilité.

**Mme Sandrine BERTHIER, Conseillère municipale de l'opposition :** Nous apprécions la qualité de la réunion dans laquelle le rapport nous a été présenté. Les associations sont autour de la table et nous constatons que leurs besoins sont globalement écoutés. Elles sont même force de proposition comme ce fut le cas pour l'aire de jeux inclusive. Nous apprécions l'accès aux multi-accueils pour les enfants porteurs de handicap. C'était une nécessaire évolution à Vannes.

Autour de la table lors de cette commission communale d'accessibilité, il y avait des associations, des personnes en situation de handicap et nous, élus(es). Pourrait-il être envisageable de décliner cette façon de faire à d'autres thématiques telles que l'égalité femme-homme en y intégrant des femmes victimes, le plan de lutte contre la pauvreté en y intégrant des personnes précaires... ? Vous connaissez mon attachement à faire avec et pas pour.

Et parce que la notion de l'accessibilité est transversale à toutes les politiques publiques, il serait bien d'associer les personnes en situation de handicap à tous les sujets.



Car il faut également travailler sur l'accès à l'emploi, l'accès aux formations et lutter contre la précarité subie par presque la moitié d'entre elles (début 2019, 45 % des allocataires de l'AAH étaient pauvres en France). Beaucoup d'entre elles n'auront jamais d'emploi adapté. Vous connaissez, là aussi, l'expérimentation sur notre territoire, dont vous êtes décisionnaire, qui pourrait aider nombre d'entre elles et se dupliquer à Kercado.

Les personnes en situation de handicap se sentent parfois délaissées. Certaines s'isolent encore plus aujourd'hui par peur de la Covid 19, car elles cumulent les comorbidités aggravant le taux de mortalité. Ces personnes n'osent, par exemple, plus aller consulter leur médecin. L'écoute par un psychologue pour les plus fragiles d'entre elles, écoute dont d'ailleurs je n'ai retrouvé trace sur le site de la ville, serait pour elles un minimum requis. L'inclusion doit viser haut. La ville doit avoir un rôle moteur. Serait-il d'ailleurs envisageable de travailler les orientations du CCAS, dont vous êtes le président M. Le maire, pour qu'elles soient aussi plus tournées vers les personnes en situation de handicap? Il serait également souhaitable que nos politiques publiques soient plus inclusives dans les domaines du sport (le niveau est trop élevé dans le sport adapté pour tous), et dans l'accès à la culture (les salles, transports et spectacles ne sont pas adaptés à toutes les personnes en situation de handicap, qu'il soit visible ou invisible, physique ou psychique). Il reste encore à faire dans notre ville »

**M. David ROBO, Maire :** Oui il y a toujours à faire. Nous partions de loin dans certains domaines avec la volonté des services municipaux de faire évoluer nos politiques et la contribution des associations. Vous parlez de la présence de femmes maltraitées par un conjoint ou demandeuses d'emploi? Elles sont présentes dans les différents lieux où elles peuvent s'exprimer, dans la commission extramunicipale comme l'égalité hommes femmes. Mais nous allons pouvoir discuter avec eux, avec M. AZGAG, avec Mmes TALMONT et DELATTRE, par rapport à ces différentes thématiques. C'est vrai que la question du handicap est plus assurée au niveau des services municipaux dans ce que nous appelons le droit commun parce qu'il est transversal à plein de services, ce qui est moins le cas au CCAS. C'est pour ça que cette problématique est plutôt traitée à la Ville qu'au CCAS, même s'il y a un prisme par rapport à la prise en charge de nos concitoyens qui sont en difficulté de mobilité ou autre, ou physique ou psychique.

**Mme Chrystel DELATTRE, Adjointe déléguée à l'accessibilité et l'inclusion :** Premier point important, nous prenons en compte tous les types de handicaps, sans exception. D'ailleurs, c'est un point sur lequel je suis exigeante parce que c'est vrai que cela demande beaucoup d'efforts aux services de prendre en compte certains types de handicaps. Nous trouvons tout ce qui est handicap psychique, facile à lire et à comprendre. Avec le CCAS, nous sommes très vigilants aussi sur l'isolement des personnes handicapées, le maintien à domicile, le déchet vert, puisque l'on intervient aussi pour récupérer les déchets verts chez eux, pour ceux qui sont bénéficiaires de la carte pour personnes handicapées, la carte d'invalidité. C'est vrai qu'il y a des handicaps qui nécessitent des aménagements qui sont peut-être plus compliqués ou du moins, qui ne se voient peut-être pas aussi facilement pour les personnes valides, tout simplement. Les personnes concernées, elles, s'en rendent compte au quotidien. C'est vrai que nous sommes à travailler avec les services dans le cadre de la formation du personnel de la Ville de Vannes. Nous avons quand même formé un grand nombre d'agents de la ville de Vannes en termes d'accueil, aussi bien ceux du CCAS et au PAC, par exemple. Ici aussi, c'est vrai que nous avons vraiment une attention toute particulière pour toutes les personnes handicapées, sans exception. Et en effet, tout ce que nous faisons pour les personnes handicapées, forcément, apporte un bien pour les parents avec les poussettes, les landaus, les personnes à mobilité réduite, puisque je fais bien la distinction entre une personne handicapée et une personne à mobilité réduite. Ce n'est pas la même chose. Nous ne laissons personne sur le bord de la route, bien au contraire.

**Mme Odile MONNET, Conseillère municipale de l'opposition :** Je connais très bien votre position. Je voulais rappeler que la ville de Vannes était la seule à ne pas avoir mis ces arrêts de bus à niveau dans le cadre de ce qui était l'engagement de chaque commune.

**M. David ROBO, Maire :** Pour être clair avec l'ensemble de l'assemblée ce soir, la majorité des communes ont deux ou trois arrêts à adapter. Nous accueillons l'ensemble de nos concitoyens de l'agglomération à Vannes pour le travail, pour les loisirs, pour les services publics, pour les achats. Nous ne sommes pas d'accord, je l'entends.

**PREND ACTE**



## Séance du Conseil municipal du 08 février 2021

### SECRETARIAT GENERAL

#### Egalité entre les femmes et les hommes - Rapport annuel 2020

##### **Mme Hortense LE PAPE présente le rapport suivant :**

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prescrit aux collectivités territoriales de présenter un rapport annuel.

Ce rapport concerne tout autant le fonctionnement de la collectivité que les politiques qu'elle mène sur son territoire.

**Mme Hortense LE PAPE, Adjointe déléguée à l'urbanisme, bâtiments et habitat :** La ville de Vannes a été la première collectivité du Morbihan à signer en 2018 la Charte européenne pour l'égalité des hommes et des femmes dans la vie locale. Cela a permis de mettre en avant toute cette thématique et en interne. C'est à dire que nous avons réalisé de multiples formations, par exemple pour les agents, la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, la lutte contre les stéréotypes, l'accès de tous aux congés par exemple congé parental, y compris pour les pères et les inciter à prendre ce congé, l'accès à la formation pour tous, des aménagements dans les services pour permettre l'égal accès des femmes et des hommes à tous les postes, des choses toutes simples comme des vestiaires ou des toilettes destinées aux femmes et aux hommes séparés. Par ailleurs, dans le domaine des politiques publiques, il y a aussi beaucoup de choses qui ont été menées. Alors évidemment, malheureusement, l'année qui vient de s'écouler n'a pas permis autant d'actions que nous aurions souhaitées. Mais malgré tout, je pense qu'il y a une vraie prise de conscience qui est bien sûre nationale dans ce domaine. Et nous sommes très fier(e)s de vous présenter ce rapport et de mener cette politique.

**M. David ROBO, Maire :** Juste à l'intention de M. UZENAT. Je cherche quotidiennement à améliorer la présentation des bordereaux. Ce n'est jamais parfait, mais au sujet du rapport de développement durable où il y avait un mélange des chiffres 2019 2020, j'ai fait cas de vos remarques aux services. Donc concernant ce rapport-là, on n'est que sur 2019. Donc, merci de nous avoir effectivement remonté ces éléments. Nous avons maintenant une rigueur que j'espère exemplaire pour ne pas mélanger deux années.

**Mme Marie-Noëlle KERGOSIEN, Conseillère municipale de l'opposition :** Tout d'abord, je tiens à souligner, que notre ville a été parmi les premières, la première signataire dans le Morbihan et que cela a pris quatre ans pour aboutir à un plan d'action en mars 2019. Beaucoup de points d'amélioration ont été identifiés et sont en cours de correction et c'est très bien. Ce sujet n'est rien de moins qu'une réforme structurelle de nos sociétés, fondée sur des systèmes favorisant les stéréotypes, les attitudes discriminantes et les préjugés. Et comme c'est très bien expliqué dans le rapport, c'est une transition indispensable pour assurer la représentativité fidèle de notre population dans tous les lieux de décision. C'est par là que passera la construction d'un territoire résilient. Aussi, j'aborderai trois sphères d'influence dans laquelle la ville de Vannes peut accélérer ses actions. Dans ces trois sphères, les quelques pistes de réflexion sont issues de remarques que permettent ce rapport. En toute humilité, puisque j'ai conscience que les travaux sont en cours, la ville de Vannes en tant qu'acteur économique, en tant qu'employeur d'une part, et donneur d'ordre d'autre part, la Ville agent de promotion avec ses outils de communication et la municipalité avec les élus, je vais commencer par ce dernier point. Il n'est pas abordé dans le rapport. Nous pourrions par exemple envisager de distribuer une parole aux élus en identifiant par nom et prénom, plutôt que de préciser un état civil. Une formation des élus sur les biais cognitifs, les stéréotypes ou la discrimination pourraient être aussi bienvenus auprès des élus. Persuadée que nous cherchons tous à améliorer le monde et que cela passe par chacun d'entre nous, accorder une vigilance à la parité dans les commissions et les comités et faciliter la participation aux commissions en planifiant par exemple, physiquement et en ligne les réunions, en adoptant les usages qui favoriseront l'engagement de tous et donc la diversité dans les représentations. Ensuite, voici quelques suggestions concernant la communication : assurer une ligne éditoriale mixte. Dans le dernier numéro, sur 35 illustrations avec des personnages, trois sont des femmes. Cinq sont accompagnées, toutes des illustrations dans la rue, où les femmes ne sont pas les seules à se déplacer, et 27 sont des photos d'hommes. Ça nous donne 77 % de représentation masculines. L'aménagement de l'espace public non genré, avec notamment la consultation d'architectes, de sociologues spécialistes. La mixité dans la culture par une équité d'œuvres réalisées par les femmes, y compris. Je pense aux autrices dans les médiathèques ou dans les bibliothèques et des initiations à destination de la population sur les notions de sociologie, de philosophie. Et enfin la ville de Vannes en tant qu'agent économique avec une proposition, par exemple, d'indicateurs de mixité pour la composition des équipes projets dans le cadre de nos appels d'offres. Idem pour nos délégations de service public. Et enfin, deux idées à proposer à



l'employeur afin d'améliorer la qualité de vie au travail et donc l'engagement des salariés. Une sur la notion de créer des espaces sans pour autant que ce soit lié à des questions de tensions. Des espaces de parole pour aborder ces différents sujets et un autre, par exemple, un atelier au futur papa dispensé par un homme, puériculteur pour effectivement encourager les futurs papas à prendre leurs congés et donc à être renfort auprès des mamans.

**Mme Laëticia DUMAS, Conseillère municipale de l'opposition :** Effectivement, le rapport est très riche en contenu actions et il permet d'avoir une approche relativement large du sujet. Nous saluons également le fait que la ville est mieux positionnée sur ce thème par rapport aux ratios nationaux, même si cela nécessite de poursuivre les efforts. Ce rapport présente beaucoup d'informations de diagnostic. Il est très riche de nombreuses pages et beaucoup de contenu mais finalement peu d'objectifs qui nous permettent d'apprécier quelles étaient les actions peut être prioritaires ou comment est travaillé le pilotage de ces actions et du coup, l'adéquation des actions par rapport aux objectifs. Nous nous interrogeons sur un certain nombre de chiffres communiqués qui ne nous permettent pas de nous rendre compte, justement, de la marche qui a été gravie ou du chemin qui a été parcouru. Et du coup, je reste un petit peu sur ma faim. On a échangé également sur le fait qu'il y a beaucoup de choses faites, mais dans le fil des années, effectivement : quel est le chemin qui a été parcouru, d'où on partait et où on en est aujourd'hui? Et qu'est ce qui reste? Du coup parfois sur les chiffres qui sont communiqués, nous ne nous rendons pas compte du nombre de personnes que cela représente. Nous avons déjà des notions de pourcentage et pas de notion de nombre de personnes, ce qui est un peu difficile à la lecture pour évaluer l'ampleur de l'action. Pour aller plus loin, ce n'est pas un jugement, mais bien une proposition. Je propose et nous proposons de pouvoir travailler aussi sur des publics plus jeunes sur ces sujets là et de commencer très tôt à pouvoir déconstruire les stéréotypes qui irait à l'encontre de ces sujets-là. Que ce soit dans les écoles ou les centres aérés, par exemple.

**M. David ROBO, Maire :** Merci. Je suis fier de ce rapport ; tout ce que nous faisons, vous l'avez souligné. Peut-être que nous ne communiquons pas suffisamment sur tout ce qui est fait à la ville de Vannes ou ce que nous faisons aussi avec les associations partenaires, tout comme le rapport de Mme Delattre par rapport à l'accessibilité. Nous avons encore énormément de progrès à faire effectivement dans les actions municipales, dans les actions de nos partenaires. Et moi, je retiens ce que vous dites, peut-être le conseil municipal des jeunes, ou d'autres instances municipales, pourraient se saisir de cette thématique.

**Mme Hortense LE PAPE, Adjointe déléguée à l'urbanisme, bâtiments et habitat :** Petite précision concernant la date, on n'a pas mis quatre ans pour commencer des actions. En fait, la loi du 4 août 2014 oblige les collectivités de notre taille à produire un rapport sur l'état de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la collectivité. Ce n'est absolument pas la même chose que le plan d'actions qui lui est le fruit de la signature de la Charte européenne, entre autres l'égalité des hommes et des femmes dans la vie locale. Cette charte est totalement facultative, et à l'initiative des collectivités. C'est bien pour ça, d'ailleurs, qu'il y en a encore assez peu qui ne l'ont signée. Cette charte a été signée par M. le Maire le 8 mars 2018 et le premier plan d'action arrêté en février 2019. Donc, on n'a pas du tout mis quatre ans pour lancer des actions.

Il y a eu beaucoup de choses dans ce que vous avez dit. En particulier, cela a porté sur les politiques publiques. Concernant l'éducation des jeunes enfants, je suis d'accord avec vous. Il faut, dès l'enfance, expliquer aux garçons et aux filles qu'ils sont égaux et qu'il n'y a pas des choses, des métiers pour les filles, des métiers pour les garçons ou des jeux pour les filles ou des jeux pour les garçons. Mais vous n'ignorez pas que l'Education nationale a la mainmise sur les programmes et c'est son métier. Et la Ville n'a pas véritablement de possibilités d'agir. Nous le faisons par ailleurs dans les actions pour la petite enfance et particulièrement dans les centres sociaux, dans les accueils périscolaires, par exemple, dans le village ados, notamment en matière de santé, de prévention envers les filles et les garçons. J'ai bien noté la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale, en particulier pour les femmes qui élèvent seules leurs enfants. Il y a beaucoup d'actions qui sont faites, en particulier à la mission locale, des formations, notamment pour aider les jeunes mères seules qui souhaitent travailler et qui élèvent leurs enfants. En terme également de sport, la Ville soutient les associations qui développent des sections féminines dans leur club et encourage le sport au féminin, notamment dans les dans les centres sociaux. La Ville soutient aussi les associations qui luttent contre la violence faite aux femmes, par exemple le CIFF. Ce n'est pas la compétence de la ville, mais elle aide des associations qui, elles, accueillent des femmes victimes de violences, notamment par un soutien financier très important. Concernant les marches exploratoires, c'est l'Etat qui a organisé ces marches exploratoires à la préfecture,

**M. David ROBO, Maire :** Mais là, il n'y a pas d'experts et c'est assez génial parce que les experts, ce sont les habitants du quartier. Ce sont les plus à même, il y a eu des vraies améliorations grâce aux deux marches exploratoires qui se sont faites à Ménimur et Kercado sur le bien vivre ensemble, sur la place de la femme, sur l'espace public.

**PREND ACTE**



## **Séance du Conseil municipal du 08 février 2021**

### **FINANCES**

#### **Golfe du Morbihan Vannes Agglomération - Zones d'Activité Economique - Convention d'entretien - Renouvellement**

**Mme Anne LE HENANFF présente le rapport suivant :**

En 2018, Golfe du Morbihan – Vannes agglomération et la ville de Vannes ont signé une convention aux termes de laquelle la commune assurait l'entretien et la gestion technique des zones d'activités économiques, dont le coût était facturé à l'agglomération.

Cette convention, d'une durée de 3 ans, ayant expiré le 31 décembre 2020, il convient de procéder à son renouvellement.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**



**CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE RELATIVE A L'ENTRETIEN ET A LA GESTION  
TECHNIQUE DES ZAE**

**Entre d'une part :**

Golfe du Morbihan – Vannes agglomération, dont le siège est au PIBS – 30 rue Alfred Kastler - CS 70206 – 56006 VANNES cedex, représenté par M. David ROBO, dument habilité par une délibération du 16 juillet 2020.

Ci-après dénommée l'agglomération

**Et d'autre part :**

La commune de Vannes, dont le siège est à l'hôtel de Ville BP 509-56019 VANNES CEDEX représentée par Madame Anne LE HENANFF, Première Maire-Adjointe, dument habilitée par une délibération du 8 février 2021.

Ci-après dénommée la commune,

**Préambule :**

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) renforce les compétences des communautés de communes et d'agglomération. Elle prévoit notamment le transfert obligatoire, à compter du 1er janvier 2017, de l'ensemble des zones d'activité économique (ZAE).

C'est dans ce cadre que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a été saisie afin d'analyser les composantes et l'évolution des ressources de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération au regard de la mise en œuvre du Transfert des Zones d'Activités Économiques.

Ses conclusions prenant la forme d'un rapport, ont été arrêtées par la CLECT lors de la séance du 19 septembre 2017. Elles mettent en lumière les différentes charges relatives à l'entretien des équipements et voiries et proposent une révision des attributions de compensation visant à accompagner les communes dans un contexte de diminution des concours financiers de l'Etat tout en préservant les capacités financières de la Communauté d'Agglomération à long terme.

Afin de continuer à gérer de la manière la plus pertinente les ZAE, l'agglomération souhaite que les communes, qui en font la demande, puissent adapter progressivement le volume d'intervention de leur régie sur ces sites.

**CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 : OBJET**

La présente convention a pour objet de confier à la commune de Vannes l'entretien et la gestion technique des zones d'activités économiques présentes sur son territoire.



La convention fixe les modalités juridiques, techniques et financières des prestations de services qui seront assurées par la commune.

#### **ARTICLE 2 : TERRITOIRE D'APPLICATION**

La présente convention s'applique sur les zones d'activités économiques présentes sur le territoire de la commune de Vannes et dont les périmètres sont présentés en annexe (annexe n°1).

#### **ARTICLE 3 : DUREE**

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Elle pourra être prorogée de façon expresse par voie d'avenant, sous réserve d'un accord commun entre les parties formalisé 6 mois avant le terme de la présente convention.

#### **ARTICLE 4 : PRESTATIONS DE SERVICE CONCERNEES**

La présente convention concerne uniquement les prestations qui étaient réalisées en régie par la commune au 31 décembre 2016. Ne sont pas compris dans les prestations tous les travaux réalisés par un prestataire privé. Ces prestations relèvent de la compétence exclusive de l'agglomération.

Les prestations détaillées qui sont à réaliser par la commune sont listées en annexe (annexe n°2).

Il est précisé que les travaux d'investissement restent à la charge de l'agglomération. Il s'agira notamment des travaux ne relevant pas de l'entretien courant (exemple : renouvellement).

#### **ARTICLE 5 : MOYENS MIS A DISPOSITION**

La commune mobilise, sous sa responsabilité, les moyens humains et matériels qu'elle juge nécessaire à la réalisation des prestations précitées.

#### **ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS DES PARTIES**

##### **6-1 : Engagement de l'agglomération**

L'agglomération s'engage à assumer intégralement les charges financières liées à l'exercice de la présente convention. De ce fait, l'agglomération est le commanditaire des prestations à réaliser.

##### **6-2 : Engagement de la commune**

La commune s'engage à mettre tout en œuvre pour réaliser, par l'intermédiaire de ses équipes en régie, l'ensemble des prestations objet de la présente convention. Elle s'oblige à réaliser l'ensemble des prestations que l'agglomération estimera nécessaire pour l'application de la présente convention.

Elle s'engage à produire un planning prévisionnel des interventions d'entretien courant dès le début de l'année. Ce planning sera mis à jour lors des comités de suivi.

#### **ARTICLE 7 : MODALITE DE SUIVI DES PRESTATIONS**

##### **7-1 : Comité de suivi trimestriel**

- Les parties conviennent de se réunir au moins une fois par trimestre pour assurer un bilan des prestations réalisées. Un compte-rendu sera dressé par les parties dans lequel seront formulées les



éventuelles recommandations à prendre en compte pour une réalisation des prestations conformes aux attentes de l'agglomération.

Dans ce cadre, l'agglomération se réserve le droit d'effectuer, à tout moment, les visites qu'elle estime nécessaires. La commune devra donc laisser libre accès à l'agglomération, à toutes les informations portant sur l'exécution de la présente convention.

### **7-2 : Comité de suivi annuel**

A la fin de chaque année d'exécution de la présente convention, une réunion aura lieu entre les parties afin de déterminer le niveau des prestations pour l'année suivante. Cette réunion sera également l'occasion pour les parties de régulariser l'enveloppe financière consacrée à la réalisation des prestations pour l'année écoulée.

La commune s'engage, lors de cette réunion annuelle, à transmettre à l'agglomération

- un rapport sur les prestations réalisées ;
- un compte-rendu analytique de l'ensemble des coûts des prestations réalisées sur l'année écoulée (temps de travail compris) ;
- un état prévisionnel du montant des remboursements de l'année N+1
- un planning prévisionnel des prestations d'entretien pour l'année N+1

C'est lors de cette réunion que seront déterminés les montants mensuels alloués à la commune pour l'exécution de la présente convention.

### **7-3 : Composition des comités de suivi**

Les comités de suivi seront composés de la façon suivante :

- Comité de suivi trimestriel : les représentants des services techniques des parties ;
- Comité de suivi annuel : les représentants des services techniques des parties ainsi que des représentants des services ressources (comptabilité ...) des élus désignés par chacune des parties pourront assister à ce rendez-vous annuel si la convention devait être modifiée par voie d'avenant.

### **ARTICLE 8 : ENGAGEMENT FINANCIER**

L'ensemble des charges exécutées par la commune au titre de la présente convention sera intégralement compensé, à l'euro près, par l'agglomération.

Sont éligibles l'ensemble des dépenses nécessaires à la réalisation des travaux réalisés en régie par la commune, à savoir :

- les dépenses de personnels, charges comprises,
- les charges liées aux équipements nécessaires à la réalisation des prestations (bâtiments, matériels, véhicules),
- les fournitures en rapport direct avec les interventions;
- la location de matériel spécifique



Le montant des prestations est révisable chaque année en fonction du coût réel des prestations réalisées et sera déterminé dans le compte-rendu du comité de suivi annuel.

Dans l'hypothèse où la commune engagerait des frais supplémentaires pour la réalisation des prestations, ou si les frais engagés sont inférieurs à l'estimatif annexé sur une année N, une compensation, en plus ou en moins, sera réalisée sur le montant du 1<sup>er</sup> mois de l'année N+1.

#### **ARTICLE 9 : MODALITES DE PAIEMENT**

Un remboursement des frais engagé interviendra mensuellement par l'agglomération sur la base d'un estimatif présenté en annexe (annexe n°3).

Les coûts présentés en annexe représentent une limite supérieure que la commune ne doit pas dépasser pour la réalisation des prestations demandées. Tout dépassement sans accord express de l'agglomération restera à la charge de la commune.

#### **ARTICLE 10 : RESPONSABILITES**

Chaque partie répond, vis-à-vis de l'autre des éventuels dommages causés par sa faute ou sa responsabilité.

La commune est responsable de tout dommage consécutif à l'exécution de ses obligations résultant de la présente convention.

La commune est également responsable vis-à-vis des tiers, de tout dommage pouvant résulter de l'exécution de la présente convention.

#### **ARTICLE 11 : RESILIATION**

La présente convention pourra être résiliée par un accord commun des parties chaque année, sous réserve d'un préavis de 6 mois.

Une résiliation peut également intervenir par l'une ou l'autre des parties en cas de manquement à une des obligations contractuelles, sous réserve d'une mise en demeure préalable restée sans effet dans un délai d'un mois.

L'exercice de ce droit contractuel n'ouvre droit à aucune indemnisation pour l'une ou l'autre des parties.

#### **ARTICLE 12 : MODIFICATION**

Toute modification de la présente convention ou de ses annexes devra faire l'objet d'un avenant.



**ARTICLE 13 : LITIGES**

En cas de difficultés d'interprétation et/ou d'exécution de la présente convention et préalablement à toute action contentieuse, les parties conviennent de se réunir afin de trouver un accord amiable. A défaut d'accord, les contestations susceptibles de s'élever entre les parties sont portées devant le Tribunal Administratif de Rennes.

**Pièces annexes :**

- Annexe 1 : Périmètre des ZAE
- Annexe 2 : Liste des prestations
- Annexe 3 : Estimatif du coût des prestations

**Fait en deux exemplaires originaux**

Pour l'agglomération

Le Président de Golfe du Morbihan

David ROBO

Date :

Pour la commune de Vannes

Pour Le Maire et par délégation  
La Première Maire-Adjointe,

Anne LE HÉANFF

Projet



## Séance du Conseil municipal du 08 février 2021

### FINANCES

#### Subventions 2021 aux associations

Mme Nadine DUCLOUX présente le rapport suivant :

Après examen des demandes qui leur ont été soumises, il est proposé d'allouer les subventions suivantes :

<b>Subventions de Fonctionnement</b>			
Fonction	Associations	ORDINAIRES	EXCEPTIONNELLES
<b>020.12 : Adm. Générale</b>	Comité des Oeuvres Sociales du Personnel	165 890,00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>165 890,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>023.1 : Information - Communication - Radio Locale</b>	Armorik Média - Radio Korrigans	510,00 €	
	Radio ARC FM 56 - RCF Sud Bretagne	1 700,00 €	
	Radio Bro Gwened	1 144,00 €	
	Radio Kalon	510,00 €	
	Office de la Langue Bretonne	4 000,00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>7 864,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>024 : Fêtes et cérémonies</b>	Comité des Fêtes de Vannes	10 000,00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>025.3 : Aide aux associations - Autres</b>	Association des Amis de la Fondation de la France Libre	132,00 €	
	Amicale des Anciens Marins de Vannes et sa région	132,00 €	
	Association Nationale des Pupilles de la Nation Orphelins de Guerre et du Devoir	132,00 €	
	Comité F.N.A.C.A. de Vannes	132,00 €	
	Fédération Nationale des combattants de moins de 20 ans	132,00 €	
	Le Souvenir Français - Comité de Vannes	500,00 €	
	Union Nationale des Combattants - U.N.A.C.I.T.A. Morbihan	132,00 €	
	Union Nationale des Parachutistes du Morbihan	132,00 €	
	UNC - Section de Vannes	145,00 €	
	Union Départementale des Travailleurs CGT - FO	361,00 €	
	Union Locale C.F.E. - C.G.C.	361,00 €	
	Union Locale des Syndicats C.F.D.T. de VANNES et sa région	361,00 €	
	Union Locale des Syndicats C.F.T.C. de VANNES	361,00 €	
	Union Locale des Syndicats Ouvriers de VANNES C.G.T.	361,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>3 374,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	
<b>03 : Justice</b>	Association pour formation, promotion, soutien du Conseil de Prud'hommes de Vannes	500,00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>048 : Relations internationales</b>	Comité de jumelage VANNES - CUXHAVEN	3 480,00 €	
	Comité de jumelage VANNES - FAREHAM	3 480,00 €	
	Comité de jumelage VANNES - MONS	3 480,00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>10 440,00 €</b>	<b>0,00 €</b>



Subventions de Fonctionnement				
Fonction	Associations	ORDINAIRES	EXCEPTIONNELLES	
110 : Sécurité intérieur - Serv. Communs	Société Protectrice des Animaux	10 000,00 €		
	<b>TOTAL</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	
114 : Autres services de Protection Civile	Prévention Routière - délégation du Morbihan	600,00 €		
	<b>TOTAL</b>	<b>600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	
22.2 : Lycées	Bâtiment CFA Morbihan	2 598,08 €		
	Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Morbihan	3 727,68 €		
	<b>TOTAL</b>	<b>6 325,76 €</b>	<b>0,00 €</b>	
24 : Formation	Université Tous Ages de VANNES et sa région	11 500,00 €		
	<b>TOTAL</b>	<b>11 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	
253 : Sport Scolaire	Association Sportive Ecole Calmette	500,00 €		
	Association Sportive Réseau USEP (Cliscouët - Armorique- Prévert)	500,00 €		
	<b>TOTAL</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	
255.1 : Accompagn. à la scolarité	Sauvegarde 56	2 200,00 €		
	<b>TOTAL</b>	<b>2 200,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	
255.5 : Œuvres Sociales en faveur des Elèves	Association Dihun Saint Gwenn	3 500,00 €		
	Association Skoazell Diwan Gwened	2 861,00 €		
	Comité de Liaison Concours Scolaire Résistance et Déportation du 56	200,00 €		
	Union des O.G.E.C. de VANNES	48 500,00 €		
	<b>TOTAL</b>	<b>55 061,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	
30 : Affaires Culturelles	Amitié Vannes Espagne	337,00 €		
	Amis de la classe à horaires aménagés musique	143,00 €		
	Art Pont	600,00 €		
	Arts 2000	155,00 €		
	Arts en Scènes	147,00 €		
	Association Franco Chinoise du Morbihan	418,00 €		
	Association Réunionnaise du Pays Vannetais	252,00 €		
	Bagad Er Melinerion	26 850,00 €		
	Bel Canto	475,00 €		
	Bel Ka Breizh	143,00 €		
	Catharsis	143,00 €		
	Cercle Celtique de Vannes	1 420,00 €		
	Cercle généalogique Sud Bretagne	100,00 €		
	Choeur d'Hommes du Pays Vannetais	505,00 €		
	Cin'écran	26 195,00 €		
	Compagnie Alter Ego	3 000,00 €		
	Compagnie Dramatique Les Cabaniers	3 000,00 €		
	Compagnie Ni Plus Ni Moins	3 000,00 €		
	Contraste	200,00 €		
	Darioritum	366,00 €		
	Diat Folies	750,00 €		
	Emglev Bro Gwened	190,00 €		
	Face Ô Nez	150,00 €		
	Greg'Orian	400,00 €		
	Guitare et Musique du Pays Vannetais	2 641,00 €		
	Gwened Miniatures	162,00 €		
	Institut Culturel de Bretagne - Skol Uhel Ar Vro	4 940,00 €		
	In Visu			900,00 €
	Jeux poétiques	1 000,00 €		
	Kelc'h Sevenadurel Gwened	537,00 €		
	Kreizenn Dafar Sevenadurel Keltiek KDSK	205,00 €		
	L'Arche	418,00 €		
	L'auberge espagnole	150,00 €		
	Les Amis du musées			900,00 €
	Les Amis du Rohic	300,00 €		
	Les Amis du Sinagot	665,00 €		
	Les Conteurs du Golfe	152,00 €		
	Les Petits Débrouillards	3 800,00 €		
	Ligue de l'Enseignement du Morbihan	1 625,00 €		
	Los Amigos de España	333,00 €		
	Maîtrise de Vannes	3 200,00 €		
	Manécanterie et Maîtrise de la Cathédrale	385,00 €		
	Méli Méli Eau	160,00 €		
	Mémorial Production	1 000,00 €		
	Noz'N'Roll - Nozorama 1 (Ex Eveil du Boucan)	1 200,00 €		
	Orchestre de Chambre	4 790,00 €		
	Paysage des megalithes	3 000,00 €		
	Polyphonia - Ensemble Polyphonique du Conservatoire	238,00 €		
	Temps danses	155,00 €		
	Terre d'expression	2 500,00 €		
	Ty Tango	242,00 €		
	Union des Départements et Territoires d'Outre-Mer	333,00 €		
	Vannes Astronomie	760,00 €		
	VEMI	80 000,00 €		
	<b>TOTAL</b>		<b>183 830,00 €</b>	<b>1 800,00 €</b>



Subventions de Fonctionnement			
Fonction	Associations	ORDINAIRES	EXCEPTIONNELLES
321 : Bibliothèques et Médiathèques	Association Dép. d'Education Populaire, Culture et Bibliothèque pour tous	480,00 €	
	Les Amis de la Bibliothèque de St François Xavier	143,00 €	
	Les Amis de la Bibliothèque Diocésaine	342,00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>965,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
322.1 : Musées	Société Polymathique du Morbihan	4 500,00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>4 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
324.1 : Monuments historiques	Association pour la Remise en Valeur de la Cathédrale	3 149,00 €	
	Centre d'Etudes et Recherches Archéologiques de Morbihan	1 064,00 €	
	Sauvegarde et Mise en Valeur du Patrimoine de St François Xavier	485,00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>4 698,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
324. 2 : Autres Actions de Conserv. et Diff. du Patrimoine	Atelier Régional de Restauration de Kerguehenec	827,00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>827,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
40.2 : Encouragement aux Clubs et Associations Sportifs	A Corps Donné	1 423,00 €	
	A.C.S.O.M.	966,00 €	
	A.S.P.T.T	12 531,00 €	
	A.S.P.T.T Athlétisme	434,00 €	
	A.S.P.T.T. Badminton	1 860,00 €	
	A.S.P.T.T. Cyclisme VTT	400,00 €	
	A.S.P.T.T. Foot	8 033,00 €	
	A.S.P.T.T. Golf	125,00 €	
	A.S.P.T.T. Gym Fitness Zumba Yoga	548,00 €	
	A.S.P.T.T Musculation	363,00 €	
	A.S.P.T.T Paddle	125,00 €	
	A.S.P.T.T Pétanque et Palets	3 484,00 €	
	A.S.P.T.T Rando	125,00 €	
	A.S.P.T.T Tennis	1 338,00 €	
	A.S.P.T.T Tennis de Table	2 705,00 €	
	Aéroclub de Vannes	646,00 €	
	Amicale Vannetaise de Gymnastique Volontaire	650,00 €	
	Archers de Richemont	4 652,00 €	
	Association Capoeira Brasil Vannes	125,00 €	
	Association des Jeunes de Kercado	4 993,00 €	
	Association Sauvetage et Secourisme du Pays Vannetais	3 997,00 €	
	Association Sportive de Ménimur	38 865,00 €	
	Association Sportive de Ménimur Gym	125,00 €	
	Association Sportive des Turcs de l'Ouest	1 550,00 €	
	Athlé Pays de Vannes	3 056,00 €	
	Auto Modèle Club du Golfe	125,00 €	
	Badminton Club Vannetais	5 591,00 €	
	Boule Vannetaise	125,00 €	
	Bowling Club de Vannes	712,00 €	
	Breizh Hockey Vannes Agglo	1 764,00 €	
	Canoé-Kayak Club de Vannes	5 422,00 €	
	Cercle d'Aviron de Vannes	17 413,00 €	
	Cercle de Karaté de Vannes - Do-Shotokan	149,00 €	
	Cercle des Nageurs de Vannes	11 916,00 €	
	Cercle d'Escrime de Vannes	7 528,00 €	
	Club Canin Vannetais	200,00 €	
	Club de pétanque palets Bécel	125,00 €	
	Club de Tennis de Table Ménimur - Saint-Guen	4 476,00 €	
	Club Subaquatique Les Vénètes	1 020,00 €	
	Club Vannetais de Tarot	125,00 €	



Subventions de Fonctionnement			
Fonction	Associations	ORDINAIRES	EXCEPTIONNELLES
40.2 : Encouragement aux Clubs et Associations Sportifs	Comité de la Piste	125,00 €	
	Escalade 5 Plus	2 210,00 €	
	Gant d'Hermine	928,00 €	
	GAZELEC A. C. Football	2 009,00 €	
	GAZELLEC A.C. Cyclo	125,00 €	
	Grol Vannes Agglo Roller	1 582,00 €	
	Gwened Poker Club	150,00 €	
	Gwened Vannes Football Gaélique	3 252,00 €	
	Handball Pays de Vannes	26 369,00 €	
	Judo Club du Morbihan	15 340,00 €	
	Kin-Ball Gwened	2 263,00 €	
	Kitchen Rider BMX	548,00 €	
	La Bonne Humeur Vannetaise	125,00 €	
	La Philatélie Vannetaise	175,00 €	
	L'Echiquier Vannetais	150,00 €	
	Les Mariners Foot US	16 024,00 €	
	Loisirs et Sports pour tous	1 323,00 €	
	Morbihan Paddle Club	370,00 €	
	Neptune Club Vannetais	811,00 €	
	Oiseau Club Vannetais	150,00 €	
	Parachute Club Vannetais	3 368,00 €	
	P.P.S. Foot	1 676,00 €	
	Rando Kayak de Mer	150,00 €	
	Rouge Cèdre	185,00 €	
	Rugby Club Vannetais	183 453,00 €	
	Scrabble Belote et autres activités	175,00 €	
	Shoshin	2 184,00 €	
	Skol Gouren Bro Gwened	451,00 €	
	Société de Tir L'Impact	1 165,00 €	
	Société des Régates de Vannes	1 309,00 €	
	Sports C. C. K.	734,00 €	
	Tennis Club Vannetais	14 340,00 €	
	Triathlé Vannes	1 441,00 €	
	Ty Squash	1 094,00 €	
	U.C.K. - N.E.F.	10 826,00 €	
	U.C.K. - N.E.F. Arts Martiaux	3 898,00 €	
	U.C.K. - N.E.F. Basket Ball	31 677,00 €	
	U.C.K. - N.E.F. Billard	571,00 €	
	U.C.K. - N.E.F. Cyclisme	375,00 €	
	U.C.K. - N.E.F. Gymnastique	4 429,00 €	
	U.C.K. - N.E.F. Les Amis du Tarot	175,00 €	
	U.C.K. - N.E.F. Trampoline Sports	7 578,00 €	
	Ultra Marin Raid du Golfe	296,00 €	
	Vannes Athlétisme	5 502,00 €	
	Vannes Cyclo Randonneurs	381,00 €	
	Vannes Mémimur Tennis Club	12 088,00 €	
	Vannes Olympique Club	242 147,00 €	
	Vannes Pétanque Club	937,00 €	
	Vannes Sport Adapté	3 049,00 €	
	Vannes Synchro	2 637,00 €	
	Vannes Tir à l'Arc	448,00 €	
	Vannes Volley 56	29 453,00 €	
	Vannetaise Athlétic Club Basket-Ball	1 625,00 €	
	Vannetaise Athlétic Club Hand-Ball	11 595,00 €	
	Vannetaise Athlétic Club Gym	1 137,00 €	
	Vannetaise Athlétic Club Haltéro	5 975,00 €	
Véloce Vannetais Cyclisme	5 366,00 €		
Vénètes Sports Loisirs	389,00 €		
Vénètes Triathlon	425,00 €		
VITAGYM	446,00 €		
Zen Attitude	144,00 €		
	<b>TOTAL</b>	<b>819 133,00 €</b>	<b>0,00 €</b>



Subventions de Fonctionnement			
Fonction	Associations	ORDINAIRES	EXCEPTIONNELLES
422.1 : Jeunesse	Centre Départemental de l'Enfance - Maison des Adolescents	11 444,00 €	
	Fédération des Aumôneries de l'Enseignement Public	1 020,00 €	
	Jeunesse en plein air - comité départemental 56	200,00 €	
	Mouvement européen France Morbihan		1 000,00 €
	Scouts et Guides de France - Groupe Marins Estienne d'Orves	757,00 €	
	Scouts et Guides d'Europe - AGSE	1 945,00 €	
	Scouts Unitaires de France	824,00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>16 190,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>
511 : Établissements Sanitaires	Asso Don du sang Bénévole de Vannes	750,00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>750,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
512 : Actions de Prévention Sanitaire	Alcool Assistance	200,00 €	
	Ecoute Familles Information Toxicomanie	80,00 €	
	Faire Face Ensemble	325,00 €	
	La Ligue Nationale Contre le cancer - Comité du Morbihan	450,00 €	
	Mouvement vie libre du Morbihan - section Vannes	240,00 €	
	Soutien dépendances du Pays de Vannes	240,00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>1 535,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
520.1 : Services Communs - Action et Protection Sociales	Croix Rouge Française	3 500,00 €	
	France Victime 56	500,00 €	
	U. N. I. C. E. F. Comité Départemental	100,00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>4 100,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
521 : Services à Caractère Social	ADAPEI du Morbihan - Les Papillons Blancs	1 350,00 €	
	ASP 56 Pays de Vannes	250,00 €	
	Association des Paralysés de France	2 200,00 €	
	Association Régionale Laryngectomisés et Mutilés de la Voix de Bretagne	50,00 €	
	Association Tréfuté	90,00 €	
	Fédération nationale des accidentés du travail et handicapés FNATH	100,00 €	
	La Clé de Phare	1 000,00 €	
	Les Blouses Roses	350,00 €	425,00 €
	Les Camélias	45,00 €	
	Oreille et vie - Association des malentendants et devenus sourds du 56	240,00 €	
	Papa maman et moi construire avec l'autisme		1 549,00 €
	Rev en Morbihan	160,00 €	
	Typhlo Vannes	2 500,00 €	
Union Nationale Familles Amis Malades Psychiques Morbihan	170,00 €		
	<b>TOTAL</b>	<b>8 505,00 €</b>	<b>1 974,00 €</b>
523 : Actions en faveur des Personnes en Difficulté	AGIR abcd 56	500,00 €	
	AMISEP - Epicerie Solidaire	10 000,00 €	
	AMISEP - Hébergement d'urgence	35 900,00 €	
	AMISEP - Espace Résidentiel	4 573,00 €	
	Association Smile Sourire Ensemble		1 549,00 €
	ATD Quart Monde	200,00 €	
	Atelier Coopératif et Citoyen	1 000,00 €	
	Banque Alimentaire 56	2 000,00 €	
	Cimade Vannes	150,00 €	
	GEM Vannes Horizon	350,00 €	
	Les Restaurants du Cœur - Comité Départemental du Morbihan	8 000,00 €	
	Secours Catholique - Délégation Morbihan	250,00 €	1 549,00 €
Société Saint Vincent de Paul	3 700,00 €		
Soutien Réseau Education Sans Frontière - RESF 56	500,00 €		
	<b>TOTAL</b>	<b>67 123,00 €</b>	<b>3 098,00 €</b>
524 : Interventions Sociales - Divers	Association Amitié Loisirs Bibliothèque Centre Hospitalier Chubert	600,00 €	
	Fanilo-Vannes de l'Enfance Malgache	250,00 €	
	France Bénévolat Morbihan	50,00 €	
	Mouvement du nid	250,00 €	
	Rêves de Clown	200,00 €	
	Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers - VMEH	260,00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>1 610,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
61 : Services en faveur des Personnes Agées	Comité d'Animation des Résidences MAREVA	500,00 €	
	Comité Vannetais des Retraités	1 560,00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>2 060,00 €</b>	<b>0,00 €</b>



Subventions de Fonctionnement			
Fonction	Associations	ORDINAIRES	EXCEPTIONNELLES
63 : Aides à la famille	Association Les Alizés des Résidents de Cliscouët	400,00 €	
	Association Nazareth Accueil Familles	100,00 €	
	Association socio-culturelle et sportive Nazareth	80,00 €	
	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et Familles- CIDFF	1 300,00 €	
	Confédération Syndicale des Familles - Secteur de Vannes	1 100,00 €	
	Conseil de Quartier C.C.K.	200,00 €	650,00 €
	Echange et Partage Deuil	350,00 €	
	Enfance et Famille d'Adoption	140,00 €	
	Enjeux d'Enfants Grand Ouest	100,00 €	
	Jusqu'à La Mort Accompagner La Vie	150,00 €	
	La Maison Morbihannaise La Tilma		2 300,00 €
	Les mots des Familles - Les pâtes au beurre		1 549,00 €
	Mine de Rien		1 549,00 €
	Pétales France	120,00 €	
	Union Départementale des Associations Familiales du Morbihan	850,00 €	
	Vacances et Familles Bretagne - Antenne du Morbihan	2 300,00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>7 190,00 €</b>	<b>6 048,00 €</b>
64 : Coordination petite enfance	Les mots des Familles - Les pâtes au beurre	1 600,00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>1 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
830.2 : Environnement Services Communs	Bretagne vivante - S.E.P.N.B.	1 000,00 €	
	Clim'Action	1 000,00 €	2 000,00 €
	Eau et Rivières de Bretagne APPSB	190,00 €	
	La Gaule Vannetaise	1 120,00 €	
	Les Jardins de l'Amitié	535,00 €	
	Rés'Agri de Rhuys à Lanveaux	150,00 €	
	Société d'Horticulture du Pays de Vannes	190,00 €	
	Vélotomative	450,00 €	500,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>4 635,00 €</b>	<b>2 500,00 €</b>
90.3 : Services Communs - Action économique	Chambre des Métiers du Morbihan	13 000,00 €	
	L'Archipel	800,00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>13 800,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
90.4 : Actions pour l'Emploi	La Touline	159,00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>159,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
94 : Action en faveur du commerce	Association des Commerçants des Halles des Lices	7 600,00 €	
	Fédération du Commerce et de l'Artisanat de Vannes Centre	16 000,00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>23 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
95.2 : Encouragement aux sociétés de loisirs	Scouts et Guides de France - Groupe Marins Estienne d'Orves	2 646,00 €	
	Association des Plaisanciers du Port de Vannes	816,00 €	
	Association Yole Entreprise du Golfe du Morbihan	927,00 €	
	Les Amis de Conleau	266,00 €	
	Scouts et Guides d'Europe - AGSE	2 646,00 €	
	Union Nationale Associations de Navigateurs du Morbihan UNAN 56	816,00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>8 117,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 459 681,76 €</b>	<b>16 420,00 €</b>



Subventions d'Équipement			
Fonction	Associations		
40.2 : Encouragement aux Clubs et Associations Sportifs	Association Sauvetage et Secourisme du Pays Vannetais	1 000,00 €	
	Association Sportive de Ménémur	477,00 €	
	Breizh Hockey Vannes Agglo	580,00 €	
	Cercle d'Escrime de Vannes	1 000,00 €	
	Club Canin Vannetais	330,00 €	
	Club Subaquatique "les Vénètes"	524,00 €	
	Club Tennis de Table Ménémur - Saint-Guen	677,00 €	
	Grol Vannes Agglo Roller	56,00 €	
	Handball Pays de Vannes	1 000,00 €	
	Judo Club du Morbihan	888,00 €	
	Les Mariners Foot US	604,00 €	
	Rugby Club Vannetais	1 000,00 €	
	Société de Tir L'Impact	1 000,00 €	
	Société des Régates de Vannes	342,00 €	
	U.C.K. - N.E.F. Cyclisme	600,00 €	
	Vannes Ménémur Tennis Club	930,00 €	
	Vannetaise Athlétic Club Hand-Ball	1 000,00 €	
	Vannetaise Athlétic Club Haltéro	259,00 €	
		<b>TOTAL</b>	<b>12 267,00 €</b>
		<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>12 267,00 €</b>

## Débat

**M. David ROBO, Maire :** Toutes les associations ont un maintien de leur subvention 2020.

**M. Patrick LE MESTRE, Conseiller municipal de l'opposition :** Étant président d'une association bénéficiant d'une subvention de la Ville - je profite de l'occasion pour vous en remercier - je ne prendrai évidemment pas part au vote.

Nous ne pouvons que nous féliciter du dynamisme associatif local même si celui-ci va inévitablement pâtir de la crise que nous traversons. J'ai donc deux questions :

Le montant des subventions a cru de 12,3 % cette année par rapport au montant versé l'année dernière. Je voulais savoir si cette évolution du montant des subventions proposées ce soir au vote est dû à la crise sanitaire et si oui à quelle hauteur ?

Et deuxième question, nous pouvons penser que les effets de la crise sur les comptes des associations vont surtout se faire sentir lors de cette année 2021. Est-il prévu d'une façon ou d'une autre un dispositif de soutien aux associations qui pourrait intervenir en cours d'année pour aider les associations qui seraient en grande difficulté en cours d'année ?

**M. David ROBO, Maire :** A ce jour, aucune association n'est venue me voir pour me dire qu'elles étaient en très grande difficulté. J'espère qu'on n'aura pas à le voir dans les jours ou les semaines qui viennent. La Région Bretagne et son Président, Loïg CHESNAIS-GIRARD, veulent mettre en place un plan. S'il y avait des difficultés rencontrées, bien sûr que nous serions là à leur écoute.

**Ne prennent pas part au vote :** Christine PENHOUE, Patrick MAHE O'CHINAL, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Patrick LE MESTRE, Marie-Noëlle KERGOSIEN

**ADOPTE A L'UNANIMITE**



## Séance du Conseil municipal du 08 février 2021

### FINANCES

#### Contributions directes locales - Vote des taux 2021

M. Gérard THEPAUT présente le rapport suivant :

Depuis 2000, les taux d'imposition votés en Conseil municipal n'ont subi aucune augmentation et sont donc identiques, fin 2020, à ce qu'ils étaient cette année-là, à savoir :

- Taxe d'habitation 14,82 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 18,42 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 48,67 %

Dans le cadre de la réforme fiscale et à compter de l'année 2021, les communes perdent le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales mais continuent de percevoir cette taxe sur les résidences secondaires et biens divers ainsi que sur les locaux vacants de plus de 2 ans. En contrepartie, elles se voient transférer la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties du Département et, le cas échéant, bénéficient d'une compensation de l'Etat afin de garantir la neutralité financière du nouveau dispositif.

Ainsi, en dehors de toute décision du conseil municipal, le taux de la taxe foncière va évoluer automatiquement en 2021. Il va ainsi passer de 18.42% à 33.68 % (18.42% Ville + 15.26% Département) sans aucune incidence pour le contribuable. Par ailleurs, le législateur ayant prévu le gel du taux de taxe d'habitation jusqu'en 2022, il ne sera pas soumis au vote. Conformément aux engagements que nous avons pris, nous proposons de ne pas augmenter les taux de fiscalité sur le foncier, qui n'auront ainsi subi aucune hausse, autre que celle décidée par le législateur, depuis 21 ans.

Le produit des contributions directes attendu est le suivant :

	Bases 2021 estimées	Taux 2021	Produits 2021 estimés
<b>Taxe d'Habitation</b>	9 210 526 €	14.82%	1 365 000 €
<b>Taxe Foncière sur le Bâti</b>	91 018 409 €	33.68% (18.42% Ville + 15.26% Départ.)	30 655 000 €
<b>Taxe Foncière sur le Non-Bâti</b>	287 652 €	48.67%	140 000 €
<b>Compensation de l'Etat</b>	-	(coefficient correctif estimé 8.53%)	2 650 000 €
		<b>Total BP 2021</b>	<b>34 810 000 €</b>

Il est proposé de :

- Prendre acte du gel du taux de taxe d'habitation et du transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- Fixer, comme suit, les taux pour 2021 :
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties 33.68 %
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties 48,67 %

Les taux des 3 taxes ménages appliqués aux bases estimées et indiquées précédemment (Taxe d'habitation, Taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties) majorés de la compensation de l'Etat, représentent un produit fiscal de 34 810 000 €, tel qu'il figure au budget



## Débat

**M. Simon UZENAT, Conseiller municipal de l'opposition** : Pour notre part, dans le cadre de la campagne, nous étions engagés sur la stabilité des taux, au demeurant, avec le gel imposé par l'État de toute façon. Cette délibération revêt un caractère moindre que d'habitude, mais bien évidemment, nous voterons en faveur de cette délibération.

**M. David ROBO, Maire** : C'est vrai que vous comme moi, avons pris la précaution de dire stabilité des taux et pas non augmentation des taux.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**



## BUDGET PRIMITIF 2021

### Note Synthétique

#### **Point 1 : Eléments de contexte :**

- *Economique et social*

La crise sanitaire a fragilisé le tissu économique qui cependant, en raison de l'attractivité de notre région, résiste mieux que sur d'autres territoires.

2 quartiers sont classés quartier prioritaire au titre de la politique de la Ville.

Le taux de chômage sur le bassin d'emploi vannetais est en recul à 6,8% (chiffre pôle emploi 4 trim 2019). Ce recul apparent s'explique par les périodes de confinement qui ont affecté les recherches d'emplois.

- *Budgétaire*

Le budget s'inscrit dans une perspective d'incertitude concernant les reversements de fiscalité du territoire aggloméré ainsi que concernant les dotations de l'Etat à moyen terme.

Le budget 2021 est caractérisé par une reproduction prudentielle de l'évolution annuelle des dépenses de fonctionnement de 1,2% (suivant les termes des anciens accords de Cahors).

En corrélaire, l'épargne dégagée permet des investissements toujours plus soutenus tout en continuant une politique de désendettement

- *Evolution de la population*

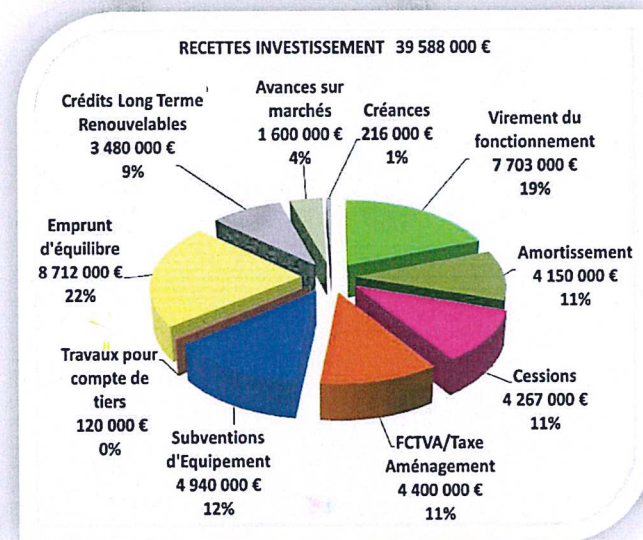
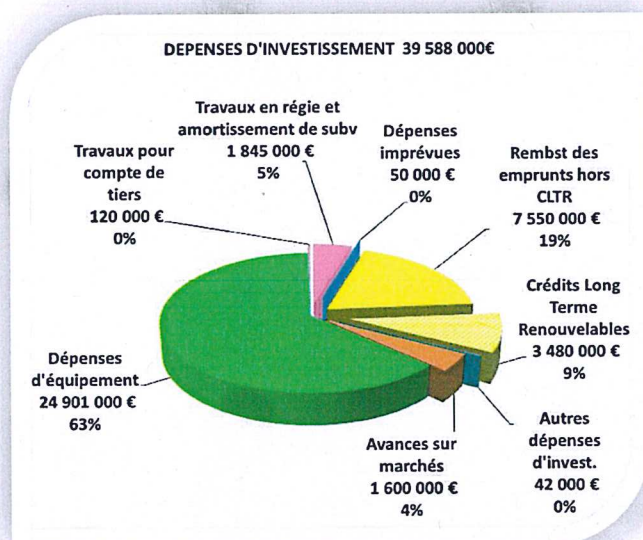
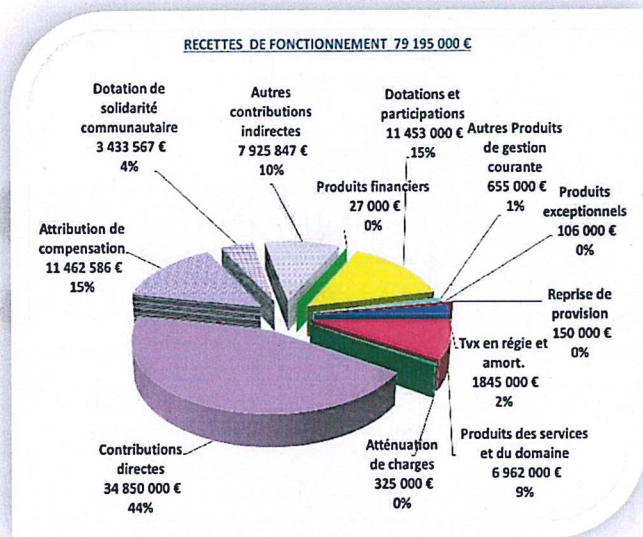
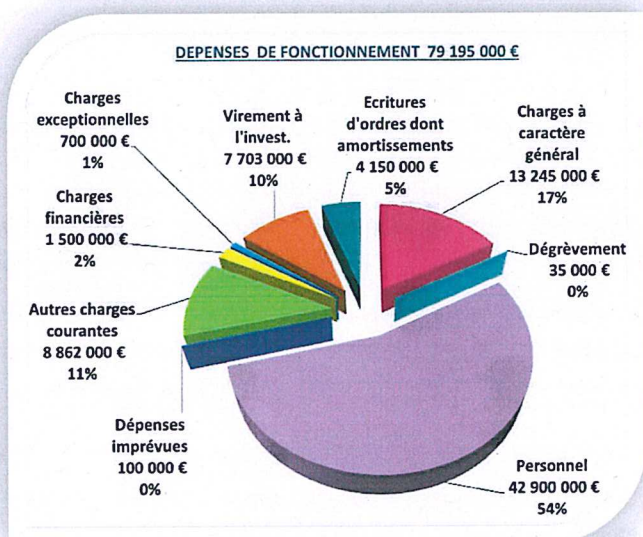
Les résultats du recensement INSEE, valeur 2017, et parus en décembre 2020, positionnent la population municipale de Vannes à 53 352 habitants. Ce chiffre montre une évolution de 704 habitants entre 2012 et 2017.

#### **Point 2 : Les priorités du budget :**

1. Poursuite de la maîtrise des dépenses réelles (frais généraux et charges de personnel)
2. Maintien d'une Épargne Brute importante (10M€)
3. Dépenses d'équipement en hausse
4. Poursuite du désendettement



### Point 3 : L'évolution de la structure budgétaire



### Point 4 : Montant Consolidé du budget

	Fonctionnement	Investissement
Budget principal	79 195 000 €	39 588 000 €
Parcs de stationnement	472 100 €	501 000 €
Restaurants municipaux	1 875 880 €	355 200 €
Lotissement d'habitation	876 500 €	865 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>82 419 480 €</b>	<b>41 309 700 €</b>

<b>TOTAL CONSOLIDE</b>	<b>123 729 180 €</b>
------------------------	----------------------



## Point 5 : Les crédits d'investissement pluriannuels

### • *Budget principal :*

17 Autorisations de Programme (AP) pour un montant restant de crédits de paiement de 20 672 957 € dont :

- 12 AP correspondant à des opérations d'équipement individualisées (11 617 242 €) dont 7 669 000 € de crédits de paiement 2021.
- 5 AP correspondant à des dépenses récurrentes de la collectivité avec 9 055 715 € dont 8 765 000 € de crédits de paiement en 2021.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 24,9M€ pour le budget principal et à 25,4 M€ tous budgets confondus. Ce niveau de dépenses d'investissement est élevé, montrant la capacité de la Ville à investir pour l'avenir.

## Point 6 : Niveau de l'épargne brute (CAF) et niveau de l'épargne nette

Epargne brute : 10 008 000 €

Epargne nette : 2 458 000 €

## Point 7 : Niveau d'endettement

Niveau d'endettement budget principal

Montant de l'encours (HT)  
au 01/01/2021 64 379 006 €

Capacité de désendettement : 6,43 années  
au 01/01/2021

Dette par habitant 1 118,95 €

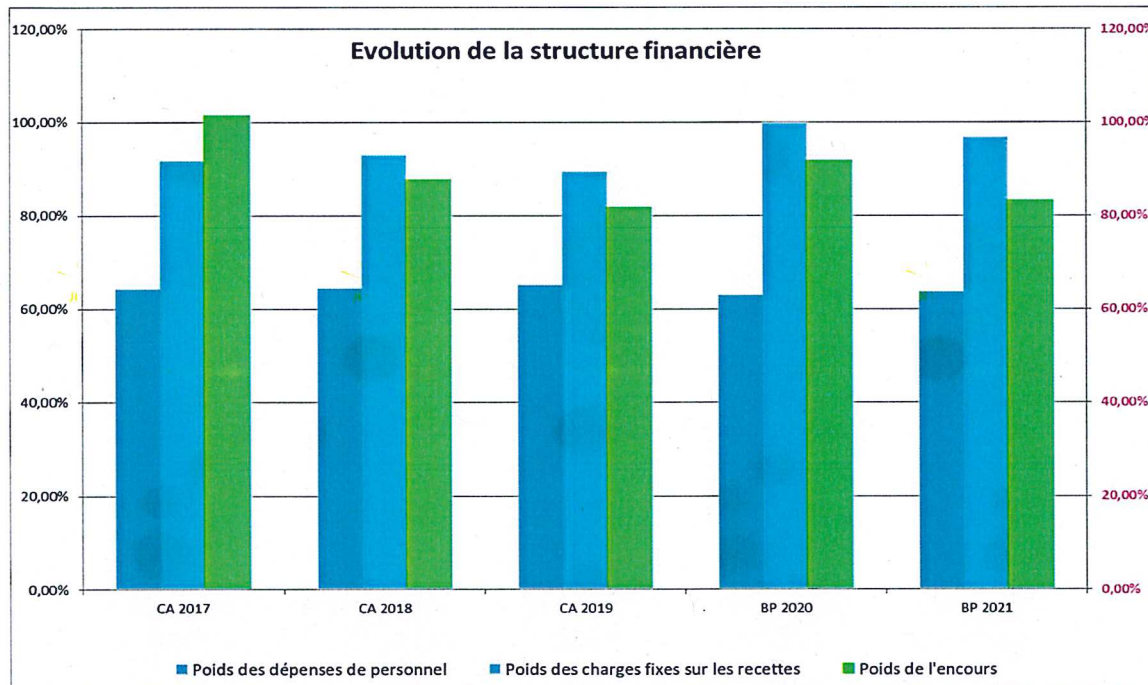
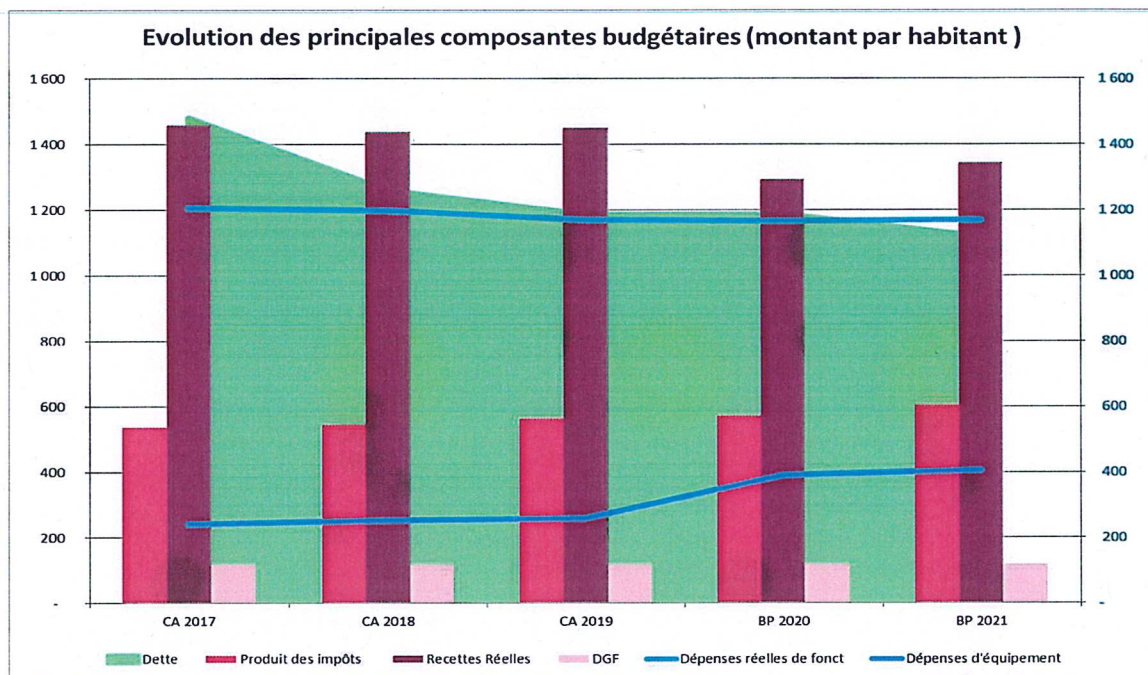
	Encours au 01/01/2021
Budget principal	64 379 006 €
Parcs de stationnement	895 749 €
Restaurants municipaux	767 039 €
Lotissement d'habitation	2 192 333 €
<b>TOTAL</b>	<b>68 234 127 €</b>

## Point 8 : Niveau des taux d'imposition

	Bases 2021 estimées	Taux 2021	Produits 2021 estimés
Taxe d'Habitation	9 210 526 €	14.82%	1 365 000 €
Taxe Foncière sur le Bâti	91 018 409 €	33.68% (18.42% Ville + 15.26% Départ.)	30 655 000 €
Taxe Foncière sur le Non-Bâti	287 652 €	48.67%	140 000 €
Compensation de l'Etat	-	(coefficient correctif estimé 8.53%)	2 650 000 €
		<b>Total BP 2021</b>	<b>34 810 000 €</b>



## Point 9 : Les ratios



## Point 10 : Les effectifs de la collectivité

Nombre d'agents : 992

dont 880 agents titulaires et 112 agents non titulaires

- Catégorie A : 127 agents
- Catégorie B : 166 agents
- Catégorie C : 705 agents

Variation 2020/2021 : + 17 au 1<sup>er</sup> janvier



## Séance du Conseil municipal du 08 février 2021

### FINANCES

#### Exercice 2021 - Budget Primitif

M. Gérard THEPAUT présente le rapport suivant :

Le budget 2021 est composé du budget principal et de 3 budgets annexes. Il présente les équilibres suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Budget principal	79 195 000 €	39 588 000 €
Parkings	472 100 €	501 000 €
Restaurants	1 875 880 €	355 200 €
Lotissements d'habitation	876 500 €	865 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>82 419 480 €</b>	<b>41 309 700 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>123 729 180 €</b>	

Le budget des parkings, budget à caractère industriel ou commercial, présente une subvention d'équilibre de 296 000 €. Cette subvention vise à financer la dotation aux amortissements (250 000 €) et des charges diverses de fonctionnement (46 000 €). A défaut de cette subvention de 296 000 €, il faudrait augmenter excessivement les tarifs pour obtenir l'équilibre.

Par ailleurs, l'équilibre du budget annexe des restaurants, budget à caractère administratif, est obtenu grâce à une subvention d'équilibre prévisionnelle du budget principal de 885 380 € et une subvention d'équipement de 315 000 €.



## Débat

**M. Simon UZENAT, Conseiller municipal de l'opposition :** Tout d'abord merci pour la présentation. Je pense que c'est très utile pour celles et ceux qui ne sont pas, comme nous, confrontés là de façon régulière à cet exercice. Puis juste un petit point sur la présentation de la dette. Je le dis chaque année. Mais comparons ce qui est comparable et en l'occurrence, mettons, l'état de la dette au budget primitif des années passées parce que c'est plus clair. En l'occurrence, elle ne serait pas au même niveau au budget primitif. Le compte administratif a tendance à la tasser logiquement avec les excédents qui sont reversés. Mais voilà, c'était la remarque sur la forme.

Donc, nous ouvrons le débat budgétaire dans un contexte particulier mais il n'en demeure pas moins que c'est le premier budget de ce mandat qui est censé normalement fixer une ambition et un cap clair pour les cinq prochaines années. On a eu l'occasion de le dire lors du débat d'orientation budgétaire (DOB). Nous estimons que le compte n'y est pas, malgré la crise sanitaire, puisque nous allons revenir sur les urgences qui dépassent très largement ces contingences. Sur la forme, nous saluons une nouvelle fois le travail du service concerné. On regrette cependant, et c'est sans doute un choix politique, le caractère ramassé du rapport de présentation, plus que les années passées d'ailleurs, où on énumère les chapitres et les comptes.

**M. David ROBO, Maire :** Je rappelle qu'avant, nous avions un DOB qui était une litanie d'intentions. Maintenant, nous avons présenté un DOB au mois de décembre, qui est pratiquement la copie conforme du budget de présentation du budget, et moins détaillé qu'elle ne l'était dans le DOB.

**M. Simon UZENAT, Conseiller municipal de l'opposition :** Nous sommes bien d'accord, mais nous avons eu l'occasion de dire au moment du DOB que les orientations, le cadrage politique étaient sans doute insuffisamment précisés. Il y avait des inconnues à l'époque. Il y en a moins aujourd'hui, donc ça aurait sans doute justifié un peu plus d'éléments de cadrage politique de notre point de vue. Nous déplorons parce que ce n'était pas l'habitude, l'absence de réponses aux questions que nous avons pu soulever lors de la commission Finances. L'engagement avait été pris de nous apporter des réponses par écrit sur un certain nombre de sujets. Alors, peut-être n'avez-vous pas eu le temps de le faire. Nous aurions bien aimé avoir ces éléments avant, avant le conseil. Sur le fond, vous évoquez à plusieurs reprises le principe de prudence. Oui, on est bien d'accord. De notre point de vue, à trop solliciter cette prudence, il y a un risque d'immobilisme. Parce que pour nous, la prudence ne peut pas être un principe d'action. C'est un garde-fou et là-dessus, nous sommes bien d'accord. Mais ça ne peut pas servir de guide politique pour l'élaboration d'un budget. Surtout quand nous devons faire face à des crises, certes sanitaires, mais également économique, sociale, écologique, culturelle, démocratique. Ces crises, elles se manifestent sans aucune modération. Nous ne comprenons pas d'ailleurs pourquoi ça peut paraître anecdotique, car en l'occurrence la limitation de la hausse des dépenses de fonctionnement à 1,2 %. Parce que si je me souviens bien, lors du débat préalable à la mise en œuvre de cet accord sur la période 2017-2020, on était d'accord pour critiquer l'ingérence de l'Etat en disant que ça affaiblissait en tout cas la libre administration des collectivités locales. Et donc là, en agissant de la sorte, le sentiment que vous pouvez donner, vous donnez raison a posteriori à l'exécutif national et nous nous privons aussi de moyens d'action supplémentaires, notamment pour le soutien aux plus vulnérables. C'est vrai que fixer une limite à la hausse des dépenses de fonctionnement, ça peut parfaitement se justifier et s'entendre dans une période où dans une conjoncture plutôt favorable. Mais c'est à contretemps face à la violence des crises que nous devons affronter. Votre adjoint tout à l'heure, a rappelé la baisse de la DGF sur le mandat passé. Moi, je me permettrai juste de rappeler la hausse de produit de la fiscalité directe notamment liée à la hausse des impôts que vous avez décidée avec la suppression de l'abattement général, le chiffre des 23 millions d'euros/an cumulé sur le mandat, mais de l'autre côté, c'est 28 millions d'euros supplémentaires qui ont été perçus par la Ville. 17 millions de façon mécanique naturelle, notamment avec la revalorisation des bases, mais 11 millions via la suppression de l'abattement général à la base. Alors, nous allons attendre évidemment le compte administratif 2020, ce sera sans doute lors du conseil municipal de juin, mais il semble, d'après les indicateurs qui nous sont remontés, que la ville était été plutôt épargnée par la crise sanitaire sur le plan budgétaire pour l'année 2020. Lors du débat d'orientation budgétaire en décembre, mais peut être allez-vous apporter quelques éclaircissements sur ce sujet, vous annonciez un solde négatif de 1,6 million d'euros pour 2020 par rapport à 2019. Et là, dans le document, dans le rapport de présentation, sauf à ne pas mettre exactement le même sens aux termes que vous employez, mais vous évoquez un manque à gagner de 600 000 €. Si c'est le cas, si nous parlons bien des mêmes choses. Or, dans la présentation, ce n'était pas clair.

**M. David ROBO, Maire :** Les 1.6 du DOB, c'était le manque à gagner et des dépenses supplémentaires. Et les 600 000, c'est le manque à gagner uniquement.



**M. Simon UZENAT, Conseiller municipal de l'opposition :** Non, parce qu'il y avait 1,8 million de dépenses supplémentaires, 200.000 de la CAF en recettes. Où nous déplorons le manque à gagner, c'était un million 6 et l'impact sur l'épargne était légèrement supérieur à 1 million 3. Donc là, en tout état de cause, par rapport au DOB, nous serons donc à moins 1 million d'euros de pertes, donc quand même une évolution favorable. Mais un changement très net. Alors vous donnez plusieurs explications. Mais encore une fois, nous le verrons lors du compte administratif. Et puis, ce que nous constatons aussi, c'est que cette situation favorable se confirme, notamment à l'analyse à périmètre constant, j'insiste bien, le chapitre 73, c'est celui des impôts et des taxes et les chapitres 74 dotations, subventions et participations parce que les deux cumulés représentent 90 des recettes réelles de fonctionnement de notre collectivité. Alors, quand nous faisons cette analyse à périmètre constant, avec les retraitements qui s'imposent, ce n'est pas la réinscription de la dotation de solidarité communautaire qui explique l'orientation à la hausse des produits perçus par la Ville en 2021. Les recettes de la Ville progressent de 1,2 million d'euros, grâce à une hausse de la fiscalité directe de 600.000 euros et à une envolée de près de 9 % des droits de mutation. On passe de 3,4 millions à 3,7 300 mille euros, donc 1,2 million de recettes supplémentaires. C'est une augmentation par rapport au budget primitif 2020 de 1,7. C'est à dire, a priori, si toutes les études et les analyses se confirment, trois fois le niveau de l'inflation qui est prévu pour 2021. Nous ne comprenons pas pourquoi la Ville n'a pas les ambitions de ses moyens, d'autant plus que vous ne sauriez ignorer que le coût de l'inaction se révèle toujours beaucoup plus élevé à moyen et à long terme. C'était déjà le cas lors du DOB, mais là particulièrement, un observateur non averti qu'il y aurait ce projet de budget, pourrait ne pas se douter qu'une crise longue et violente frappe notre ville comme les autres. Il y a deux urgences auxquelles il faut répondre : l'urgence sociale, j'y vais y revenir et l'urgence écologique. Dans le rapport de présentation, je vous cite « La Ville répondra dans les champs de compétence qui sont les siens pour soutenir le tissu économique et associatif et préserver le tissu social autant que nécessaire ». Ce sont vos mots. Mais où sont les mesures de soutien adaptées à la crise? Alors que les volumes budgétaires n'évoluent globalement pas par rapport à 2020. En matière d'investissements, si nous retranchons les projets déjà lancés, j'insiste bien et les études, très peu de nouveautés. Les interventions à caractère social, tout comme le soutien au CCAS, ne bénéficient quant à elles d'aucun crédit supplémentaire. Nous l'avons évoqué lors du DOB. Nous espérions qu'il y ait un changement dans le budget, mais ce n'est pas le cas. Et là, c'est un point de désaccord avec vous. Notre ambition n'est pas de préserver un tissu social qui, faut-il le rappeler, est marqué par l'explosion des inégalités et des précarités à Vannes comme ailleurs, malheureusement, avec plus de 20 % de Vannetais sous le seuil de pauvreté.

**M. David ROBO, Maire :** Le mot « explosion » ne convient pas. J'ai vu les chiffres du nombre de demandeurs d'emploi et du nombre d'allocataires RSA qui démentent ce chiffre.

**M. Simon UZENAT, Conseiller municipal de l'opposition :** Il y a plein de signaux qui sont assez visibles, d'autres signaux plus faibles. Mais en tout état de cause, Vannes ne sera pas épargné. Pour nous, la priorité, ce n'est pas de préserver ce tissu social qui est inégalitaire de fait et où la précarité frappe, mais bien d'agir pour lutter contre ces disparités et ces insécurités sociales. Il faut qu'on prévienne les décrochages qui, malheureusement, sont de plus en plus nombreux et risquent de l'être à l'avenir. De notre point de vue, la Ville devrait donner l'exemple. Je prends quelques sujets. L'enveloppe de 200 000 € pour la prime de précarité des agents non titulaires. C'est une somme conséquente et de notre point de vue, nous avons déjà dit par le passé, elle devrait nous inciter à réfléchir aux moyens de proposer d'autres formes d'emploi plus durables. Nous savons bien que nous ne pouvons pas nous passer d'emplois et de contractuels. Ça, c'est une réalité. Mais cette somme est quand même aujourd'hui très importante et nous devrions pouvoir faire autrement avec peut être une autre organisation du travail. Il y a sans doute des solutions. Par ailleurs, nous l'avons dit, les jeunes souffrent durement dans la période. Donc, nous ne pouvons pas nous satisfaire et se résoudre à voir les crédits de l'apprentissage qui sont déjà très faibles. Je vous rappelle 27 000€ au budget primitif 2020. Ces crédits sont amputés de 20 % dans le budget primitif 2021. Nous savons que dans les services, il y a des personnes de qualité qui pourraient transmettre leur expérience. Là, il y a sans doute des marges de progression.

**M. David ROBO, Maire :** Je vous rejoins totalement. Il y a aussi beaucoup de moniteurs, de stages ou de d'encadrants qui ont donné beaucoup d'eux même pour beaucoup de jeunes. La difficulté se révèle quand vous investissez avec un jeune par alternance, un stage de trois mois, et que cela ne va pas jusqu'au bout du contrat. C'est dur aussi pour l'encadrement, mais on doit aller beaucoup plus loin.

**M. Simon UZENAT, Conseiller municipal de l'opposition :** Le monde de l'entreprise connaît les mêmes difficultés. Oui, c'est un passage obligé parce que c'est vrai qu'il y a des échecs comme dans tous les dispositifs. Mais le succès est souvent au rendez-vous et c'est un succès à la fois pour le jeune en question et aussi pour l'encadrant, qui progresse aussi en termes de compétences.

**M. David ROBO, Maire :** Pour cela, il y a des primes pour les encadrants.



**M. Simon UZENAT, Conseiller municipal de l'opposition :** Sur le champ de la solidarité, l'absence de moyens supplémentaires pour accompagner les plus vulnérables et prévenir les chocs sociaux, c'est une erreur à l'égard de notre avenir commun et de l'intérêt général. Ce que l'on avait pointé comme risques au moment où on avait débattu du plan de lutte contre la pauvreté, c'était que ce plan de lutte soit plutôt un catalogue de bonnes intentions. Et quand nous regardons ce budget primitif 2021, malheureusement, nous en avons la confirmation. Nous pensons que ce budget aurait dû être un budget de combat face aux crises et aux détresses, à la fois celle des citoyens et des entrepreneurs. Comme nous l'avons demandé à plusieurs reprises avec de nombreux exemples, je vais en citer quelques-uns : Soutien renforcé à la parentalité en lien avec le tissu associatif. Les crises et les confinements ont des effets graves sur la santé psychologique et sociale des enfants. Les professionnels sur le sujet parlent même de développement de troubles autistiques à la suite des confinements, de se retrouver devant les écrans. Nous ne parlons pas non plus des problèmes d'alimentation. Donc, toutes ces difficultés sont amplifiées par la crise, la lutte contre la précarité alimentaire avec des chèques alimentation. La lutte contre la précarité énergétique. Là, nous n'avons pu le voir aussi avec l'isolation des bâtiments municipaux et des logements. Nous avons encore visiblement plusieurs bâtiments municipaux, y compris des écoles avec du simple vitrage. Ça fait quand même partie des sujets sur lesquels nous devrions pouvoir progresser l'action résolue sur le prix de l'immobilier. Nous n'allons pas y revenir parce que nous le disons très, très souvent, mais un effort conséquent sur le prix de vente des terrains municipaux, avec des contreparties sociales fortes, la mobilisation pour la sécurité, notamment dans les quartiers prioritaires, avec des effectifs de police municipale rapidement renforcés. Nous avons cru comprendre à la lecture du document que les deux policiers municipaux n'avaient toujours pas été recrutés. En tout cas, c'est ce qui est écrit. Il y a dix postes à pourvoir. Et puis, sur l'extension de la vidéosurveillance, budgété pour 240 000 €. Nous demandons que les études préalables qui sont évoquées dans le document soient communiquées aux élus parce que depuis que je siége dans cette assemblée, nous n'avons eu communication d'aucun rapport sur la vidéosurveillance. Sur la question de la politique de la Ville, nous redisons que ce n'est pas l'éventuelle destruction de tours à Kercado qui changera la vie des habitants maintenant. Donc nous disons que l'urgence, c'est véritablement de mettre autour de la table tous les acteurs publics et les acteurs privés sur la lutte contre les assignations à résidence. C'est aussi vrai en matière d'emploi que de sécurité ou d'éducation. Nous ne reviendrons pas sur ce qui a pu se passer sur le quartier de Kercado, mais en tout cas, ça devrait être aussi une priorité. Et puis, la deuxième urgence, l'urgence écologique, la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité qui fait partie du portefeuille de votre adjoint aux Finances, là encore, nous avons le sentiment que les effets d'annonce de la campagne se sont dissipés. Certes, il y a eu la crise sanitaire.

**M. David ROBO, Maire :** Nous vivons une crise sanitaire. Crise que jamais notre pays n'a vécu depuis la Seconde Guerre mondiale. Dans la gestion d'une collectivité au quotidien ou d'une entreprise, c'est terrible. Quand nous sommes acteur d'une collectivité, quand nous devons gérer une collectivité. Eh bien oui, j'assume cette prudence. Je l'assume.

**M. Simon UZENAT, Conseiller municipal de l'opposition :** Oui, mais c'est votre point de vue. Ça ne peut pas servir de prétexte à l'inaction. Le COCLIBIO, nous n'allons pas revenir sur son historique. Nous étions évidemment très heureux de sa mise en œuvre. Nous avons voté sa création. Oui, nous l'avons approuvé le 8 juin 2020, c'est à dire, grosso modo, il y a huit mois jour pour jour. Et depuis, il ne s'est pas réuni. Alors, j'ai vu qu'en réunion de municipalité, vous aviez nommé très récemment les représentants des organisations extérieures. Mais ce COCLIBIO avait vocation à être mobilisé avant la présentation du rapport sur le développement durable, avant la présentation de ce budget primitif 2021, notamment pour évoquer la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Mais il faudrait pour cela que cette trajectoire et la feuille de route correspondante existent et à ma connaissance ce n'est pas le cas. Il n'y a rien sur le budget carbone dans ce budget primitif 2021. Il y a des dispositifs pourtant qui existent, mais qui ne sont pas mentionnés. Le dispositif éco école, la végétalisation des cours de récréation, c'est évoqué, mais pour l'instant, on ne voit rien de concret. Sur l'électricité verte : là encore, c'était une possibilité d'action de la Ville qui n'était pas très compliquée à mettre en œuvre. D'autres l'ont fait, mais rien à nouveau. Et puis, si on prend un exemple emblématique, les cheminements doux dans le cadre de l'autorisation de programme sont en baisse continue depuis 2019. Sur l'investissement, je voudrais en conclusion vous inviter à tempérer l'ardeur parce que dans le document, vous évoquez des projets majeurs pour notre collectivité. Alors si on prend les projets nouveaux en cours, c'est l'enveloppe des 9 millions et demi d'euros. On peut les décomposer de cette façon de la façon suivante : 7,9 millions d'euros sur les 9,5 millions pour des projets déjà lancés, ça fait quand même 83 % des crédits et plus d'un million d'euros d'études, ce qui laisse donc une portion congrue pour les nouveaux projets. C'est moins de 7 % de ces crédits. Au passage, le montant des études interroge plus d'un million d'euros sur la possibilité de ré internaliser de l'expertise dans les services municipaux parce que très souvent, ça permet de réduire les coûts et d'augmenter la réactivité de la collectivité. Évidemment, sur ce sujet des investissements, on ne peut pas passer sous silence la chapelle Saint-Yves quand même. Parce que là, j'espère que vous accepterez le mot explosion du budget, +48% sur l'autorisation de programme. Nous avons voté 6,8 millions d'euros initialement. À l'époque, nous vous avons alerté sur les risques d'une sous-estimation. Nous ne croyions pas si bien dire parce que désormais, l'enveloppe dépasse les



10 millions d'euros. C'est plus qu'un dérapage. En conclusion, nous nous disons évidemment et nous le voyons, Vannes est une collectivité plutôt riche au plan financier, mais elle se révèle à travers ce budget, le premier du mandat, dans un contexte tout à fait particulier. Nous le savons bien, Vannes se révèle pauvre en idées et en ambition. Elle n'est pour nous pas à la hauteur des enjeux ni du moment. Et pour toutes ces raisons, nous voterons donc CONTRE ce budget.

**M. Patrick LE MESTRE, Conseiller municipal de l'opposition :** Ce budget proposé ce soir est le premier de la mandature et ce, dans un contexte très particulier que personne ne pouvait imaginer il y a un an. L'exercice était donc délicat à mener mais il y avait une feuille de route qui était déjà écrite, celle de votre programme. Si nous retrouvons quelques autorisations de programme présentées jusqu'en 2022, je regrette que nous n'ayons pas d'autres projections budgétaires sur vos projets qui auraient pu avoir pour mérite de poser les bases de votre vision pour notre ville pour les 5 années à venir, et de nous proposer une feuille de route à la fois stratégique et budgétaire. Les taux d'intérêt bas, la capacité d'endettement redressée devraient en effet davantage inciter à l'investissement. Or le budget d'investissement est de 39,58 millions mais l'effort réel est de 25 millions environ. En cette période économiquement délicate, les efforts de relance peuvent aussi incomber aux collectivités locales. Nous relevons toutefois dans ces projets, le lancement des études de rénovation du Château de l'Hermine. Je le répète, nous regrettons vivement que ce lieu soit retenu pour héberger le futur musée des beaux-arts, car les dépenses liées à cet aménagement seront nécessairement importantes sans pouvoir, à notre avis, donner à ce lieu toutes les fonctionnalités nécessaires à l'accueil de l'ensemble des collections que nous possédons ainsi que d'un public que nous souhaiterons le plus nombreux possible. Nous pouvons également reprendre les grands thèmes de la dernière campagne électorale et essayer d'en voir la traduction dans le projet budgétaire de la majorité. Ces principaux thèmes qui ont notamment été la sécurité avec en son cœur le trafic de drogue et la vie dans certains quartiers, le développement durable, les mobilités et l'aménagement urbain. Pour répondre à l'attente des vannetais en matière de sécurité, deux policiers supplémentaires ainsi qu'un directeur de police seront recrutés. L'extension de la vidéo-protection est aussi programmée (240 000 €). Nous ne pouvons que nous en réjouir car nous le souhaitons également. Mais il apparaît que la dimension prévention est quelque peu négligée. Il y a certes la poursuite des programmes de rénovation des quartiers de Ménimur (PRU : 567000 €) et de Kercado (réhabilitation du centre sportif, 210 000 €), mais il n'y a pas de volonté, dans ce projet, d'y adjoindre des moyens humains supérieurs à ceux existants aujourd'hui. Or la présence, la proximité et la prévention d'aujourd'hui contribuent à la sécurité de demain.

Ce budget 2021 ne présente pas, non plus, de façon suffisamment affirmée, de projets liés aux économies d'énergie. La modernisation de l'éclairage public sera sûrement source de réduction de consommation, mais qu'en est-il de la rénovation de bâtiments publics qui permettrait d'accélérer la transition écologique. Il faut, sans retenue aucune, être ambitieux dans ce domaine.

De la même façon, alors que la question de la mobilité fut également un thème essentiel de la campagne électorale passée, cela n'apparaît pas dans les propositions budgétaires ou si peu : des cheminements doux pour 110 000 € ou une piste cyclable sur le mail de la Rabine : 200 000 €. Mais où sont les éléments de réflexion globale sur les aménagements urbains pour une mobilité facilitée, notamment ceux qui pourraient être associés à certains projets immobiliers comme l'aménagement Monsabert par exemple. Mais surtout en ce début d'année 2021 et alors que la crise sanitaire se poursuit encore et que la crise sociale et économique guette, la Ville devra continuer à assurer de son soutien les familles, les commerçants, les entrepreneurs et les associations qui en subiront les effets. Quel est alors l'effort budgétaire proposé dans ce cadre ? Pour avoir des éléments de réponse, j'ai voulu étudier les budgets par fonction. C'est sans doute pour nos concitoyens, la traduction budgétaire la plus explicite de la volonté politique. Ainsi les termes de « sécurité », Culture, Intervention sociale, famille, aménagement et services urbains ou encore action économique parlent davantage aux vannetais que tel ou tel numéro de compte. Et c'est ainsi que nous avons les uns et les autres construit nos programmes électoraux. J'ai donc souhaité connaître sur ces différents thèmes l'expression budgétaire des choix politiques retenus. Si les montants budgétés par fonction pour l'année 2021 sont bien présents dans les documents qui nous ont été adressés, je n'ai malheureusement pas trouvé ni dans ces documents, ni dans ceux des commissions, ni dans le PV de délibération du conseil municipal de l'année dernière, les montants de 2020. Et je n'ai donc pu apprécier les évolutions budgétaires entre les budgets primitifs 2020 et 2021 fonction par fonction. Pourriez-vous donc nous dire quelle est la traduction budgétaire des efforts attendus

- pour lutter contre l'insécurité et les trafics qui sont des sujets essentiels pour notre ville. Le recrutement de deux policiers municipaux a déjà été acté. D'autres recrutements de policiers municipaux seront-ils réalisés en 2021 ?
- pour faire face aux défis de la révolution énergétique et réaliser des investissements en matière d'économie d'énergie.
- Pour accompagner les plus défavorisés face à la crise sanitaire puis économique que nous traversons.
- Pour favoriser les mobilités douces dans notre ville



- Ou encore pour soutenir la culture.

Faute de ces informations, et parce que le projet ne nous montre pas votre vision pour les années à venir, nous nous abstiendrons sur ce vote.

**M. François RIOU, Conseiller municipal de l'opposition :** Le projet de budget qui vous est présenté a été élaboré sous le signe de la prudence. Nous l'avions déjà dit, les incertitudes créées par la crise sanitaire qui est réelle, qui pèse son poids, nous sommes bien d'accord, justifient cette approche. Cette prudence s'applique aux grands équilibres financiers qui les caractérisent l'évolution de la dette, l'épargne capacité d'autofinancement, etc. Malheureusement, cette crise ne menace pas que les finances publiques. Elle a surtout des impacts lourds sur le quotidien de nos concitoyens et en particulier sur leur niveau de revenu. Les 2500 ménages qui vivent à Vannes avec un revenu annuel inférieur à 7 580 euros 631 euros par mois. Les 7645 ménages dont le revenu se situe entre 7580 et 20 387 euros, 1698 euros par mois au maximum surveillent avec anxiété les inévitables conséquences économiques de cette crise. Aujourd'hui, selon l'INSEE, 8102 de vannetais vivent en dessous du seuil de pauvreté, disposant de moins de euros 1105 euros par mois pour vivre. La solidarité nationale s'exprime à leur égard par le biais essentiellement du RSA que gère le département. L'ampleur de l'écart, entre ce revenu et le minimum vital, telle qu'estimée par la communauté Emmaüs ou ATD Quart Monde 850 euros justifie que les municipalités se posent des questions sur leur engagement sur cette question au-delà de leur compétence propre. Le budget qui nous est présenté ce soir ne reflète cette préoccupation qu'à travers une affirmation de principe. Je fais référence ici à la phrase que M. UZENAT a relevée tout à l'heure : la ville répondra dans les champs de compétence qui sont les siens pour soutenir le tissu économique et associatif et préserver le tissu social et cela autant que nécessaire. En attendant, la subvention au CCAS est maintenue à l'identique 1 880 000 €. Nous nous apprêtons donc à affronter la crise sociale armés de ce seul engagement moral. Et si ce Conseil a accepté de mettre à l'étude un plan de lutte contre la pauvreté et la précarité, force est de constater qu'à ce jour tout se passe comme si ce plan devait être déployé à moyen constant. Evidemment, nous ne nous satisfaisons pas de ce statut quo budgétaire. Pour nous, il conduit à faire perdurer le modèle actuel qui fait prévaloir la charité sur la solidarité par un recours systématique aux associations. Celles-ci sont certainement indispensables aujourd'hui mais sont trop souvent utilisées comme palliatif à l'insuffisance de l'action publique pourtant seul à même de garantir à ces ayants droits le respect de la dignité. Nous demandons donc que la subvention du CCAS soit augmentée de 2 200 000 € sur la base d'une estimation de 8000 personnes éligibles et un montant moyen de ce revenu municipal de solidarité temporaire de 300 €. Et nous suggérons, que pour financer cette augmentation de subvention, le montant prévu du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement soit diminué d'autant passant de 7 703 000 € à 5 203 000 €. Une telle dégradation de notre capacité d'autofinancement nous paraît tout à fait supportable au regard des enjeux concernés.

**M. David ROBO, Maire :** La solidarité de la ville ne se mesure pas uniquement à travers les actions du CCAS. Elle se mesure à travers son service enseignement, la prise en charge de familles démunies en restauration scolaire, la prise en charge des enfants des familles monoparentales en crèche. Je rappelle que lors du dernier conseil municipal, on a voté l'abaissement des quotients familiaux. Nous nous situons bien là dans la prise en charge de nos concitoyens qui sont le plus en difficulté. Cette crise pour nos plus démunis, je ne la nie pas. Je fais confiance à M. AZGAG, aux conseillers municipaux délégués, au CCAS pour être au rendez-vous. Nous serons au rendez-vous si une crise exponentielle devait surgir sur notre territoire. Moi je me réjouis avec les chiffres que j'ai en ma possession, sur le nombre de demandeurs d'emplois au 1<sup>er</sup> semestre 2020, qui d'après les lères observations devraient encore baisser au second semestre. L'action municipale pour les plus démunis est transversale à tous les services. Et je me réjouis que nous ayons voté à l'unanimité au bordereau précédent, 1.8 millions d'euros de subventions aux associations, qui dans le contexte actuel, n'ont pas vu leur subvention baisser d'un centime.

**M. Gérard THEPAUT, Adjoint délégué au climat, à la biodiversité et aux finances :** Je vais faire une réponse globale. Ce que j'ai entendu ce soir, c'est un catalogue des choses que l'on devrait faire, des dépenses que l'on devrait effectuer pour faire face à l'urgence sociale, à l'urgence économique mais je n'ai pas entendu parler de recettes. Il faut mettre une recette en face des dépenses ou bien mettre des arbitrages dans ses dépenses. Si vous entendez avoir des dépenses supplémentaires, quelle recettes mettez-vous en face ? et s'il n'y a pas de recettes, quelles dépenses supprimez-vous ? et si vous faites des dépenses supplémentaires et reportez comme veut le faire M. RIOU, vous diminuez l'autofinancement. Diminuer son autofinancement, c'est renoncer à des investissements, soit augmenter l'endettement. Renoncer à des investissements, c'est renoncer à des emplois car les investissements créés de la richesse. Cesser d'investir, c'est accentuer l'urgence sociale. Choisir l'endettement, c'est rejeter encore une fois sur les générations futures le coût de ce que nous faisons aujourd'hui. Ce n'est pas de la saine gestion. La saine gestion c'est de faire avec les moyens que l'on a en essayant de trouver les solutions les plus urgentes et les plus efficaces pour accomplir nos compétences et rester dans nos compétences. On peut critiquer, dire que c'est une gestion de bon père de famille. Les bons pères de famille, ils arrivent toujours à nourrir leurs enfants.



**M. Simon UZENAT, Conseiller municipal de l'opposition :** Vous évoquiez, dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté et la révision des coefficients, des quotients familiaux. Nous avons approuvé cette mesure, mais nous avons dit que c'était loin d'être suffisant, qu'il fallait réfléchir à une gratuité pour les enfants des familles les plus précaires. C'est à peine 30 000 sur le budget de la Ville, rapporté au nombre d'enfants. Évidemment, on voit bien que c'est un effort, mais c'est un effort qui est loin d'être suffisant. Sur les demandeurs d'emploi, encore une fois, les dynamiques sont compliquées à appréhender. Surtout que l'année 2020 reste marquée par beaucoup de perfusion d'argent public, qui a maintenu les entreprises en capacité de conserver leurs salariés. Nous savons très bien que s'il y a des conséquences en termes de chômage, ce sera sans doute dans les mois à venir que nous l'observerons sur la catégorie A. Les chiffres sont plutôt orientés favorablement, mais sur la catégorie C, on a aussi toutes ces personnes précaires. Évidemment, sur la question de l'équilibre, il ne vous aura pas échappé que nous avons bien intégré ces règles-là. Bien évidemment, on a conscience que ces dépenses de fonctionnement supplémentaires doivent être financées, que ces choix d'investissement aussi doivent être financés et qu'il n'y a pas d'argent magique. Nous n'avons jamais prétendu le contraire. Sauf que quand on regarde le rapport de présentation que vous vous présentez, vous dites : objectif cible sur l'épargne brute 10 millions d'euros à la fin du mandat. C'est un objectif fin du mandat sur le mandat précédent, l'objectif était autour de 8 millions d'euros dans un premier temps, mais c'est l'objectif de fin de mandat. Là, nous sommes au début du mandat. Face à une crise d'une ampleur inégalée. Donc, nous pouvons très bien, estimer que cet objectif d'épargne brute peut être revu dans un premier temps à la baisse. Si nous diminuons l'épargne brute, ça veut dire que la part de financement des investissements au titre d'un emprunt d'équilibre augmente. Sauf qu'il y a une part quand même là-dessus que l'on ne maîtrise pas, parce que on n'est pas évidemment à la tête des services. Mais il y a tout cet argent extérieur, les partenariats qui peuvent exister avec la région, avec l'Europe. Nous avons déjà pointé le fait que, notamment sur les crédits européens, la ville de Vannes était très en retard.

**M. Gérard THEPAUT, Adjoint délégué au climat, à la biodiversité et aux finances :** Je vous rappelle que cet emprunt, c'est pour financer des dépenses de fonctionnement puisque vous diminuez l'autofinancement.

**M. Simon UZENAT, Conseiller municipal de l'opposition :** l'emprunt ne peut pas servir à financer le fonctionnement, c'est bien pour financer de l'investissement. Donc, si demain on dit au lieu d'avoir une épargne brute à 10 millions, on la descend à 8 millions 7 millions 5 à peu près à hauteur de l'emprunt d'équilibre qui est souscrit par la Ville, et que de l'autre côté, cet emprunt est augmenté, donc l'endettement va progresser de façon modérée. Mais il va augmenter. Mais c'est acceptable, étant entendu que ces investissements qui seront financés par l'emprunt, sont des investissements de long terme au bénéfice du territoire et des générations futures. Tout ce qui concerne, j'y reviens la transition écologique, c'est évidemment coûteux à court terme, mais on sait très bien que c'est générateur d'économies, notamment d'économies de fonctionnement sur le moyen et sur le long terme. Ces arbitrages-là, ils peuvent être opérés par l'intermédiaire notamment d'un budget carbone. Mais encore faut-il mettre tout ça sur la table. Donc, ne venez pas nous dire simplement on n'est pas d'accord et on n'y parviendra pas ce soir. C'est comme ça. Mais ne venez pas nous dire il y a une situation financière donnée à Vannes, il n'y a pas le choix.

**Mme Marie-Noëlle KERGOSIEN, Conseillère municipale de l'opposition :** Je vais reprendre le raisonnement que Mr. THEPAUT nous a exposé. Vous défendez une gestion prudente du contexte, mais de ce que j'ai compris depuis que je suis élue, c'est que cette prudence se caractérise dans votre gestion du passé aussi. C'est un point de fierté. Or, ce que l'on a comme crise aujourd'hui, il y a beaucoup d'éléments, beaucoup de commentateurs qui nous indiquent qu'il faudra s'habituer à ce qu'on ait des récurrences dans ce type de crise. Donc, pensez aussi à l'anticiper à l'avenir. C'est dans cette manière différente de voir les choses, de recourir effectivement davantage au crédit. Mr. THEPAUT nous interpellait sur le danger d'utiliser du crédit, Je ne parlerai donc pas de gestion de bon père de famille, mais d'une gestion frugale ou utiliser le levier crédit à bon escient, c'est à dire pour les bons investissements, ce qui permet de faire des économies. Le fait de rejeter le crédit sur les générations futures, ça s'oppose aussi à ce que vous avez dit juste avant en disant que l'investissement crée de la richesse. Comment d'un côté, on aurait l'investissement qui crée de la richesse et d'un autre côté, un coût qui sera payé aux futures générations? Les propos que vous tenez s'opposent même dans la logique. Voilà un commentaire que j'ai à faire parce qu'effectivement, je regrette que notre commune ne soit pas plus justement frugale en utilisant des recours au crédit qui aujourd'hui sont peu onéreux, dans des conditions où la Ville, justement, serait extrêmement bien notée pour pouvoir les solliciter, ce qui ne sera peut-être pas le cas à l'avenir.

**M. David ROBO, Maire :** Je vous encourage à aller voir l'endettement des villes moyennes comme la nôtre. Le niveau d'investissement des villes moyennes comme la nôtre et le taux d'imposition des villes moyennes comme la nôtre. Et là, vous aurez un exact portrait carte d'identité de la bonne gestion. En tout cas, nous estimons de la bonne gestion pour faire avancer Vannes.



**M. François RIOU, Conseiller municipal de l'opposition** : Juste pour dire quand même que je récusé l'idée que proposer de financer les mesures en faveur du plan de lutte contre la pauvreté par une diminution du virement de la section de fonctionnement de section d'investissement, soit quelque chose d'aventureux et que ça consisterait à léguer aux générations futures des dettes qu'elles ne pourraient pas assumer les générations futures. Les générations futures, ce sont les gens M. THEPAUT qui aujourd'hui ont moins de 25 ans, ne trouvent pas d'emploi, n'accèdent pas au RSA puisqu'il leur est pas ouvert et que pour un nombre significatif d'entre eux, la question qui se pose, c'est comment ils vont manger. Je pense en particulier aux étudiants, dont on a souvent évoqué. Cette génération future, c'est aujourd'hui qu'elle souffre et c'est aujourd'hui qu'elle doit être prise en charge. Quelle que soit par ailleurs tous les arguments de techniques budgétaires dont vous savez nous expliquer à quel point ils s'imposent à nous comme une réalité terrible, intangible. Nous ne partageons pas cette analyse, évidemment.

**ADOPTE A LA MAJORITE**

Pour : 35 voix  
Contre : 6 voix  
Abstentions : 4 voix



## Séance du Conseil municipal du 08 février 2021

### FINANCES

#### Exercice 2021 - Budget Primitif - Budget Annexe Parcs de stationnement

M. David ROBO présente le rapport suivant :

Le budget 2021 est composé du budget principal et de 3 budgets annexes. Il présente les équilibres suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Budget principal	79 195 000 €	39 588 000 €
Parkings	472 100 €	501 000 €
Restaurants	1 875 880 €	355 200 €
Lotissements d'habitation	876 500 €	865 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>82 419 480 €</b>	<b>41 309 700 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>123 729 180 €</b>	

Le budget des parkings, budget à caractère industriel ou commercial, présente une subvention d'équilibre de 296 000 €. Cette subvention vise à financer la dotation aux amortissements (250 000 €) et des charges diverses de fonctionnement (46 000 €). A défaut de cette subvention de 296 000 €, il faudrait augmenter excessivement les tarifs pour obtenir l'équilibre.

Par ailleurs, l'équilibre du budget annexe des restaurants, budget à caractère administratif, est obtenu grâce à une subvention d'équilibre prévisionnelle du budget principal de 885 380 € et une subvention d'équipement de 315 000 €.

#### **ADOPTE A LA MAJORITE**

Pour : 35 voix  
 Contre : 6 voix  
 Abstentions : 4 voix



## Séance du Conseil municipal du 08 février 2021

### FINANCES

#### Exercice 2021 - Budget Primitif 2021 - Budget annexe Restaurants municipaux

M. David ROBO présente le rapport suivant :

Le budget 2021 est composé du budget principal et de 3 budgets annexes. Il présente les équilibres suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Budget principal	79 195 000 €	39 588 000 €
Parkings	472 100 €	501 000 €
Restaurants	1 875 880 €	355 200 €
Lotissements d'habitation	876 500 €	865 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>82 419 480 €</b>	<b>41 309 700 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>123 729 180 €</b>	

Le budget des parkings, budget à caractère industriel ou commercial, présente une subvention d'équilibre de 296 000 €. Cette subvention vise à financer la dotation aux amortissements (250 000 €) et des charges diverses de fonctionnement (46 000 €). A défaut de cette subvention de 296 000 €, il faudrait augmenter excessivement les tarifs pour obtenir l'équilibre.

Par ailleurs, l'équilibre du budget annexe des restaurants, budget à caractère administratif, est obtenu grâce à une subvention d'équilibre prévisionnelle du budget principal de 885 380 € et une subvention d'équipement de 315 000 €.

#### **ADOPTE A LA MAJORITE**

Pour : 35 voix  
 Contre : 6 voix  
 Abstentions : 4 voix



## Séance du Conseil municipal du 08 février 2021

### FINANCES

#### Exercice 2021 - Budget Primitif - Budget annexe Lotissements d'habitation

M. David ROBO présente le rapport suivant :

Le budget 2021 est composé du budget principal et de 3 budgets annexes. Il présente les équilibres suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Budget principal	79 195 000 €	39 588 000 €
Parkings	472 100 €	501 000 €
Restaurants	1 875 880 €	355 200 €
Lotissements d'habitation	876 500 €	865 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>82 419 480 €</b>	<b>41 309 700 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>123 729 180 €</b>	

Le budget des parkings, budget à caractère industriel ou commercial, présente une subvention d'équilibre de 296 000 €. Cette subvention vise à financer la dotation aux amortissements (250 000 €) et des charges diverses de fonctionnement (46 000 €). A défaut de cette subvention de 296 000 €, il faudrait augmenter excessivement les tarifs pour obtenir l'équilibre.

Par ailleurs, l'équilibre du budget annexe des restaurants, budget à caractère administratif, est obtenu grâce à une subvention d'équilibre prévisionnelle du budget principal de 885 380 € et une subvention d'équipement de 315 000 €.

#### **ADOPTE A LA MAJORITE**

Pour : 35 voix  
 Contre : 6 voix  
 Abstentions : 4 voix



## Séance du Conseil municipal du 08 février 2021

### FINANCES

#### Modifications des autorisations de programme et crédits de paiement

M. Gérard THEPAUT présente le rapport suivant :

Les autorisations de programme correspondent à des opérations d'investissement exécutées sur plusieurs exercices comptables.

#### 1 – BUDGET PRINCIPAL

Il convient de lisser les autorisations de programmes ci-dessous :

	CA 2019	CA 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	Nouveau TOTAL AP	Pour mémoire TOTAL AP
LE PARGO (1ere Tranche)	70 137,65	630 041,06	20 000,00	29 821,29		750 000,00	750 000,00
CENTRE SPORTIF DE KERCADO	479 495,39	598 473,37	210 000,00	62 031,24		1 350 000,00	1 350 000,00
GROUPE SCOLAIRE KERNIOL	3 794,40	4 070,40	50 000,00	1 682 135,20	1 760 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00

Il convient d'augmenter les autorisations de programmes ci-dessous :

Libellé de l'AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CA 2019	CA 2020	CP 2021	CP 2022	Nouveau TOTAL AP	Pour mémoire TOTAL AP	Ecart sur Total AP
AUTORISATION DU STRIMOINE	1 381 429,33	1 563 366,67	1 970 073,54	1 705 143,46	1 635 211,06	1 543 955,97	2 549 000,00	111 819,97	12 460 000,00	12 000 000,00	460 000,00
AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC	1 536 587,83	2 026 780,34	3 746 405,02	4 124 052,48	4 827 661,88	4 963 297,79	5 171 000,00	104 214,66	26 500 000,00	26 400 000,00	100 000,00
DEVELOPPEMENT DU TOURISME	757 787,76	560 429,96	598 655,71	632 195,05	590 062,72	801 726,02	695 000,00	14 142,78	4 650 000,00	4 325 000,00	325 000,00
MAIRIE ST YVES				47 347,20	227 515,33	4 154 628,28	5 530 000,00	110 509,19	10 070 000,00	6 800 000,00	3 270 000,00
MAIRIE DE JOUQUEL						975 475,22	1 230 000,00	94 524,78	2 300 000,00	1 800 000,00	500 000,00
QUALIFICATION DU CENTRE COMMERCIAL DE KERCADO		382 819,97	556 893,43	720 650,86	1 360 550,30	388 365,83	37 000,00	3 719,61	3 450 000,00	3 440 000,00	10 000,00

Il convient de diminuer les autorisations de programmes ci-dessous :

	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CA 2019	CA 2020	CP 2021	CP 2022	Nouveau TOTAL AP	Pour mémoire TOTAL AP	Ecart sur Total AP
RESTRUCTURATION DU COLLEGE BRIZEUX				14 329,97	2 000 637,81	1 162 409,98	470 797,27	2 000,00	824,97	3 651 000,00	3 760 000,00	-109 000,00
GYMNASIUM DU FOSO						624 137,04	1 705 970,58	50 000,00	119 892,38	2 500 000,00	2 810 000,00	-310 000,00
PLAN LOCAL D'URBANISME	2 643,82	127 520,80	114 387,13	140 375,68	7 628,64	1 427,38	5 640,00	20 000,00	1 376,55	421 000,00	550 000,00	-129 000,00
RENOUVELLEMENT D'OUVRAGES					59 614,66	553 750,41	121 503,32	50 000,00	35 131,61	820 000,00	2 155 000,00	-1 335 000,00
MAIRIE DES ARTS						274 096,74	3 547,35	410 000,00	52 355,91	740 000,00	1 000 000,00	-260 000,00
HEMINEMENTS D'OUVRAGES						214 717,55	144 231,64	110 000,00	31 050,81	500 000,00	1 000 000,00	-500 000,00
RENOUVELLEMENT DU PARC D'AMBIQUES		401 982,14	455 824,30	307 216,28	311 856,05	521 288,18	276 426,58	300 000,00	25 406,47	2 600 000,00	2 700 000,00	-100 000,00



### **Débat**

**M. Simon UZENAT, Conseiller municipal de l'opposition :** Je l'ai dit lors de mon intervention sur le budget concernant notamment l'évolution de l'autorisation de programme pour la chapelle Saint-Yves. J'avais demandé des détails et des éclaircissements. J'espère qu'ils pourront nous être fournis par courrier dans les meilleurs délais sur cette délibération qui est une délibération traditionnelle à ce moment de l'année. En l'absence de plan pluriannuel d'investissement que vous n'avez toujours pas pris, je crois.

**M. David ROBO, Maire :** Très honnêtement, nous gérons de façon prudente par rapport à la pandémie, il n'y a pas de PPI pour le moment. Les conséquences économiques et sociales et écologiques de la pandémie doivent être appréhendées au préalable.

**M. Simon UZENAT, Conseiller municipal de l'opposition :** Avant la crise, nous sommes bien d'accord, il y a eu une campagne. J'imagine que le programme sur lequel vous avez travaillé était financé. En tout état de cause, malgré la crise, nous sommes bien d'accord que gouverner, c'est prévoir. Sauf qu'encore une fois, quand nous voyons les autorisations de programme sur les cheminements doux : 2019 compte administratif/214 000€, 2020/144.000 euros pour les crédits de paiement, 2021/110.000 euros sur trois exercices. Alors, avec un budget primitif et deux comptes administratifs, nous constatons une baisse alors que nous sommes tous d'accord les uns et les autres pour dire que ça doit être une priorité. Tout ça ne vous empêcherait pas de proposer un PPI avec des ajustements possibles, comme vous le faites d'ailleurs avec des autorisations de programme. Cela nous permettrait d'avoir une vision plus globale. Donc pour toutes ces raisons, nous ne participerons pas au vote.

**Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Simon UZENAT n'ont pas pris part au vote.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**



## Séance du Conseil municipal du 08 février 2021

### FINANCES

#### Garantie d'emprunt de 1 926 932 € - Office Public de l'Habitat du Morbihan - Bretagne Sud Habitat - Acquisition de 25 logements à Beaupré Lalande Le Parc habité

M. Gérard THEPAUT présente le rapport suivant :

L'assemblée délibérante de la Ville de Vannes accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 926 932 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 115026 constitué de 6 Lignes du Prêt. La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

VILLE DE VANNES

**DECISIONS DU MAIRE PRESENTEES  
AU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 08 FEVRIER 2021**

§ § § § § §

1. Desserte ferroviaire du Prat - Locotracteur - Tarif 2021
2. Droit de voirie et occupation du domaine public - Tarifs 2021
3. Parcs de stationnement - Tarifs 2021
4. Halles et Marchés - Tarifs 2021
5. Fourrière animale - Tarifs 2021
6. Restauration du personnel et autres prestations - tarifs 2021
7. Jardins familiaux - Tarifs 2021
8. Cimetières - Tarifs 2021
9. Décision sans suite AMO MUTUALISATION DSI
10. Direction de l'Evènementiel - VANNES COTE JARDIN - Les 8 et 9 mai 2021
11. Direction Sports-Loisirs
12. Beaupré La Lande - Le Pargo - Aménagement de parcours pédagogiques - Demande de subventions
13. Prestation de régie publicitaire pour les guides pratiques 2021/2022 et 2023/2024 de la Ville de Vannes
14. Direction Sports-Loisirs
15. Direction Sports-Loisirs
16. Direction Sports-Loisirs
17. Réalisation d'un ligne de trésorerie de 7 000 000 € auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Morbihan



## DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Le Maire de la Ville de Vannes

VILLE DE VANNES

Administration du Pôle Technique

Desserte ferroviaire du Prat -  
Locotracteur - Tarif 2021

Compétence n° : 2

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2020 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 14 décembre 2020 fixant pour l'année 2021 l'évolution des tarifs municipaux

### DECIDE

#### Article 1 :

De fixer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 le tarif horaire d'utilisation du locotracteur assurant la desserte ferroviaire de la Zone Industrielle du Prat à 122,10 € hors taxes.

#### Article 2 :

Le Maire et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

VANNES, le 29 décembre 2020

Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général du Pôle Technique

Thierry ALIS

La présente décision municipale  
a été affichée en Mairie le : 29 décembre 2020





Envoyé en préfecture le 30/12/2020  
Reçu en préfecture le 30/12/2020  
Affiché le  
ID : 056-215602608-20201229-13853\_\_1-AR

## DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Le Maire de la Ville de Vannes

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Administration du Pôle Technique

**Droit de voirie et occupation du  
domaine public - Tarifs 2021**

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2020 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Compétence n° : 2

Vu la délibération du 14 décembre 2020 fixant pour l'année 2021 l'évolution des tarifs municipaux

### DECIDE

#### Article 1 :

De fixer les tarifs des droits de voirie et occupation du domaine public à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 comme suit :



## OCCUPATION des TROTTOIRS

-=-=-

	<b>Tarifs 2021</b>
- A – <u>Dispositifs présentant une extension de surface commerciale</u> :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ portants de vêtements, chaussures ou autres objets,</li> <li>▪ présentoirs de cartes postales,</li> <li>▪ glacières :</li> </ul>	
- Centre-Ville (Mené/J. Le Brix/Thiers/Port/Decker) & secteur du Port & Gambetta par m <sup>2</sup> /an :	63,75 €
- Extérieurs par m <sup>2</sup> /an (y compris St Patern) :	31,90 €
- B – <u>Dispositifs ne présentant pas une extension de surface commerciale (1 m<sup>2</sup>)</u> :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ chevalets, panneaux « publicitaires »,</li> <li>▪ totem, stop trottoir,</li> <li>▪ porte-menus,</li> <li>▪ jardinières, bacs à fleurs (non-intégrés dans la surface des terrasses) :</li> </ul>	
- Centre-Ville (Mené/J. Le Brix/Thiers/Port/Decker) & secteur du Port & Gambetta par m <sup>2</sup> /an :	127,25 €
- Extérieurs par m <sup>2</sup> /an (y compris St Patern):	91,70€
- C – <u>TERRASSES</u>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <u>Place Gambetta par m<sup>2</sup>/an</u> :</li> </ul>	
- Plein air :	189,20 €
- Fermées :	192,35 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <u>Place Gambetta (n° 10, 14 et 16) par m<sup>2</sup>/an</u> :</li> </ul>	
- Plein air :	189,20 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <u>Centre-Ville par m<sup>2</sup>/an (Mené/J. Le Brix/Thiers/Port/Decker) :</u></li> </ul>	
- Plein air zone piétonne :	100,95 €
- Plein air hors zone piétonne :	69,30 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <u>Extérieurs par m<sup>2</sup>/an (y compris St Patern) :</u></li> </ul>	
- Plein air :	50,35
- Fermées :	101,85
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <u>Rive droite et rive gauche du Port par m<sup>2</sup>/an :</u></li> </ul>	
- Plein air :	97,15



**OCCUPATION du DOMAINE PUBLIC**

	<b>Tarifs 2021</b>
<b>A – <u>OCCUPATIONS liées aux travaux et DEMENAGEMENTS :</u></b>	
A.1 – Toutes occupations, par m <sup>2</sup> /jour :	0,92 €
A.2 – Occupation sans déclaration d’ouverture, par m <sup>2</sup> /jour :	4.20 €
A.3 – Déménagements :	
a) sur stationnement non payant :	
. avec prestations municipales :	Forfait : 18,80 €
. sans prestation :	Gratuit
b) sur stationnement payant ou réglementé :	
. avec prestations municipales :	Forfait : 18,80 €
. sans prestation :	+ 7,50 €/jour/place 7,50 €/jour/place
A.4 – Occupation de place par véhicule (notamment pour travaux) :	
a) sur stationnement non payant :	
. avec prestations municipales :	Forfait : 18,80 €
. sans prestation :	Gratuit
b) sur stationnement payant ou réglementé :	
. avec prestations municipales :	Forfait : 18.80 €
. sans prestation :	+ 7,50 €/jour/place 7,50 €/jour/place
A.5 – Rue Barrée pour travaux ou déménagement :	12,55 €
A.6 – Place immobilisée en zone non payante plus d’une semaine avec prestations municipales :	18,80 €
	+ 3,75 €/jour/place
A.7 – Place de livraison ou stationnement règlementé : avec prestations municipales :	Forfait : 18,80 €
	+ 5,20 €/place pour 1 jour
Echafaudage : toute superficie occupée facturée	

**A .8 - Droit d’Occupation du Domaine Public**

Préalable en termes de procédure :

- ➔ Mention dans le permis de construire
- ➔ Signature contractuelle de l’autorisation

Condition d’accès au tarif :

Première condition indispensable mais non suffisante :

- ➔ Durée prévisionnelle des travaux supérieurs à 1 mois

Obligatoirement cumulée à l’une des deux conditions suivantes :

- ➔ Plus de 3 places de stationnement occupées
- ou
- ➔ Plus de 50m<sup>2</sup> au sol



Grille tarifaire :

Période	Tarifs 2021
De 0 à 3 mois	<p align="center"><b>Tarif de droit commun abattu de 70 %</b></p> <p align="center">soit :</p> <p align="center">0,29 €/m<sup>2</sup>/jour pour les surfaces hors stationnement            +            2,24 €/place/jour pour les places de stationnement occupées,            même partiellement</p>
De 3 mois jusqu'à la date prévue de fin des travaux	<p align="center"><b>Tarif de droit commun abattu de 50 %</b></p> <p align="center">soit :</p> <p align="center">0,46 €/m<sup>2</sup>/jour pour les surfaces hors stationnement            +            3,76 €/place/jour pour les places de stationnement occupées,            même partiellement.</p>
En cas de dépassement de la date prévue de fin des travaux	<p align="center"><b>Tarif de droit commun</b></p> <p align="center">soit :</p> <p align="center">0,92 €/m<sup>2</sup>/jour pour les surfaces hors stationnement            +            7,47 €/place/jour pour les places de stationnement occupées,            même partiellement.</p>

Exonération totale pour les travaux de ravalement de façade dans les périmètres de campagnes de ravalement obligatoires initiées par la Ville de Vannes.



	Tarifs 2021
<b>B – <u>OCCUPATION temporaire pour la vente de produits</u> :</b>	
<b>B.1 – Expositions itinérantes – par m<sup>2</sup>/jour :</b>	
de 0 à 499 m <sup>2</sup> :	0,50 €
de 500 à 999 m <sup>2</sup> :	0,41 €
+ de 1 000 m <sup>2</sup> :	0,31 €
<b>B.2 – Vente commerciale itinérante, par jour :</b>	
	16,25 €
<b>B.3 - Abri pour vente de poisson sur le domaine public : par m<sup>2</sup>/an :</b>	
	169,45 €
<b>B.4 – Vente de fleurs :</b>	
. Devant les Cimetières, pendant les quatre jours précédant la Toussaint : par m <sup>2</sup> /jour :	9,90 €
<b>B.5 – Occupation temporaire :</b>	
Braderie : mise à disposition de l'espace centre-ville : le mètre linéaire pour 1 jour (base 2003 : 2 500 ml) :	3,90 €
<b>C – <u>OCCUPATION liée au stationnement de véhicules</u> :</b>	
<b>C.1 - Taxis (emplacements déterminés) : par voiture an :</b>	
	95,60 €
<b>C.2 – Emplacement pour location de véhicules : par place/an :</b>	
	95,60 €
<b>C.3 – Stationnement pour expositions ou ventes publiques : par véhicule et par jour :</b>	
	138,40 €
<b>C.4 – Stationnement de cars assurant un service régulier :</b>	
. aux emplacements autorisés, 1 ou 2 jours/semaine :	
<i>moins de 25 places assises – par car/an :</i>	48,70 €
<i>plus de 25 places assises – par car/an :</i>	54,55 €
. plus de 2 jours/semaine :	
<i>moins de 25 places assises – par car/an :</i>	59,55 €
<i>plus de 25 places assises – par car/an :</i>	62,85 €



	<b>Tarifs 2021</b>
<b>D – <u>IMPLANTATION de relais hertziens sur le domaine public (tarifs H.T.)</u></b>	
D1 – Relais de radiodiffusion	1 631,60 €
D2 – Forfait de regroupement de relais de radiodiffusion sur un même site	21 844,90 €
D3 – Forfait de regroupement de relais de téléphonie sur une même antenne	21 844,90 €
D4 – Forfait relais de radiotéléphonie de base 1 à 3 antennes, 1 local technique, des câbles	12 850,00 €
D5 – Forfait relais de radiotéléphonie par antenne supplémentaire	2 739,50 €
D6 – Faisceau hertzien	2 739,50 €
D7 – Forfait boucle locale radio (WIFI, WIMAX...) par antenne	684,95 €
D8 – Contribution forfaitaire exceptionnelle aux fins de diagnostic technique	501,40 €

**Article 2 :**

Le Maire et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

VANNES, le 29 décembre 2020

Pour le Maire et par délégation,  
 Le Directeur Général du Pôle Technique

Thierry ALIS

La présente décision municipale  
 a été affichée en Mairie le : 29 décembre 2020



## DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Le Maire de la Ville de Vannes

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Administration du Pôle Technique

Parcs de stationnement - Tarifs 2021

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2020 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Compétence n° : 2

Vu la délibération du 14 décembre 2020 fixant pour l'année 2021 l'évolution des tarifs municipaux

### DECIDE

#### Article 1 :

De fixer les tarifs des Parcs de stationnement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, comme suit :

#### TARIFS 2021 – PARCS DE STATIONNEMENT

Parking des Arts, Parking Sainte Catherine, Parking Nazareth,  
 Parking Nazareth/Vannes Golfe Habitat, Parking Créac'h

	Parking Ste Catherine	Parking des Arts, Parking Nazareth & Nazareth VGH
<b>1<sup>ère</sup> formule : 7 jours/7 – 24 H/24 :</b>		
. Mois	76,65 €	75,45 €
. Trimestre	210,10 €	207,05 €
. Semestre	405,15 €	399,25 €
. Annuel	752,80 €	741,50 €

	Parking Ste Catherine	Parking des Arts, Parking Nazareth & Nazareth VGH
<b>2<sup>ème</sup> formule : 7 jours/7 – 24 H/24 :</b>		
. Emplacements difficiles d'accès	13,50	13,10
. Motos	20,90	20,60



**Tarifs Flottes au Palais des Arts et au parking Créac'h**

	<b>Palais des Arts Abonnement mensuel / véhicule</b>	<b>Parking Créac'h Abonnement mensuel / véhicule</b>
<b>De 4 à 9 contrats</b> 7 jours / 7 5 jours / 7	41,20 €	49,45 € 41,20 €
<b>De 10 à 14 contrats</b> 7 jours / 7 5 jours / 7	35,00 €	41,20 € 35,00 €
<b>De 15 à 19 contrats</b> 7 jours / 7 5 jours / 7	29,85 €	34,00 € 29,85 €
<b>20 contrats et plus</b> 7 jours / 7 5 jours / 7	24,70 €	26,80 € 24,70 €

<b>Parking Créac'h</b>			
	Abonnement individuel TTC		
	7 jours/7-24h/24	Diurne	Nocturne
	. Mois	81,50	50,15
. Trimestre	219,35	125,35	100,30
. Semestre	426,20	263,30	200,55
. Annuel	814,75	501,40	376,10
<b>Abonnement moto/mois</b>	25,10		



<b>Caution pour carte d'accès (Parking des Arts et Ste Catherine, Nazareth et Créac'h)</b>	<b>8,00 €</b>
<b>Coût du remplacement d'un émetteur radio pour l'accès au Parking Nazareth VGH</b>	<b>80,00 €</b>

(à faire valoir en cas de perte ou détérioration)

**Article 2 :**

Le Maire et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

VANNES, le 29 décembre 2020

Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général du Pôle Technique

Thierry ALIS

La présente décision municipale  
a été affichée en Mairie le : 29 décembre 2020





Envoyé en préfecture le 30/12/2020  
Reçu en préfecture le 30/12/2020  
Affiché le  
ID : 056-215602608-20201229-13854\_\_1-AR

## DECISION DU MAIRE

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**

Le Maire de la Ville de Vannes

**VILLE DE VANNES**

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Administration du Pôle Technique

**Halles et Marchés - Tarifs 2021**

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2020 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Compétence n° : 2

Vu la délibération du 14 décembre 2020 fixant pour l'année 2021 l'évolution des tarifs municipaux

### DECIDE

#### Article 1 :

De fixer les tarifs des Halles et Marchés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 comme suit :



## MARCHÉS de PLEIN AIR DE VANNES

-=-=-=-

	Tarifs 2021
<p>- <b><u>Abonnés</u></b> :</p> <p>Producteurs, alimentaires, manufacturiers            (paiement trimestriel) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Présence le mercredi et le samedi :</li> <li>. Présence le mercredi uniquement :</li> <li>. Présence le samedi uniquement :</li> </ul>	<p style="text-align: right;">3,55 €/m<sup>2</sup>/mois</p> <p style="text-align: right;">1,40 €/m<sup>2</sup>/mois</p> <p style="text-align: right;">2,60 €/m<sup>2</sup>/mois</p>
<p>- <b><u>Marché de Ménimur</u></b> :</p> <p>Présence le mardi et le vendredi :</p> <p>Présence le mardi ou le vendredi :</p>	<p style="text-align: right;">2,85 €/m<sup>2</sup>/mois</p> <p style="text-align: right;">1,40 €/m<sup>2</sup>/mois</p>
<p>. <b><u>En cas de non-respect des présences</u></b> (pour le plein air uniquement) par type d'abonnement (Règlement du marché), majoration de 30 % :</p> <p>Présence le mercredi et le samedi :</p> <p>Présence le mercredi uniquement :</p> <p>Présence le samedi uniquement :</p> <p>Tarif saisonnier :</p>	<p style="text-align: right;">4,65 €/m<sup>2</sup>/mois</p> <p style="text-align: right;">1,80 €/m<sup>2</sup>/mois</p> <p style="text-align: right;">3,35 €/m<sup>2</sup>/mois</p> <p style="text-align: right;">6,00 €/m<sup>2</sup>/mois</p>
<p>- <b><u>Passagers</u></b> :</p>	<p style="text-align: right;">0,94 €/m<sup>2</sup>/marché</p>
<p>- <b><u>Electricité - Abonnés</u></b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Alimentation : manufactures, camions-magasin et petits producteurs</li> <li>. Alimentation : frigo - rôtisseries - crêpes</li> </ul>	<p style="text-align: right;">0,45 €/m<sup>2</sup>/mois</p> <p style="text-align: right;">0,50 €/m<sup>2</sup>/mois</p>
<p>- <b><u>Démonstration</u></b> : par emplacement/jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. sans électricité :</li> <li>. avec électricité :</li> </ul>	<p style="text-align: right;">19,80 €/m<sup>2</sup></p> <p style="text-align: right;">21,95 €/m<sup>2</sup></p>
<p>- <b><u>Publicité</u></b> : V.R.P., Etalage, Camion, etc... :            (par marché)</p>	<p style="text-align: right;">36,50 €</p>



POISSONNERIE

	Tarifs 2021
<p>- <b>Abonnés</b> - Emplacement + Electricité pour groupes frigorifiques :</p> <p>. Le 1er mètre linéaire/mois : 77,40 €</p> <p>. Le 2<sup>ème</sup> mètre linéaire/mois : 86,65 €</p> <p>. Le 3<sup>ème</sup> mètre linéaire/mois : 105,20 €</p> <p>. Le 4<sup>ème</sup> mètre linéaire/mois : 116,45 €</p> <p>. Le 5<sup>ème</sup> mètre linéaire/mois : 131,95 €</p> <p>. Et les mètres linéaires suivants/mois : 132,45 €</p>	
<p>- <b>Non abonnés</b> -</p> <p>. Par table, le m/linéaire/jour : 18,60 €</p> <p>. Sacs, caisses, filets, paniers : par unité et par jour : 16,45 €</p>	
<p>. Location de la chambre froide aux Usagers de la Poissonnerie : 4 mètres linéaires/mois : 387,75 €</p>	
<p>. Vente sur les quais par les ostréiculteurs : (inscrits maritimes) par emplacement/jour : 43,05 €</p>	



HALLES des LICES

	Tarifs 2021
<b>- <u>Etals permanents</u> :</b>	
<i>Pourtour :</i>	
. le 1 <sup>er</sup> mètre linéaire/mois :	84,50 €
. le 2 <sup>ème</sup> mètre linéaire/mois :	95,05 €
. le 3 <sup>ème</sup> mètre linéaire/mois :	105,55 €
. le 4 <sup>ème</sup> mètre linéaire et suivants/mois :	116,15 €
<i>Centre :</i>	
. le 1 <sup>er</sup> mètre linéaire/mois :	73,85 €
. le 2 <sup>ème</sup> mètre linéaire/mois :	84,50 €
. le 3 <sup>ème</sup> mètre linéaire/mois :	95,05 €
. le 4 <sup>ème</sup> mètre linéaire et suivants/mois :	105,55 €
<i>Modulation du barème, sur la base des présences 2020 :</i>	
. 310 jours et plus	- 15 %
. 290 jours et plus	- 10 %
. 270 jours et plus	- 5 %
. 250 jours et plus	0 %
. 230 jours et plus	+ 5 %
. 210 jours et plus	+ 10 %
. 190 jours et plus	+ 15 %
. Forfait mensuel pour la consommation de gaz/mètre linéaire :	9,23 €
Tarif lié à la consommation réelle de gaz	
<b>- <u>Commerçants non sédentaires</u> (présence les jours de marché) :</b>	
. les 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> mètres linéaires/mois :	52,80 €
. le 3 <sup>ème</sup> mètre linéaire/mois :	63,30 €
. le 4 <sup>ème</sup> mètre linéaire et suivants/mois :	73,85 €
<i>Présence un jour par semaine :</i>	
. par jour, par mètre linéaire, le samedi uniquement :	15,30 €
. par jour, par mètre linéaire, le mercredi uniquement :	7,35 €



## ETABLISSEMENTS FORAINS

	Tarifs 2021
<b>- <u>MANEGES - FETE FORAINE</u> -</b>	
A l'occasion de la Fête foraine, par m <sup>2</sup> et par jour (profondeur minimum des installations : 3 m) :	
. Petits métiers : moins de 60 m <sup>2</sup> :	0,62€
. Autres métiers : de 60 à 220 m <sup>2</sup> :	0,40 €
de 221 à 400 m <sup>2</sup> :	0,36 €
de 401 à 500 m <sup>2</sup> :	0,31 €
+ de 500 m <sup>2</sup> :	0,28 €
. Grues :	154,20 €
Réduction accordée en 2021 conformément au protocole signé le 31 octobre 2012	
Autres Fêtes : par m <sup>2</sup> /jour :	0,78 €
<b>- <u>FETES TRADITIONNELLES</u> -</b>	
. A l'occasion des Fêtes d'Arvor, des Fêtes Historiques, de la Fête de la Musique, de la Semaine du Golfe :	
. Petit stand/mètre linéaire : pour 1 jour :	30,85 €
. Petit stand/mètre linéaire : pour 2 jours :	49,30 €
. Frites, crêpes, sandwiches, hot-dogs : par mètre/jour :	49,30 €
. Vente de gadgets par mètre/jour :	27,95 €
. Foire aux Oignons :	
. Producteurs de légumes : le m/linéaire, pour 2 jours :	6,80 €
par véhicule, pour 2 jours :	11,10 €
. Non producteurs de légumes :	
le m/linéaire, pour 2 jours :	11,75 €

CIRQUES

	Tarifs 2021
<p><b>- <u>CIRQUES</u> -</b></p> <p><i>. Sous tente :</i></p> <p>. pour 1 jour :</p> <p>. pour 2 jours :</p> <p>. pour 3 jours :</p> <p>. par journée supplémentaire :</p>	<p>GRATUIT</p> <p>1 133,50 €</p> <p>2 264,70 €</p> <p>691,25 €</p>

**Article 2 :**

Le Maire et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

VANNES, le 29 décembre 2020

Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général du Pôle Technique

Thierry ALIS



## DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Le Maire de la Ville de Vannes

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Administration du Pôle Technique

Fourrière animale - Tarifs 2021

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2020 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Compétence n° : 2

Vu la délibération du 14 décembre 2020 fixant pour l'année 2021 l'évolution des tarifs municipaux,

### DECIDE

#### Article 1 :

De fixer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les tarifs de la fourrière animale municipale comme suit :

- Frais de séjour (journée)	11,30 €
- Frais déplacement (ramassage de l'animal)	21,25 €
- Forfait jour au-delà de 8 jours – chien	18,55 €
- Forfait jour au-delà de 8 jours – chat	10,25 €
- Identification puce électronique	85,70 €
- Forfait par visite vétérinaire (obligatoire) pour un animal mordeur ou griffeur	102,30 €
- Vaccin contre la rage	53,80 €

#### Article 2 :

Le Maire et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

VANNES, le 29 décembre 2020

Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général du Pôle Technique

Thierry ALIS

## DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN Le Maire de la Ville de Vannes

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

POLE PROXIMITE

Restauration du personnel et autres prestations - tarifs 2021

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2020 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Compétence n° : 2

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2020

### DECIDE

**Article Unique** : de fixer les tarifs du restaurant du personnel et autres prestations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 comme suit :

	Tarif Unitaire T.T.C	Dont T.V.A.
<b>Personnel Ville et CCAS (hors prise en charge) :</b>		
• Emplois aidés, apprentis, stagiaires	3,60 €	10 %
• Agents dont l'indice majoré de rémunération est inférieur à 450	4,80 €	10 %
• Agents dont l'indice majoré de rémunération est supérieur ou égal à 450 et inférieur ou égal à 522	6,30 €	10 %
• Agent dont l'indice majoré de rémunération est supérieur à 522	6,50 €	10 %
<b>Personnel conventionné (hors prise en charge) :</b>		
• Ministères des Finances, de la Justice, Université de Bretagne Sud, la Poste, la DIRECCTE...	8,60 €	10 %
• Ministère de l'Education Nationale (enseignants)	6,45 €	5,5%
<b>Repas pour groupes et autres convives</b>	9,65 €	10 %
<b>Autres prestations :</b>		
• Vente de repas aux ALSH	3,37 €	5,5 %
• Vente de goûters aux ALSH	0,62 €	5,5 %

VANNES, le 21 décembre 2020

Le Maire,

David ROBO

La présente décision municipale  
 a été affichée en Mairie le :





Envoyé en préfecture le 08/01/2021  
Reçu en préfecture le 08/01/2021  
Affiché le  
ID : 056-215602608-20201221-201221H13841H1-AR

## DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Le Maire de la Ville de Vannes

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

POLE PROXIMITE

Jardins familiaux - Tarifs 2021

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date des 16 mai 1994, 4 novembre 1996 et 16 décembre 2011 relatives à la gestion des jardins familiaux de Vannes

Compétence n° : 2

Vu l'arrêté municipal du 17 janvier 1997 portant conditions générales d'attribution et de jouissance des jardins familiaux de Vannes.

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2020 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2020 fixant pour l'année 2021 l'évolution des tarifs des jardins familiaux

### DECIDE

**Article Unique** : de fixer les tarifs des jardins familiaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à 0,41 € par mètre carré et par an.

VANNES, le 21 décembre 2020

Le Maire,

David ROBO

La présente décision municipale  
a été affichée en Mairie le :

## DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Le Maire de la Ville de Vannes

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

POLE PROXIMITE

Cimetières - Tarifs 2021

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2020 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Compétence n° : 2

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2020 fixant les limites d'augmentation des tarifs des services publics communaux

### DECIDE

Article unique : De fixer, ainsi qu'il suit, les tarifs des cimetières à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

<b>I – CONCESSIONS de TERRAINS :</b>	
<b>Pour inhumation en pleine terre ou en caveau :</b>	
<b>A – Terrain : emplacement simple :</b>	
15 ans renouvelables	449,00 €
30 ans renouvelables	965,00 €
50 ans renouvelables	1 909,00 €
<b>B – Terrain : emplacement double :</b>	
15 ans renouvelables	899,00 €
30 ans renouvelables	1 940,00 €
50 ans renouvelables	3 823,00 €
<b>C – Caveau hors emplacement (H.T.) :</b>	
Neuf (2 places)	1 355,00 €
Réattribution (2 places)*	829,00 €
Réattribution (4 places)*	1 514,00 €
*sous réserve de disponibilité	
<b>D – Terrain de 1 m<sup>2</sup> :</b>	
15 ans renouvelables	206,00 €



<b>II – SITE CINERAIRE :</b>	
<b><u>COLUMBARIUM</u></b>	
(la plaque de fermeture reste propriété de la Ville)	
1 <sup>ère</sup> location pour 15 ans	<b>700,00 €</b>
1 <sup>ère</sup> location pour 10 ans	<b>500,00 €</b>
renouvellement	<b>335,00 €</b>
réattribution (occasion)	<b>432,00 €</b>
<b><u>CAVURNE</u></b>	
(la plaque de fermeture reste propriété de la Ville)	
1 <sup>ère</sup> location pour 15 ans.	<b>700,00 €</b>
renouvellement	<b>335,00 €</b>
réattribution (occasion)	<b>432,00 €</b>
<b>III – REDEVANCES</b>	
<b><u>CAVEAU PROVISoire</u></b>	
Occupation par cercueil par nuit (les nuits des samedis, dimanches, lundis et jours fériés sont gratuites)	<b>47,00 €</b>
Occupation par reliquaire par nuit (payant au-delà de la 2 <sup>ème</sup> nuit)	<b>22,00 €</b>
<b><u>JARDIN du SOUVENIR</u></b>	
Dispersion ou enfouissement des cendres	<b>58,00 €</b>
Gravure sur le muret du jardin du souvenir	<b>123,00 €</b>

VANNES, le 21 décembre 2020

Le Maire,

David ROBO

La présente décision municipale  
a été affichée en Mairie le :

## DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Le Maire de la Ville de Vannes

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Ressources Juridiques et Commande  
Publique

DECISION SANS SUITE AMO  
MUTUALISATION DSI

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2020 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Compétence n° : 4

### DECIDE

**Article 1 :** Dans le cadre de la consultation dont la publicité a été envoyée le 9 décembre 2020 pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mutualisation de la DSI de la Ville de Vannes et de GMVA (Golfe du Morbihan Vannes Agglomération), je déclare la procédure sans suite pour un motif d'intérêt général.

La passation du marché a été abandonnée en raison du report de la constitution du groupement de commandes « GMVA-ville » à début 2021.

**Article 2 :** La présente décision sera affichée, publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Ville de Vannes, notifiée aux intéressés et transmise à Monsieur le Préfet du Morbihan. Elle pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes dans les 2 mois à compter de sa notification.

VANNES, le

Pour Le Maire et par délégation,  
La Première Maire-Adjointe,

ANNE LE HENANFF

La présente décision municipale  
a été affichée en Mairie le :



## DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Le Maire de la Ville de Vannes

**VILLE DE VANNES**

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Administration Pôle Animation

POLE ANIMATION  
Direction Evènementiel

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2020 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

**Direction de l'Evènementiel**  
**VANNES COTE JARDIN**  
Les 8 et 9 mai 2021

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2020 fixant les tarifs municipaux,

Compétence n° : 2

### DECIDE

**Article 1** : D'appliquer, dans le cadre de la manifestation « Vannes, Côté Jardin » les 8 et 9 mai 2021, les tarifs suivants :

Les surfaces d'exposition proposées aux exposants :

- Emplacement m<sup>2</sup> délimité au sol :

- \* 9 m<sup>2</sup> : 40 €

- \* 15 m<sup>2</sup> : 60 €

- \* 25 m<sup>2</sup> : 100 €

- \* 50 m<sup>2</sup> : 200 €

- Les modèles de tentes à louer :

- \* 3 m x 3 m : 130 €

- \* 4 m x 4 m : 169 €

- \* 5 m x 5 m : 195 €

VANNES, le 18 janvier 2021

Pour le Maire et par délégation,  
La Première Maire-Adjointe,

Anne LE HENANFF

La présente décision municipale  
a été affichée en Mairie le :

## DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Le Maire de la Ville de Vannes

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Administration Pôle Animation

Direction Sports-Loisirs

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2020 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Compétence n° : 2

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2020, fixant les tarifs des services publics municipaux,

### DECIDE

**Article 1** : de fixer, comme suit, les tarifs de l'Atelier Tapisserie durant l'année 2021 :

CATÉGORIE	ANNÉE	SEMESTRE	STAGE
A	378,25 €	188,86 €	151,41 €
B	340,20 €	170,10 €	135,45 €
C	309,75 €	154,88 €	123,90 €
D & Etudiant	277,73 €	139,13 €	111,30 €
E	238,16 €	119,08 €	95,68 €
F	209,04 €	104,52 €	84,24 €
G	178,19 €	89,10 €	71,07 €
H	147,81 €	74,16 €	59,23 €
HORS VANNES	463,10 €	231,55 €	185,90 €

Le paiement des inscriptions est effectué à l'Accueil Unique (facturation), le versement pourra faire l'objet d'un paiement en deux fois.

VANNES, le 15 décembre 2020

Pour le Maire et par délégation,  
La Première Maire-Adjointe

Anne LE HENANFF



## DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Le Maire de la Ville de Vannes

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Administration du Pôle Technique

Beaupré La Lande - Le Pargo -  
Aménagement de parcours  
pédagogiques - Demande de  
subventions

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2020 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Compétence n° : 25

Considérant les projets de la Ville de Vannes d'aménager des parcours pédagogiques à Beaupré La Lande et au Pargo pour un montant d'environ 36 000 € HT,

### DECIDE

**Article 1** : De solliciter le soutien financier de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département et de tout autre financeur potentiel pour l'aménagement des parcours pédagogiques de Beaupré La Lande et du Pargo.

**Article 2** : La présente décision sera affichée, publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Ville de Vannes et transmise à Monsieur le Préfet du Morbihan. Elle pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans les deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.

VANNES, le 8 décembre 2020

Le Maire,

David ROBO

La présente décision municipale  
a été affichée en Mairie le : 08 décembre 2020



## DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Le Maire de la Ville de Vannes

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Ressources Juridiques et Commande  
Publique

Prestation de régie publicitaire pour  
les guides pratiques 2021/2022 et  
2023/2024 de la Ville de Vannes

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2020  
prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des  
collectivités territoriales,

Compétence n° : 4

### DECIDE

#### Article 1 :

Dans le cadre de la consultation dont la publicité a été envoyée le 2 octobre 2020 pour les prestations de régie publicitaire pour les guides pratiques 2021/2022 et 2023/2024 de la Ville de Vannes, je déclare la procédure sans suite, pour un motif d'intérêt général.

La passation de ce marché a été abandonnée au motif que la Ville de Vannes a décidé d'arrêter la publication du guide pratique. Le besoin en prestation de régie publicitaire, objet du marché, a donc disparu.

#### Article 2

La présente décision sera affichée, publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Ville de Vannes, notifiée aux intéressés et transmise à Monsieur le Préfet du Morbihan. Elle pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes dans les 2 mois à compter de sa notification.

VANNES, le

Pour le Maire et par délégation,  
La Première Maire-Adjointe

Anne LE HENANFF

La présente décision municipale  
a été affichée en Mairie le : 11 décembre 2020





Envoyé en préfecture le 21/12/2020  
Reçu en préfecture le 21/12/2020  
Affiché le  
ID : 056-215602608-20201216-13845\_\_1-AR

## DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Le Maire de la Ville de Vannes

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Administration Pôle Animation

Direction Sports-Loisirs

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2020 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Compétence n° : 2

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2020, fixant les tarifs des services publics municipaux,

### DECIDE

**Article 1** : de fixer, comme suit, les tarifs à la demi-journée des opérations TICKET SPORT CULTURE NATURE durant l'année 2021 :

QUOTIENT	TARIF DEMI-JOURNÉE
HORS VANNES	10,90 €
A	7,60 €
B	6,40 €
C	5,40 €
D	4,30 €
E	3,00 €
F / G / H	2,00 €

VANNES, le 16 décembre 2020

Pour le Maire et par délégation,  
La Première Maire-Adjointe,

Anne LE HENANFF

La présente décision municipale  
a été affichée en Mairie le : 16 décembre 2020



## DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Le Maire de la Ville de Vannes

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Administration Pôle Animation

Direction Sports-Loisirs

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2020 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Compétence n° : 2

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2020, fixant les tarifs des services publics municipaux,

### DECIDE

**Article 1** : de fixer, comme suit, les tarifs pour l'année 2021 (applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021) pour les prestations proposées par le Centre de Vacances TY GOLFE dans le cadre de l'accueil de groupes, des classes de découverte et des séjours 100 % Sports-Loisirs :

PRESTATIONS (1) <i>Accompagnateur : 1 adulte gratuit par groupe de 12 enfants</i>	FORMULE	PRIX PAR PERSONNE ET PAR JOUR	
		VANNETAIS	HORS VANNETAIS
Accueil de groupe et classe découverte (1) en pension complète	-	35,85 €	46,50 €
Location libre (jour et nuit, sans repas)	-	25,60 €	28,00 €
Séjour 100 % Sports-Loisirs en pension complète avec activités	Individuel	45,45 €	75,00 €
	Groupe de 8 enfants sans animateur		70,00 €
	Groupe de 12 enfants avec animateur		62,00 €
Accueil de groupe à la demi-journée et sans repas		7,15 €	8,80 €

FRAIS ACCESSOIRES	
Linge de lit	1,55 €
Petit-déjeuner	2,10 €
Repas	5,20 €

VANNES, le 15 décembre 2020

Pour Le Maire et par délégation,  
La Première Maire-Adjointe,

Anne LE HENANEE

La présente décision municipale a été affichée en Mairie le :



## DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Le Maire de la Ville de Vannes,

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Administration Pôle Animation

Direction Sports-Loisirs

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2020 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Compétence n° : 2

Vu la délibération du Conseil Municipal du 6 juillet 2020, fixant les tarifs des services publics municipaux,

Annule et remplace la précédente décision.

### DECIDE

**Article 1 :** De fixer, comme suit, les tarifs de l'utilisation du Stade de la Rabine durant l'année 2020/2021

	H.T.	T.T.C.
<b>Zone sportive (aire de jeu – vestiaires - zone mixte)</b>		
<b>Forfait jour</b>		
Associations et entreprises locales (hors SASP)	465,00 €	558,00 €
Clubs professionnels - SASP locaux	1 410,00 €	1 692,00 €
Grands évènements - matchs nationaux et internationaux	5 000,00 €	6 000,00 €
<b>Zone sportive (aire de jeu – vestiaires - zone mixte)</b>		
<b>1 heure</b>		
Associations et entreprises locales (hors SASP)	46,50 €	55,80 €
Clubs professionnels - SASP locaux	141,00 €	169,20 €
<b>Chapiteau de réception</b>		
Tarif unitaire	1 116,16 €	1 339,39 €
Forfait "Sports" - 5 évènements maximum	4 464,62 €	5 357,55 €
Forfait "Saison" - 15 évènements maximum	11 161,56 €	13 393,87 €
<b>Redevance occupation du domaine public</b>		
Redevance annuelle Naming Tribune Nord	40 000,00 €	48 000,00 €
Surplus en cas de retransmission TV (par soirée)	833,33 €	1 000,00 €
Chapiteaux – Barnums : occupation par jour au m <sup>2</sup>	0,0182 €	0,0218 €
Panneaux LED : occupation par jour au mètre linéaire	0,2679 €	0,3215 €



Envoyé en préfecture le 09/12/2020  
Reçu en préfecture le 09/12/2020  
Affiché le  
ID : 056-215602608-20201201-13836\_\_1-AR

	H.T.	T.T.C.
<b>Loges et Espace du Golfe</b>		
Petite loge (entre 4 et 5 m <sup>2</sup> )	80,36 €	96,44 €
Grande loge (entre 11 et 12 m <sup>2</sup> )	160,73 €	192,87 €
Espace du Golfe	267,88 €	321,45 €
<b>Eclairage</b>		
Eclairage sur réseau – par match	182,16 €	218,59 €
Groupe électrogène - par match	491,10 €	589,33 €
Consommation électrique chapiteau, buvette au Kwh	0,1232 €	0,1478 €
<b>Panneaux LED - 100 mètres linéaires</b>		
Associations et sport scolaire	433,46 €	520,15 €
Clubs professionnels (SASP) – et grands évènements	2 232,31 €	2 678,77 €
<b>Intervention Agent Technique</b>		
1 heure	29,58 €	33,50 €

VANNES, le 1<sup>er</sup> décembre 2020

Pour Le Maire et par délégation,  
La Première Maire-Adjointe,

Anne LE HENANFF

La présente décision municipale  
a été affichée en Mairie le : 03 juillet 2017





Envoyé en préfecture le 18/12/2020  
Reçu en préfecture le 18/12/2020  
Affiché le  
ID : 056-215602608-20201217-13848\_1-AR

## DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Le Maire de la Ville de Vannes,

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Finances et Contrôle de Gestion

Réalisation d'un ligne de trésorerie de 7 000 000 €  
auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole  
du Morbihan

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2020 donnant délégation au Maire pour procéder à la réalisation des emprunts et de ligne de trésorerie pour la durée de son mandat,

Vu le Budget de la Commune,

Vu la proposition de ligne de trésorerie de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Morbihan.

Compétence n° : 3

### DECIDE

Article 1 :

De réaliser auprès de la caisse régionale du crédit agricole du Morbihan une ouverture de crédit de trésorerie de 7 000 000 € pour couvrir les besoins de trésorerie de l'année 2021.

Les principales caractéristiques de cette ligne de trésorerie sont les suivantes :

Montant	7 000 000 €
Durée	1 an
Périodicité	Trimestrielle
Index	Euribor 3 mois moyenné
Marge	0.61%
Base de calcul des intérêts	365 jours/ exact
Commission de non utilisation	Néant
Frais de mise en place	0.05% du montant de la ligne

La présente ligne de trésorerie sera mise place pour le 31 décembre 2020.

Le contrat réglant les conditions de ce prêt, la ou les demande(s) de fonds ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution dudit contrat seront signés par mes soins, ou par un adjoint délégué.

VANNES, le 17 Décembre 2020  
Le Maire,

David ROBO

La présente décision municipale  
a été affichée en Mairie le

: 17 décembre 2020



### POINT 3 – ACTION CŒUR DE VILLE

**M. David ROBO, Maire :** Je reviens sur la délibération numéro 3 et l'amendement que vous proposez. J'ai une contreproposition, mais j'ai l'intention de faire voter la délibération telle quelle. Je souhaiterais passer en commission municipale votre proposition, puis éventuellement en conseil municipal. Si je n'allais pas dans votre sens, rien ne vous empêche de déposer un vœu ensuite. J'aimerais interroger les bailleurs sociaux par rapport au fait d'avoir des logements diffus par groupes de 2 ou 3 logements, pour savoir tout ce qu'ils ont à faire et comment ils vivent dans une copropriété dont ils ne seraient pas majoritaires.

**M. Simon UZENAT, Conseiller municipal de l'opposition :** Merci pour votre réponse. Simplement une précision ce n'était pas un amendement à la délibération numéro 3, c'était bien une délibération en tant que telle puisque cette possibilité est ouverte par le règlement intérieur. Votre réponse, d'une part ne nous gêne pas parce que cette expertise-là semble évidemment intéressante. Ce qui est sûr, c'est que ça a été mis en place dans d'autres collectivités. A priori, c'est tout à fait possible. Encore une fois, dans l'étude OPAH-RU, c'était le chiffre de 5, donc. Auquel cas, ce qu'on vous demandera, si vous en êtes d'accord, c'est que les avis des différents experts personnes concernées soit indiqués aux élus.

**M. David ROBO, Maire :** Oui, je m'y engage. Par rapport à cette délibération, il faut que je fasse voter la délibération quand même.

### VOEUX

#### REUNIFICATION DE LA LOIRE-ATLANTIQUE AVEC LA BRETAGNE

Déposé par **M. AUFFRET** liste « **Marchons pour Vannes** »:

**M. AUFFRET, Conseiller municipal de l'opposition, liste « Marchons pour Vannes »:** Premier vœu que nous avons souhaité déposer sur le sujet de la réunification de la Loire-Atlantique avec la Bretagne. C'est un sujet sur lequel le conseil municipal s'est déjà positionné en septembre 2014 dernier et nous avons souhaité s'inscrire dans cette lignée en proposant un vœu qui va dans l'actualité puisqu'un vœu a déjà été voté à Nantes sur le sujet de la réunification. C'est la possibilité pour le conseil municipal de défendre la possibilité pour les habitants de la Loire-Atlantique de se positionner et de pouvoir voter prochainement. Nous demandons à l'Etat d'organiser un référendum sur le sujet de la réunification en Loire-Atlantique par les habitants de la Loire-Atlantique. Pour rappel, une pétition a été signée par plus de 105.000 électeurs de la Loire-Atlantique demandant à pouvoir voter sur ce sujet. Cette pétition a été transmise au conseil départemental de la Loire-Atlantique, qui a renvoyé à l'Etat. Il y a donc aujourd'hui l'occasion pour les différentes collectivités de dire à l'Etat d'organiser ce référendum, de le demander. C'est ainsi ce qu'a fait ce qu'a fait la ville de Nantes. Donc nous vous proposons ce vœu ce soir de participer nous aussi à ce débat qui a lieu partout en Bretagne.

**M. David ROBO, Maire :** Effectivement, cette volonté de voir la Bretagne à cinq ans, j'imagine, l'ensemble de l'assemblée communale. Vos propos sont un peu plus modérés que ce vous m'avez transmis. Moi, je souhaiterais qu'on réécrive ce vœu avec les différentes composantes qui sont dans cette assemblée. Et comme vous avez été le premier durant ce mandat à le proposer, vous en ferez la lecture au sein de l'instance municipale.

**M. AUFFRET:** L'important, je pense, c'est que ce soit voté avec un maximum de conseillers municipaux. Et si une réécriture du vœu permet d'avoir un vote large. Évidemment, nous nous y joindrons.



## RECOURS AU VOLET RENOVATION ENERGIQUE DU PLAN DE RELANCE GOUVERNEMENTAL

Déposé par M. AUFFRET, liste « Marchons pour Vannes »:

**M. Guillaume AUFFRET, Conseiller municipal de l'opposition :** En ce qui concerne le deuxième vœu pour ceux qui ne l'ont pas reçu, il s'agissait d'un vœu demandant à la mairie de se saisir de l'opportunité du plan de relance concernant la rénovation énergétique des bâtiments. Il y a en effet plus de 950 millions d'euros qui sont destinés à accompagner les collectivités publiques dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments, dont deux tiers à destination du bloc communal. Et donc, nous invitons la mairie à se saisir de cette opportunité. Toutefois, nous avons, nous avons souhaité, s'il est possible, de transformer ce vœu en question mais il me semble que le conseil municipal ne peut pas voter un vœu demandant au maire de se positionner sur un sujet.

**M. David ROBO, Maire :** Oui, c'est vrai que je n'ai pas compris non plus la forme d'un vœu par rapport à cette question énergétique. Saisir les financements proposés par le gouvernement dans le cadre de la rénovation thermique des bâtiments municipaux. Ce sera à réétudier en commission par rapport à cette réponse.

**M. Guillaume AUFFRET, Conseiller municipal de l'opposition:** Dernière chose nous avons une question orale sur la rénovation de la place Pharam, mais nous avons déjà eu la réponse dans la Presse du soir. Nous vous remercions, monsieur le maire, d'avoir transmis la réponse à La Presse.

**M. David ROBO, Maire :** J'ai eu ce reproche par le passé, mais je ne tiens pas la plume des journalistes. Ce n'est pas moi qui décide de l'heure de bouclage ou des articles qu'ils passent sur eux. Sur Cliscouet, il y a déjà eu une concertation, il y a eu une réunion publique. Ils ont aussi parlé en réunion de quartier. Il y a un questionnaire qui était donné aux commerçants. Il y avait une crainte des commerçants qui ont détruit une partie de leur commerce. Ce n'est absolument pas le cas. On est en train de dépouiller les réponses des habitants. On va revenir vers les commerçants et les habitants. Le conseil de quartier, qui veut être associé aussi à cela avec Vannes Golfe Habitat, qui est propriétaire de l'un de la dalle du parking souterrain qui est très peu utilisé. Il n'y a rien à cacher de notre part. On reviendra vers vous quand ça avancera.

**M. Guillaume AUFFRET, Conseiller municipal de l'opposition :** Je voulais aussi noter la temporalité des différents événements puisqu'il y a eu un panneau qui était affiché à l'été 2019, soit juste avant les élections municipales. Et ce panneau avait annoncé du coup la rénovation de la place avec quelques destructions. Visiblement, vous avez changé le panneau après les élections municipales. Précisément, en septembre 2020, le panneau a été enlevé et remplacé par des écriteaux annonçant qu'il y aurait consultation des habitants.

**M. ROBO, Maire :** Vous avez raison. On pensait aller plus loin dans la rénovation des commerces à un moment et le retour des habitants et des commerçants nous a fait revenir sur notre idée initiale.

FIN DE LA SEANCE A 21 H 38